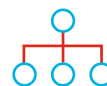
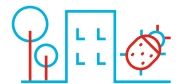
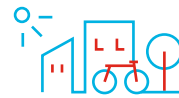
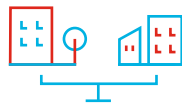


Métropole  
du Grand Paris

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2020 UNE ANNÉE DE RELANCE ET DE RÉSILIENCE





**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2020**



# UNE MÉTROPOLE AGILE ET RÉSILIENTE



**Patrick OLLIER**

Ancien Ministre,  
Président de la Métropole du Grand Paris,  
Maire de Rueil-Malmaison

Marquée par la crise sanitaire, économique et sociale ainsi que par l'élection d'une nouvelle mandature, l'année 2020 a été une véritable année charnière pour la Métropole du Grand Paris.

La crise sanitaire a ainsi révélé les atouts mais aussi les fragilités du territoire métropolitain. Les fractures territoriales, numériques et sociales sont apparues au grand jour.

Dans ce contexte, la « Métropole des maires » a pu faire la preuve de son agilité et sa capacité de résilience en tenant les engagements de sa feuille de route tout en apportant une réponse rapide, concrète et adaptée à la crise sanitaire, qui a particulièrement touché ses communes.

La force de frappe du Plan métropolitain de relance, connecté par la suite aux actions mises en place avec nos partenaires à l'échelle nationale et régionale, a notamment mis en exergue toute la pertinence d'une action mutualisée à l'échelle du périmètre métropolitain. Doté d'une enveloppe de 110 millions d'euros et composé de 50 actions structurantes, le Plan métropolitain de relance a ainsi permis à la Métropole de jouer pleinement son rôle d'opérateur de la transition écologique de l'économie métropolitaine vers des modes de production, de consommation et d'échanges, plus sobres, plus inclusifs et plus équilibrés.

La Métropole est ainsi devenue un acteur incontournable de la transition écologique pour 7,2 millions de Métropolitains, en parfaite cohérence avec le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) :

- Pour améliorer la qualité de l'air, la Métropole met progressivement en place la plus importante Zone à Faibles Émissions (ZFE) d'Europe. Elle a obtenu du gouvernement des avancées significatives pour venir en aide aux plus modestes, avec des aides cumulées pouvant aller jusqu'à 19 000 euros (18 000 euros à partir de juillet 2021) pour l'achat d'un véhicule propre neuf notamment, facilitant ainsi la mise en place de cette décision nécessaire pour la santé des Métropolitains.
- En 2020, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Métropole a notamment participé au financement d'un ouvrage structurant, à hauteur de 30 % du montant total estimé à 115 millions d'euros : le casier pilote de La Bassée, qui permettra de réduire de près de 8 cm le niveau des eaux de la Seine à Paris dans le but de protéger les Métropolitains contre le risque inondation.

- Afin de promouvoir les mobilités douces, la Métropole a annoncé cette année l'installation de 5 000 points de recharge électrique à l'horizon 2022 à travers le réseau *Métropolis* et le versement de 5 000 euros par place de stationnement aux communes. Elle s'est également engagée à implanter 100 stations Velib' Métropole supplémentaires en dehors de Paris ainsi qu'à déployer le Plan vélo métropolitain.
- Rendre la transition concrète, c'est aussi relever le défi de la transition énergétique. Une convention entre la Métropole du Grand Paris et La Banque Postale a ainsi été votée en 2020 afin d'accompagner financièrement les particuliers ayant besoin d'un prêt pour réaliser leur projet de travaux de rénovation énergétique performante de leur pavillon. Dans ce cadre, un éco-prêt à taux zéro (éco PTZ), allant jusqu'à 30 000 euros de financement, sera notamment proposé aux particuliers.
- En 2020, la Métropole du Grand Paris s'est enfin engagée, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture Région Île-de-France, à définir les objectifs généraux pour créer et maintenir les conditions d'une agriculture économiquement forte, socialement viable, vivable et écologiquement responsable.

Enfin, cette année 2020, particulière en tous points, fut l'occasion d'ouvrir un nouveau chapitre pour la Métropole du Grand Paris, après 4 années d'existence.

L'arrivée d'une équipe renouvelée à la tête de la Métropole a ainsi confirmé notre volonté de continuer à travailler et avancer ensemble dans le cadre d'une gouvernance partagée et efficace qui œuvre toujours en faveur du rééquilibrage territorial et de la solidarité :

- L'exemple des 2 concours « *Inventons la Métropole du Grand Paris* », qui ont mobilisé pour 77 projets sur 70 communes de la Métropole plus de 10 milliards d'euros d'investissements privés, participe directement à la relance économique. Sur les 77 sites retenus, 18 sont à l'ouest de Paris et 50 à l'est et au nord de Paris ! Lors de la cérémonie des MIPIM Awards, qui s'est déroulée le 15 septembre 2020 à Paris, la Métropole du Grand Paris s'est vue décerner le prix « Best Futura Mega Project » pour ce célèbre concours d'urbanisme et d'architecture.
- La Métropole assure enfin la maîtrise d'ouvrage de 5 ZAC ou opérations d'intérêt métropolitain confiées par les communes à la demande de leur maire. Dans le cadre de la ZAC Plaine Saulnier, elle est notamment maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique (CAO) à Saint-Denis, et du franchissement au-dessus de l'A1. L'année 2020 a notamment permis d'engager les travaux de déconstruction et de dépollution du site de la Zac Plaine Saulnier.
- La Métropole soutient par ailleurs directement des projets structurants pour ses communes, soit 33,4 millions d'euros pour 9 projets, tous situés à l'est et au nord du Grand Paris, avec un financement de 4,1 millions d'euros en 2020.
- Grâce au Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), la Métropole aide les communes qui en ont le plus besoin. Elle a ainsi attribué, en 2020, 29,8 millions d'euros pour réaliser 151 projets d'investissement dans 83 communes et 8 territoires métropolitains.


Pour poursuivre ces actions et faire de la Métropole du Grand Paris un territoire plus durable, plus équilibré et résilient, j'ai toute confiance dans la nouvelle équipe, pleinement impliquée au service des 7,2 millions de Métropolitains et des 131 communes.

# SOMMAIRE

**Édito** ..... 4

## L'INSTITUTION

Une métropole représentative et résiliente

 **UNE MÉTROPOLÉ AU SERVICE DES 131 COMMUNES ET DE 7,2 MILLIONS D'HABITANTS**

**Cartographie** ..... 10  
**Des compétences au service des Métropolitains** ..... 11  
**En chiffres** ..... 12  
**Les temps forts 2020** ..... 14  
**Témoignages de partenaires** ..... 18

 **UNE NOUVELLE MANDATURE AU SERVICE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE**

**Les élus** ..... 25  
— Le Président  
— Les Vice-présidents  
— Le Bureau métropolitain  
— Le Conseil métropolitain  
— Les groupes politiques  
— Les Membres du Bureau  
— Les Conseiller(e)s métropolitain(e)s  
**Les Commissions thématiques** ..... 32  
— La Commission Santé et Solidarités  
— La Commission Transition Écologique et Énergétique  
— La Commission Biodiversité et Nature en Ville  
— La Commission Cohérence Territoriale et Mobilités Durables  
— La Commission Attractivité et Développement économique  
— La Commission Numérique, Innovation, Recherche et Développement  
— La Commission Aménagement  
— La Commission spéciale Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024  
— La Commission Habitat et Logement  
— La Commission Finances  
**Les instances consultatives** ..... 36  
— L'Assemblée des Maires  
— Le Conseil de Développement (CODEV)  
**Les instances de coopération** ..... 37  
— La Conférence des présidents des territoires  
— La Conférence des présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) limitrophes  
— La Conférence des présidents des services urbains du Grand Paris  
— Le G142

## LES MISSIONS

Une métropole en actions

 **RELANCE ÉCONOMIQUE**

**Une Relance économique métropolitaine solidaire et résiliente** ..... 41  
— Un plan de relance global en faveur de la transition de l'économie métropolitaine  
— Un soutien exceptionnel aux hôpitaux de la métropole  
— Une métropole solidaire de ses communes

 **ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT**

**« Inventons la Métropole du Grand Paris »** ..... 44  
— Un suivi renforcé  
— Des projets innovants et durables  
— Une troisième édition  
**Projet Olympique 2024** ..... 47  
— La Zac Plaine Saulnier  
— Le Centre Aquatique Olympique (CAO)  
— Les piscines financées dans le cadre du fonds de concours métropolitain  
**Coopérations stratégiques** ..... 50  
**Développement culturel** ..... 51  
— Festival Megacities-ShortDocs  
— Les Ateliers Médicis  
— Micro-Folies  
— Sentiers Métropolitains du Grand Paris  
— Nuit Blanche Métropolitaine  
— Festival Atmosphères  
**Salons nationaux et internationaux** ..... 54  
— Le Propel by MIPIM  
— Le Salon des Maires et des Collectivités locales

 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACTIONS DE PROXIMITÉ**

**Économie circulaire et Économie Sociale et Solidaire** .. 56  
— L'économie circulaire  
— L'économie sociale et solidaire  
**Logistique métropolitaine** ..... 58  
— Pacte pour une logistique métropolitaine  
**Centres-villes vivants** ..... 59  
**Partenariats stratégiques de l'économie métropolitaine** ..... 60

 **RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL**

**Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)** ..... 62  
**Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)** ..... 63  
**Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain** .. 64  
**Financement de projets d'équipements structurants** .. 65  
— Tzen 3  
— La grande allée du projet Sevrans Terre d'Avenir

 **TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE**

**Plan Climat Air Énergie métropolitain** ..... 67  
**Qualité de l'air** ..... 68  
— Zone à Faibles Émissions  
— Mesures d'accompagnement adaptées  
— Diagnostic sur le chauffage à bois  
— État des lieux sur le trafic fluvial  
**Mobilités durables** ..... 71  
— Soutien aux projets de mobilités douces  
— Bornes de recharge électrique - *Métropolis*  
— Élaboration d'un Plan vélo métropolitain  
— Service Vélib' Métropole

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

**Schéma Directeur Énergétique Métropolitain** ..... 74  
**Solarisation des bâtiments publics** ..... 75  
**Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)** ..... 76  
**Compensation carbone** ..... 77

**RETOUR DE LA NATURE EN VILLE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ**

**Nature en ville** ..... 78  
— Soutien aux projets favorisant la nature en ville  
— Réseau « Nature en ville »  
— Développement du réseau partenarial en faveur de la biodiversité  
**Agriculture et Alimentation** ..... 79  
— Un partenariat avec la Chambre d'agriculture de région d'Île-de-France  
— Adhésion à la Coop Bio Île-de-France  
**Valorisation des forêts domaniales** ..... 80  
**Atlas et plan biodiversité métropolitain** ..... 81  
— Plan biodiversité métropolitain

**Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement** ..... 82  
— Un soutien financier aux communes pour lutter contre les nuisances sonores  
— Une réduction des décibels pendant la crise sanitaire  
— Commissions Consultatives de l'Environnement des aéroports  
**Politique locale de l'Habitat** ..... 84  
— Parcours de Rénovation Énergétique performante du Pavillonnaire (PREP)  
— Partenariat avec La Banque postale

 **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

**Fonctionnement naturel des cours d'eau et des espaces inondables** ..... 86  
— Renaturation de l'Yerres  
— Réaménagement du Vallon du Sausset  
— Réouverture de la Bièvre  
— Entretien de l'aménagement du Morbras  
**Système de protection des inondations** ..... 88  
— Dignes et protections locales  
— Casier pilote de La Bassée  
— Protection en amont  
— Organisation de la Compétence GEMAPI  
**Moyens d'exercice de la compétence GEMAPI** ..... 90  
— Élaboration d'un programme pluriannuel  
— Stabilisation de la durabilité des financements  
— Articulation avec les autres démarches métropolitaines  
— Représentation aux instances de bassin et partenariats

 **INNOVATION ET LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE**

**Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique** ... 92  
**Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN)** .93  
**Pass numériques** ..... 94  
**Explorateurs du numérique** ..... 95  
**Bâtisseurs du numérique** ..... 96

## LES MOYENS

Une métropole agile et efficiente

 **ADMINISTRATION**

**Ressources humaines** ..... 100

 **BUDGET**

**Moyens financiers** ..... 102

 **COMMANDE PUBLIQUE**

**Commande publique** ..... 103

**Annexes** ..... 104

**Glossaire** ..... 125

**Index** ..... 126

# L'INSTITUTION

Une métropole  
représentative  
et résiliente



Une métropole au  
service de 131 communes  
et 7,2 millions de  
Métropolitains



Une nouvelle mandature  
au service d'une gouvernance  
partagée et efficace



## UNE MÉTROPOLE UTILE AU SERVICE DES 131 COMMUNES ET DE 7,2 MILLIONS D'HABITANTS



UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DES  
131 COMMUNES ET DE 7,2 MILLIONS  
D'HABITANTS

## DES COMPÉTENCES AU SERVICE DES MÉTROPOLITAINS

Depuis 2016, la Métropole du Grand Paris a su répondre aux besoins des Métropolitains en contribuant à l'amélioration de leur cadre de vie et au rayonnement de leurs communes. Ses compétences sont clairement définies et ses champs d'actions ne cessent de s'élargir.

La Métropole du Grand Paris a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle a été créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (loi Maptam), et complétée par la loi Nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (loi NOTRe).



Agir en faveur du rééquilibrage territorial et améliorer le cadre de vie des Métropolitains

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité composée de 131 communes et 11 territoires. Elle regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ainsi que sept communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val-d'Oise, soit près de 7,2 millions d'habitants.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris est un espace de dialogue et d'orientation stratégique des 131 communes de la zone dense continue. Elle constitue un échelon d'action pertinent pour contribuer au rééquilibrage territorial.

Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à statut particulier, la Métropole du Grand Paris exerce cinq compétences obligatoires, définies par un projet métropolitain :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Enfin, la Métropole du Grand Paris s'inscrit dans une dynamique locale et mondiale. Sur le plan local, les zones denses urbaines et connectées présentent des spécificités au niveau du logement, du transport, de l'environnement et de la répartition de l'activité économique. La Métropole du Grand Paris est une réponse évidente à l'ensemble de ces enjeux. Sur le plan international, la Métropole contribue à la croissance mondiale en tant que premier pôle d'emploi et premier parc de bureaux d'affaires d'Europe. Les défis qu'elle relève sont ceux du développement et de l'aménagement économique, social et culturel, de la protection de l'environnement et de l'attractivité. Des défis qui ont pris une ampleur d'autant plus forte avec la crise sanitaire, économique et sociale auxquelles la Métropole a dû faire face dès le début de l'année 2020. À travers son Plan métropolitain de relance, la Métropole du Grand Paris a prouvé une nouvelle fois son rôle d'opérateur économique central sur le territoire métropolitain, à travers ses actions dans les domaines de l'emploi, de l'investissement et de l'innovation.

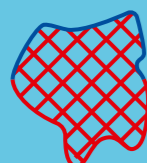
Les actions menées par la Métropole du Grand Paris ont pour objectifs d'améliorer le cadre de vie des habitants, de réduire les inégalités entre les territoires, de développer un modèle urbain, social et économique durable garant d'une attractivité et d'une plus grande compétitivité au bénéfice de l'ensemble du territoire national.



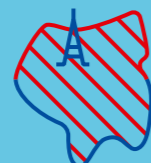
UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DES  
131 COMMUNES ET DE 7,2 MILLIONS  
D'HABITANTS

# EN CHIFFRES

## Institution



**131** communes



**11** territoires



**5** domaines de  
compétences

## Population



**7,2** millions  
d'habitants



**25<sup>e</sup>** métropole mondiale en  
termes de population

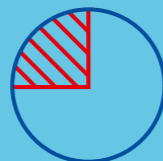


**8 598** hab.  
/km<sup>2</sup>

## Investissement et richesse



**29,8** millions d'euros pour  
financer 151 projets  
dans 83 communes  
et 8 territoires dans  
le cadre du Fonds  
d'Investissement  
Métropolitain (FIM)  
en 2020



**25%** du produit  
intérieur brut  
national (PIB)



**110** millions d'euros dans  
le cadre du Plan  
métropolitain de  
relance pour  
maintenir l'activité  
économique locale

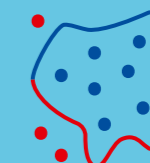
## Emploi



**1<sup>er</sup>** pôle d'emploi  
d'Europe



**4,3** millions d'emplois  
soit 69 % des emplois  
en région Île-de-France



**7 610** emplois générés dans  
les 3 ans à venir sur le  
territoire de la  
Métropole grâce aux  
investissements  
étrangers

## Recherche et développement



**1<sup>er</sup>** pôle de recherche  
et développement  
européen



**6** clusters attirant les  
entreprises de pointe

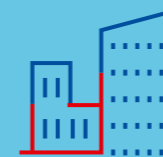


**900** établissements  
d'enseignement  
dont 16 universités

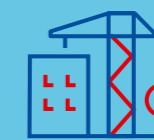
## Attractivité



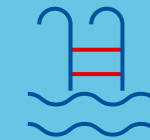
**1<sup>re</sup>** destination  
touristique  
mondiale



**1<sup>er</sup>** parc de bureaux  
d'affaires  
d'Europe



**77** projets urbains  
innovants dans le  
cadre d'« Inventons  
la Métropole du  
Grand Paris »



**1** Centre Aquatique  
Olympique en  
construction

Source : Institut Paris Region



UNE MÉTROPOLE AU SERVICE DES  
131 COMMUNES ET DE 7,2 MILLIONS  
D'HABITANTS

# TEMPS FORTS 2020



La cérémonie des vœux s'est déroulée le 22 janvier 2020 au Pavillon de l'Arsenal.

9 juin

## Centre Aquatique Olympique (CAO)



Le 9 juin 2020, une visite du chantier du CAO a été organisée en présence de l'ensemble des partenaires.

La Métropole du Grand Paris a organisé, le 9 juin 2020, une visite du chantier de la ZAC Plaine Saulnier et de l'emprise du futur CAO à Saint-Denis, en présence de l'ensemble des partenaires associés à ce projet d'envergure. Le lancement du chantier est intervenu près de trois semaines seulement après le vote exceptionnel du Conseil métropolitain du 15 mai 2020 qui a désigné le groupement composé de Bouygues Bâtiment Île-de-France, Récréa et Omnes comme futur concessionnaire-chargé de la construction, la maintenance et l'exploitation du CAO et du franchissement piéton et cycliste attendant de l'autoroute A1. Ce chantier constitue un formidable effet de levier qui accompagne la relance économique du territoire métropolitain.

22 janvier

## Cérémonie des vœux

Lors d'une cérémonie au Pavillon de l'Arsenal, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, ainsi que le Bureau et le Conseil métropolitain ont présenté leurs vœux pour l'année 2020 devant une large assemblée. L'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et de présenter les projets à venir.

26 février

## Partenariat avec RTE

La Métropole du Grand Paris et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) ont signé un accord-cadre de partenariat le 26 février 2020. Celui-ci prévoit la mise en place des opérations tels que des enfouissements de lignes, ou encore plus de dialogue et de transparence entre les territoires et le transporteur d'électricité.

27 février

## Protection contre les inondations

À l'occasion du Salon international de l'agriculture, la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France ont signé une charte d'engagement en faveur des zones d'expansion des crues du bassin Seine-Normandie.

15 mai

## Adoption du Plan métropolitain de relance

Un Conseil métropolitain exceptionnel a adopté à l'unanimité un Plan métropolitain de relance, doté d'une enveloppe de 110 millions d'euros et composé de 50 actions structurantes. La Métropole du Grand Paris a ainsi réaffirmé son rôle de pilotage pour relancer une économie locale fortement marquée par la crise sanitaire et soutenir les différents acteurs de proximité.



L'année 2020 a vu le déploiement des premières bornes de recharge Métropolis pour véhicules électriques sur le périmètre métropolitain.

9 juillet

## Installation du Conseil métropolitain

Après le renouvellement général des Conseils municipaux des 131 communes métropolitaines, s'est tenue la première réunion du Conseil de la Métropole du Grand Paris marquant l'ouverture de sa deuxième mandature. Une séance historique qui a permis la réélection Patrick OLLIER à la présidence de la Métropole du Grand Paris et l'installation des 208 nouveaux Conseiller(e)s métropolitain(e)s, qui y siègent en tant que représentants de leurs communes.



Le 15 septembre 2020, la Métropole du Grand Paris a été récompensée par le prix "Best Futura Mega Project" pour son appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" lors de la cérémonie des MIPIM Awards.

31 août

## Bornes de recharge électrique

Suite à la désignation du groupement d'entreprises françaises Métropolis pour l'installation de 5000 points de charge pour véhicules électriques d'ici 2022, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a accueilli Gauthier LOUETTE, Président du groupe SPIE, pour la visite de la station-test à Rueil-Malmaison. Grâce à Métropolis, la Métropole du Grand Paris, engagée en faveur des mobilités durables, déploie des bornes de recharge électrique dans les 130 communes de son périmètre autour de Paris.

15 septembre

## MIPIM Awards

Lors de la cérémonie des MIPIM Awards 2020, qui s'est déroulée le mardi 15 septembre 2020 à Paris, la Métropole du Grand Paris s'est vue décerner le prix « Best Futura Mega Project » pour son appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » (IMGP). Ce prix récompense des projets d'envergure aux caractéristiques architecturales, techniques et environnementales innovantes, qui contribuent à construire la ville.



Le 9 juillet 2020 s'est tenue la première réunion du nouveau Conseil métropolitain qui a permis la réélection de Patrick OLLIER à la présidence de la Métropole du Grand Paris et l'installation des 208 nouveaux Conseiller(e)s métropolitain(e)s. Le Conseil métropolitain du 20 juillet 2020 a, par la suite, élu les 20 Vice-présidents et les 23 Conseillers délégués qui constituent le nouvel exécutif de la Métropole du Grand Paris.





22 septembre

**Inauguration du Lab Crigen à Stains, un des projets d'IMGP 1**



Le 22 septembre 2020, la Métropole du Grand Paris a participé à l'inauguration du Lab Crigen à Stains, dans le cadre d'IMGP 1.

La Métropole du Grand Paris a participé à l'inauguration du nouveau centre de recherche du Groupe ENGIE situé à Stains et dédié aux nouvelles sources d'énergie. Le Lab Crigen est implanté sur le site du Campus Urban Valley, lauréat de la 1<sup>re</sup> édition d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* ». Il s'agit du projet le plus avancé de ce concours qui contribue à l'attractivité et au rayonnement du territoire, tout en participant à la relance économique du pays et au rééquilibrage territorial.

26 septembre

**Challenge Consomm'acteur**

La séance de clôture du « *Challenge Consomm'acteur* », organisée dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte pour une logistique métropolitaine, a été l'occasion de faire le bilan du « *Challenge* » qui a permis de proposer et tester des moyens permettant de réduire l'impact environnemental des comportements d'achats et de livraisons, mais également de mesurer la difficulté (ou la facilité) à changer de comportement des Métropolitains.



Le 29 septembre 2020, la Métropole du Grand Paris a participé au Sommet du Grand Paris au Pavillon Gabriel.

29 septembre

**Sommet du Grand Paris**

La Métropole du Grand Paris a participé en tant que partenaire principal au Sommet du Grand Paris qui s'est tenu au Pavillon Gabriel. Une journée de conférences et d'échanges autour des défis du Grand Paris en présence d'acteurs économiques, de décideurs publics ou d'élus comme Nicolas SARKOZY, Edouard PHILIPPE, Bruno LE MAIRE, Anne HIDALGO, Patrick OLLIER ou encore le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, Marc GUILLAUME.

1<sup>er</sup> octobre

**Présentation du Centre aquatique**

Lors d'une conférence de presse conjointe, la Métropole du Grand Paris et le groupement mené par Bouygues Bâtiment Île-de-France ont présenté le projet du Centre aquatique et du franchissement piéton et cycliste attenant de Saint-Denis. Situé au cœur de la ZAC de la Plaine Saulnier, le Centre aquatique accueillera notamment des épreuves de waterpolo, de plongeon et de natation artistique dans le cadre des Jeux de 2024.

3 octobre

**Nuit Blanche**

L'édition 2020 de la Nuit Blanche, organisée par la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et plusieurs de ses communes, a permis de mettre à l'honneur l'art contemporain sous ses différentes expressions dans une dynamique festive. Un événement qui est devenu incontournable et dont la dimension métropolitaine est résolument affirmée.



Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Métropole du Grand Paris et le groupement mené par Bouygues Bâtiment Île-de-France ont présenté le projet du Centre Aquatique Olympique.

8 octobre

**Grand Paris Circulaire**

Cette 4<sup>e</sup> édition du Grand Paris Circulaire, organisée en format digital, a permis d'affirmer le rôle leader de la Métropole du Grand Paris dans le domaine l'économie circulaire, qui est devenue un axe structurant de son développement.

12 octobre

**Conférence Objectif 100 000 bornes**

À l'initiative du Gouvernement, la Métropole du Grand Paris a signé, avec les acteurs de la filière automobile, autoroutière, de l'énergie et de la grande distribution la charte « *Objectif 100 000 bornes* » pour le déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, promue par les ministères de la Transition écologique et des Transports.

11-13 novembre

**Forum de Paris sur la Paix**

En participant au Forum sur la paix, la Métropole du Grand Paris s'est positionnée comme un acteur de la gouvernance contemporaine permettant de répondre aux grands défis de notre temps, développer des liens internationaux et découvrir des initiatives en cours au niveau mondial.



Le 15 décembre 2020, la Métropole du Grand Paris a signé la promesse de vente du projet Epy Centre dans le cadre d'IMGP 2.

1<sup>er</sup> décembre

**Adhésion à l'Établissement public Seine Grands Lacs**

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé à l'unanimité l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs. Cette modification statutaire est le fruit de plusieurs années de travail partenarial entre Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris, mais aussi avec l'ensemble des membres historiques. Dans ce cadre, 9 conseiller(e)s métropolitain(e)s ont été désigné(e)s pour siéger au sein de la gouvernance de l'établissement, dont Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, qui est devenu 1<sup>er</sup> Vice-président de l'EPTB Seine Grands Lacs. Le vote intervenu le 1<sup>er</sup> décembre 2020 a également permis d'engager les travaux du casier pilote de La Bassée, un projet majeur notamment pour la protection du territoire contre les crues débordantes de la Seine.

15 décembre

**Signature de la promesse de vente du projet Epy Centre à Épinay-sur-Seine - IMGP2**

La Métropole du Grand Paris a signé la promesse de vente du projet Epy Centre, issu de la 2<sup>e</sup> édition d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* », à Épinay-sur-Seine. Ce projet, qui s'étend sur une surface de 15 000 m<sup>2</sup> accueillera une programmation multifonctionnelle composée notamment d'un pôle d'excellence santé, d'un pôle d'économie sociale et solidaire et d'un pôle tertiaire (bureaux, coworking). Epy Centre contribue activement au Plan métropolitain de relance avec la création de 600 emplois, la promotion d'une stratégie métropolitaine de la santé, le développement d'une stratégie alimentaire et de l'économie de proximité ainsi que la relance du secteur de la construction.



Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil métropolitain a adopté l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'EPTB Seine Grands Lacs.



UNE MÉTROPOLÉ AU SERVICE DES  
131 COMMUNES ET DE 7.2 MILLIONS  
D'HABITANTS

# TÉMOIGNAGES DE PARTENAIRES



**Dominique ALBA**  
Directrice générale  
**Atelier Parisien d'Urbanisme  
(Apur)**

"L'année 2020 a bouleversé nos vies. Dès mars 2020, l'Apur a infléchi son programme de travail en accord avec ses partenaires : cartographie des zones de carences en services de proximité, appui pour la mise en place des pistes cyclables temporaires, installation d'un observatoire de l'économie parisienne en lien avec l'observatoire économique métropolitain, notes sur le télétravail, le e-commerce, les nouvelles mobilités, l'analyse de équipements et services en temps de crise. Avec la Métropole du Grand Paris, la dynamique n'a pas faibli et nous avons pu finaliser des travaux structurants pour l'avenir, l'appui à la mise en place de la Zone à Faibles Émissions, un plan santé résilience intégré lié au SCoT, et toujours plus de connaissance avec des bases de données de plus en plus riches à l'échelle de chaque commune, connaissance qui permet le partage et la mise en réseau qui seront des atouts essentiels dans la période post crise qui s'ouvre."



**Jérémie ALMOSNI**  
Directeur régional Île-de-France  
**Agence de l'environnement  
et de la maîtrise d'énergie  
(ADEME)**

L'ADEME est un partenaire privilégié de la Métropole du Grand Paris pour parvenir aux objectifs environnementaux. L'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050, la reconquête d'une meilleure qualité de l'air, l'accélération de la transition énergétique en faveur des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la limitation de la consommation de ressources externes à la Métropole et la lutte contre les gaspillages sont des sujets qui tissent les liens d'une étroite collaboration entre l'ADEME Île-de-France et la Métropole depuis plusieurs années."



**Fouad AWADA**  
Directeur général  
**Institut Paris Région**

"La Métropole du Grand Paris est un partenaire majeur de l'Institut Paris Région depuis 2016, son implication

dans le programme d'études étant renforcée par son intégration à notre gouvernance en 2019. Les nombreux travaux ont été poursuivis en 2020, notamment autour de la préparation du SCoT et des études sur les questions de logement. La pandémie a impliqué une mobilisation autour du diagnostic du Plan Santé Résilience de la Métropole et a accéléré la définition du Plan vélo métropolitain. L'Institut prend toute sa part dans la bonne articulation des politiques de la Métropole et de la Région officialisée par une convention spécifique début 2021."



**Louis BELENFANT**  
Directeur du collectif  
**Collectif Vélo Île-de-France**

Le Collectif Vélo Île-de-France travaille depuis deux ans en partenariat étroit avec la Métropole du Grand Paris au développement de l'usage du vélo sur le territoire métropolitain. En 2020, nous avons répondu ensemble à l'urgence du premier déconfinement, en construisant une carte interactive des aménagements cyclables du Grand Paris afin d'aider tous ceux qui souhaitent se mettre au vélo. Le Collectif Vélo Île-de-France a également apporté à la Métropole toute son expertise d'usage en vue de l'adoption en 2021 de son plan vélo, avec la conception d'un réseau cyclable métropolitain."



**Sylvie BORST**  
Directrice générale  
**Paris & Métropole  
Aménagement**

"À partir de l'automne 2020, Paris & Métropole Aménagement a travaillé avec la Métropole du Grand Paris en vue de formaliser un accompagnement dans les études pré-opérationnelles du secteur Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan (93). Ces premiers échanges sont enthousiasmants et nous donnent vraiment envie de poursuivre cette collaboration et de mettre notre expertise en matière d'excellence environnementale et de conduite de projet complexe, au service de cette opération d'intérêt métropolitain."



**Stéphanie DAUMIN**  
Présidente  
**Cité de la gastronomie**

Nous partageons avec la Métropole du Grand Paris l'ambition que la Cité de la gastronomie Paris-Rungis devienne un creuset innovant de transmission, de la terre à l'assiette,

des savoirs et savoir-faire en matière de gastronomie et d'alimentation durable. La Cité de la gastronomie, adossée au premier marché de produits frais au monde, constitue un projet d'envergure internationale à même de contribuer à la relance économique et au rayonnement international de la France. Elle se fixe comme objectif de moderniser la filière gastronomique française en s'appuyant sur les terroirs et les patrimoines culinaires régionaux, adaptés aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle."



**Pierre-Henri DEBALLON**  
Président  
**Paris&Co**

"Paris&Co collabore avec la Métropole du Grand Paris pour soutenir les entreprises innovantes et la création d'emplois sur le territoire métropolitain. Ainsi, au cours du 1<sup>er</sup> confinement, un dispositif inédit dénommé Renfort a été construit avec pour ambition de relancer l'activité des entreprises impactées par la crise et de soutenir l'écosystème de l'innovation métropolitain. Lancé en juin 2020, le dispositif a permis d'accompagner 368 entreprises, avec l'aide d'une vingtaine d'experts les plus pointus dans leur domaine, préservant ainsi 3 500 emplois et la croissance de jeunes pousses prometteuses pour le territoire."



**Elisabeth DETRY**  
Présidente  
**Chambre de Métiers et de  
l'Artisanat d'Île-de-France**

La Métropole du Grand Paris est un partenaire clé. Elle conforte l'action de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France en direction des entreprises et des collectivités. Ainsi, la CMA IDF et la Métropole expérimentent un nouveau modèle d'appui à l'attractivité des villes via la gestion prévisionnelle de l'offre commerciale et artisanale, en test sur les 8 territoires. De même, ensemble nous menons une action visant à faciliter la transmission des entreprises dans le cadre du Réseau des managers de centres-villes. De plus, le soutien de la Métropole permet la création d'un réseau de boutiques Métiers d'art destiné à apporter une nouvelle offre et à valoriser la consommation de produits fabriqués localement."



**Tony ESTANGUET**  
Président  
Paris 2024

“L’ambition de Paris 2024 n’est pas seulement d’organiser la 33<sup>e</sup> édition des Jeux, mais d’imaginer les premiers Jeux d’une nouvelle ère : spectaculaires, solidaires et durables. Avec 95 % d’infrastructures existantes ou temporaires, Paris 2024 ne construit que ce qui est utile à la population. Le Centre Aquatique Olympique sur lequel nous travaillons main dans la main avec la Métropole du Grand Paris en est le meilleur exemple. Après avoir accueilli les épreuves de natation artistique, de waterpolo et de plongeon pendant les Jeux, il sera transmis en héritage à tous les Métropolitains dès 2025 et participera au rayonnement sportif du territoire.”



**Didier GONZALES**  
Président  
Bruitparif

“L’année 2020 a vu les premières actions inscrites dans le Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement métropolitain, élaboré par la Métropole avec Bruitparif, se mettre en place : ainsi, des murs anti-bruit sont sortis de terre, et sur les autoroutes et voies rapides métropolitaines toujours plus de secteurs bénéficient d’enrobés phoniques. Les équipes de Bruitparif se tiennent plus que jamais aux côtés de la Métropole pour protéger la santé des populations les plus exposées et contribuer également à l’attractivité du Grand Paris.”



**Marc GUILLAUME**  
Préfet de la région  
d’Île-de-France  
Préfet de Paris

“L’État et la Métropole du Grand Paris sont engagés dans une relation partenariale de qualité, qui permet de construire l’Île-de-France de demain. Pour ne citer que quelques projets, je pense au contrat de relance et de transition écologique, à notre partenariat avec l’ONF pour valoriser le

patrimoine forestier, aux projets partenariaux d’aménagement ou encore à la revitalisation des friches. Trois priorités marquent ainsi notre ambition commune pour l’Île-de-France : le développement et le rayonnement économiques, la transition écologique et la cohésion territoriale.”



**Christophe HILLAIRET**  
Président  
Chambre d’Agriculture de  
Région Île-de-France

“Dans la continuité de la charte d’engagement en faveur des zones d’expansion des crues du bassin Seine-Normandie signée le 27 février 2020, entre le Président OLLIER, des représentants des Chambres d’agriculture concernées, le Préfet de Région, le DRIAAF, à l’occasion du dernier Salon international de l’agriculture, une nouvelle étape a été franchie avec la signature, le 30 mars 2021, d’une convention-cadre de stratégie partagée sur l’agriculture métropolitaine qui vise à créer et maintenir les conditions d’une agriculture économiquement forte, socialement viable et écologiquement responsable. Cette convention-cadre sera complétée par un programme d’actions partenarial.”



**Didier KLING**  
Président  
Chambre de commerce et  
d’industrie de Région Paris  
Île-de-France (CCI Paris Île-  
de-France)

“La CCI Paris Île-de-France participe activement aux stratégies de développement territorial, en partenariat avec l’État, les collectivités territoriales et leurs opérateurs. La convention de partenariat que nous avons signée avec la Métropole du Grand Paris s’inscrit parfaitement dans cette démarche. Le déploiement du programme « Centres-villes vivants » en est une des illustrations concrètes. Il répond à une préoccupation commune majeure : accompagner les mutations et la revitalisation du commerce dans notre région à travers la mise en œuvre de projets locaux fédérateurs et innovants.”



**Karine LÉGER**  
Directrice générale  
AIRPARIF

“En 2020, la pollution atmosphérique était d’actualité comme facteur aggravant de la COVID et parce que les restrictions sanitaires

ont paradoxalement contribué à sa diminution. Les contentieux se sont aussi renforcés avec l’Europe avec une condamnation historique par le Conseil d’État. Dans ce contexte, l’importante collaboration entre la Métropole du Grand Paris et Airparif a principalement porté sur la Zone à Faibles Emissions, tant sur l’évaluation de la nouvelle étape que sur l’innovation avec une expérimentation AIRLAB visant à faire évoluer positivement les comportements en matière de mobilités.”



**Vincent LEGRAND**  
Directeur Général  
DOREMI

“Dorémi est heureux de contribuer à la politique publique ambitieuse de rénovation performante conduite par la Métropole du Grand Paris, en lien avec le SARE et le PREP. Dorémi apporte son savoir-faire technique et son expertise auprès des professionnels du bâtiment soucieux de conduire des rénovations énergétiques de qualité, par un transfert de savoir-faire sur chantier. Plus encore, nous aidons à rendre accessible la rénovation performante à tous les ménages de la Métropole du Grand Paris (modestes ou non) par un accompagnement pertinent et la mobilisation des aides financières, avec l’ensemble des acteurs métropolitains (collectivités, réseau des agences locales de l’énergie, opérateurs ANAH...). Les premiers groupements d’artisans sont en cours de formation ; de belles perspectives à venir !”



**Marianne LOURADOUR**  
Directrice régionale IDF  
Banque des Territoires

“Depuis la création de la Métropole du Grand Paris, la Banque des Territoires participe à l’accompagnement de ses projets - tant en ingénierie qu’en financement ou en investissement ; de nombreuses actions ont ainsi été déployées en commun. En 2020 à la suite de la crise sanitaire, qui a singulièrement touché l’espace métropolitain, la Banque des Territoires et la Métropole du Grand Paris ont décidé d’unir et d’accentuer leurs efforts dans le cadre d’une convention de partenariat triennale. Tant par le chemin parcouru que par les perspectives croissantes de ces nouvelles collaborations, le partenariat avec la Métropole du Grand Paris apparaît comme solide et structurant.”



**Franck MARGAIN**  
Président  
Choose Paris Region

Je suis fier d'avoir contribué à l'intégration de la Métropole du Grand Paris dans la gouvernance de Choose Paris Region comme membre fondateur et de droit. C'était une nécessité au regard de l'importance de la Métropole pour l'attractivité de la région : 86 % des projets internationaux accueillis en 2020 se sont implantés sur le territoire métropolitain. La Métropole est aujourd'hui l'un des principaux partenaires de l'agence et est particulièrement active : c'est indispensable de travailler ainsi de manière collective pour gagner des projets stratégiques dans un contexte de concurrence internationale croissante !"



**Valéry MOLET**  
Directeur Général  
Établissement Public  
Territorial de Bassin (EPTB)  
Seine Grands Lacs

"Le 12 novembre 2020, le Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs a approuvé l'entrée de la Métropole du

Grand Paris dans sa gouvernance. Cet événement est le fruit d'un beau travail entre les présidents de la Métropole et de l'EPTB. Il est également celui de nos services respectifs dont je salue les compétences et l'engagement. C'est fort du soutien financier de la Métropole que l'EPTB entame aujourd'hui la réalisation du casier pilote de La Bassée, un ouvrage très attendu pour réduire l'impact des grandes crues qui, notamment ces dernières années, ont fortement affecté le bassin amont de la Seine.



**Jean-François MONTEILS**  
Président du directoire  
Société du Grand Paris

L'arrivée du Grand Paris Express favorisera l'émergence de nouveaux pôles. Les élus et leurs partenaires travaillent ensemble pour concevoir et aménager ces quartiers afin qu'ils soient dynamiques, évolutifs et agréables à vivre. La Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris ont signé récemment une convention pour accompagner l'aménagement des quartiers de gare, aux côtés des collectivités. De nombreux projets sont lancés en partenariat, notamment autour de la troisième édition d'Inventons la Métropole du Grand Paris, de co-productions culturelles et artistiques ainsi que d'initiatives de soutien à l'économie circulaire, sociale et solidaire."



**Christian NIBOUREL**  
Président  
Paris Île-de-France Capitale  
Économique (PCE)

"La mission de PCE est de faire du Grand Paris une capitale attractive, rayonnante et une référence pour le développement de métropoles durables. La Métropole du Grand Paris, par le succès des projets qu'elle porte et leur retentissement (je pense notamment à « Inventons la Métropole du Grand Paris ») par son exigence sur l'ambition collective et par l'implication de ses membres, est un acteur essentiel pour porter l'attractivité du Grand Paris. Si le Grand Paris est avant tout un projet, il a besoin d'être aussi une institution, avec des visages et des cœurs. C'est la vocation de la Métropole et c'est notre fierté de l'accompagner dans le rayonnement international."



**Sylvain RAIFAUD**  
Président  
Syndicat Mixte Autolib'  
et Vélib' Métropole

Avec près de 1 400 stations ouvertes au public permettant de desservir les 55 communes adhérentes au service dont 350 stations en dehors de Paris, Velib' Métropole s'affirme comme un mode de déplacement à part entière et cela grâce au formidable partenariat financier noué entre le Syndicat Autolib' Velib' Métropole et la Métropole du Grand Paris qui prend en charge la moitié des contributions des communes hors Paris. Ainsi, Velib' Métropole va poursuivre son extension pour renforcer le maillage actuel avec 100 nouvelles stations et permettre à de nouvelles communes métropolitaines d'accéder au service dès 2021."



**Benoit THIEBLIN**  
Directeur Général  
Métropolis

"En installant des bornes de différentes puissances, accessibles à tous, et en pratiquant une facturation transparente et équitable au kWh, Métropolis innove et fait basculer la recharge des véhicules électriques dans la modernité

au sein de la Métropole du Grand Paris. Le réseau est construit sur les tendances du marché des véhicules électriques : les bornes sont adaptées à un usage quotidien, simple et efficace, pour tous les véhicules 100 % électriques ou hybrides rechargeables, d'aujourd'hui et de demain. Métropolis permet aux communes métropolitaines d'offrir à la population un service de très haute qualité et de promouvoir la mobilité durable."



**Thierry TUOT**  
Président  
Les Ateliers Médicis

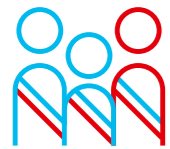
L'établissement est devenu Les Ateliers Médicis en novembre 2016, au moment où sa gouvernance s'est élargie notamment à la Métropole du Grand Paris. À Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Les Ateliers Médicis développent une activité plurielle, autour de résidences et d'un campus, façonnant de nouveaux espaces pour les communautés créatives du Grand Paris. En 2020, la Métropole y a soutenu la Nuit Blanche et s'est affirmée comme un partenaire clef du projet 2025. 57 résidences ont eu lieu sur le territoire du Grand Paris, favorisant la création artistique dans toutes les disciplines."



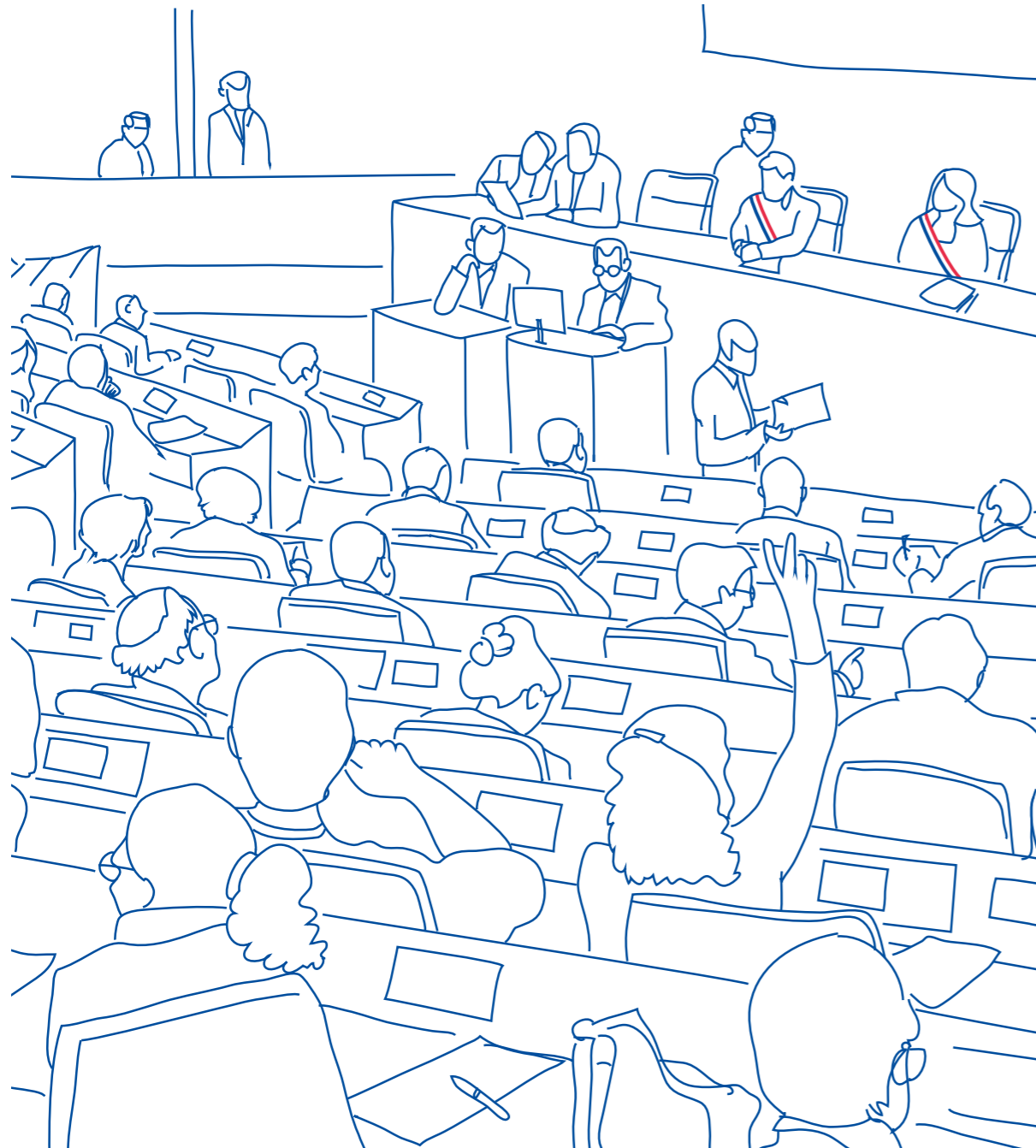
**Elisa YAVCHITZ**  
Directrice Générale  
Les Canaux

"En siégeant au Conseil d'Administration des Canaux et en étant très impliquée dans son orientation stratégique, la Métropole du Grand Paris s'est engagée dans un soutien volontaire aux acteurs économiques de l'économie circulaire et solidaire des territoires du Grand Paris. Formations gratuites, conférences, accompagnements aux achats responsables des acheteurs publics du territoire et, au travers d'ESS 2024, mise en place d'un dispositif ambitieux pour que les marchés des Jeux de Paris 2024 aient des retombées locales réelles et concrètes... Les actions déployées offrent de belles perspectives pour un territoire plus durable, au service de ses habitants."





## UNE NOUVELLE MANDATURE AU SERVICE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE



UNE NOUVELLE MANDATURE AU SERVICE D'UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET EFFICACE

## LES ÉLUS

La Métropole du Grand Paris compte plusieurs instances, composées d'élus qui proposent, débattent et délibèrent sur tous les sujets métropolitains. Tous ces élus sont maires, adjoints ou conseillers de l'une des communes de la Métropole.

### LE PRÉSIDENT

Le Président de la Métropole du Grand Paris est élu par les Conseillers et Conseillères métropolitains au scrutin secret à la majorité absolue conformément aux dispositions de l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales. Il réunit le Conseil, fixe son ordre du jour, prépare et exécute ses délibérations. Il en va de même pour le Bureau. Par ailleurs, le Président ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Enfin, il préside de droit les séances du Conseil et du Bureau métropolitains, l'Assemblée des maires, la Conférence des présidents de territoire ainsi que la Conférence des présidents de groupes.

### LES VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-présidents de la Métropole du Grand Paris sont élus par les Conseiller(e)s métropolitain(e)s au scrutin secret et à la majorité absolue conformément aux dispositions des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Président sur les sujets qui concernent leurs délégations.

### LE BUREAU

Présidé par le Président et composé de 20 Vice-présidents et de 23 Conseiller(e)s délégué(e)s représentatifs de toutes les sensibilités politiques, le Bureau fixe la stratégie de la Métropole et détermine les grandes orientations. Il s'agit d'une instance délibérative sur les questions qui lui ont été déléguées par le Conseil. De même, il examine l'ordre du jour et les projets de délibération devant être soumis au vote du Conseil métropolitain. Sa composition est fixée par délibération du Conseil métropolitain et peut évoluer dans le respect des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

### LE CONSEIL


Le Conseil, qui est l'organe délibérant de la Métropole du Grand Paris, règle par ses décisions les affaires de la Métropole. Il est composé de 208 Conseiller(e)s métropolitain(e)s élus au suffrage universel direct lors des élections municipales selon les dispositions de l'article L. 5211-6 du CGCT. Au minimum, un représentant par commune est élu. En raison de son poids démographique, la Ville de Paris en compte 60. En 2020, au cours de cinq conseils métropolitains, 205 délibérations ont été adoptées par cette instance.

En 2020,  
5 Conseils métropolitains,  
**205**  
délibérations adoptées

### LES GROUPES POLITIQUES

Les Conseillers peuvent se réunir en groupes politiques. La Métropole est constituée de cinq groupes politiques :

- Les Républicains, divers droite et indépendants (LR-DVD-I), présidé par Éric CÉSARI ;
- Socialistes, Écologistes et Républicains (SER), présidé par Emmanuel GREGOIRE ;
- Union des Démocrates et Indépendants, Centriste (UDI-UC), présidé par Ludovic TORO ;
- Front de gauche et citoyen-nes (FG), présidé par Patrice LECLERC ;
- Alternative écologiste, sociale et citoyenne (AESC), présidé par Sylvain RAIFAUD.

 Pour en savoir plus

Règlement intérieur du Conseil métropolitain adopté le 8 juin 2016



# LES MEMBRES DU BUREAU\*



## PRÉSIDENT

**Patrick OLLIER**  
Maire de Rueil-Malmaison

1 Président  
20 Vice-présidents  
23 Conseiller(e)s délégué(e)s

## VICE-PRÉSIDENTS



**Anne HIDALGO**  
Maire de Paris  
1<sup>re</sup> Vice-présidente  
Relations Internationales et Grands Événements



**Philippe LAURENT**  
Maire de Sceaux  
Finances et Information Citoyenne



**Keita DJENEBA**  
Adjointe au Maire de Montreuil  
Alimentation, Circuits Courts et Modes de Consommation



**Antoinette GUHL**  
Conseillère de Paris  
Nature en Ville, Biodiversité et Agriculture Métropolitaine



**Éric CESARI**  
Adjoint au Maire de Courbevoie  
Stratégie et Partenariats Institutionnels  
Président du Groupe Les Républicains et divers droite



**Daniel GUIRAUD**  
Adjoint au Maire des Lilas  
Transition Écologique, Qualité de l'Air et Développement des Réseaux Énergétiques



**Georges SIFFREDI**  
Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,  
Conseiller municipal de Châtenay-Malabry  
Aménagement du Territoire Métropolitain



**Manuel AESCHLIMANN**  
Maire d'Asnières-sur-Seine  
Administration Générale



**Michel LEPRÊTRE**  
Conseiller municipal de Vitry-sur-Seine  
Amélioration de l'Habitat



**André SANTINI**  
Maire d'Issy-les-Moulineaux  
Stratégie Économique



**Sylvain BERRIOS**  
Maire de Saint-Maur-des-Fossés  
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)



**Luc CARVOUNAS**  
Maire d'Alfortville  
Tourisme



**Geoffroy BOULARD**  
Maire du 17<sup>e</sup> arr. de Paris  
Communication et Innovation Numérique



**Xavier LEMOINE**  
Maire de Montfermeil  
Économie Circulaire, Collaborative, Sociale et Solidaire



**Jean-Pierre BARNAUD**  
Maire de Chennevières-sur-Marne  
Mobilités et Circulations Douces



**Richard DELL'AGNOLA**  
Maire de Thiais  
Suivi du Grand Paris Express



**Karim BOUAMRANE**  
Maire de Saint-Ouen  
Développement des start-up



**Denis CAHENZLI**  
Adjoint au Maire d'Aulnay-sous-Bois  
Stratégie Métropolitaine de l'Habitat



**Quentin GESELL**  
Maire de Dugny  
Développement Sportif



**Patrick CHAIMOVITCH**  
Maire de Colombes  
Rénovation Énergétique

## CONSEILLER(E)S DÉLÉGUÉ(E)S



**Jacques-Alain BENISTI**  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Suivi « Inventons la Métropole du Grand Paris » et grandes opérations métropolitaines



**Nadège AZAZ**  
Maire de Châtillon  
Égalité femmes-hommes



**Étienne LENGEREAU**  
Maire de Montrouge  
Suivi de l'Installation des Bornes de Recharge Électrique (Métropolis)



**Jacqueline BELHOMME**  
Maire de Malakoff  
Culture et Patrimoine



**Virginie DASPET**  
Adjointe au Maire du 20<sup>e</sup> arr. de Paris  
Réduction des Inégalités Territoriales



**Daniel-Georges COURTOIS**  
Conseiller de Paris  
Coopérations et Relations Territoriales



**Marie-Christine SEGUI**  
Maire d'Ormesson-sur-Marne  
Centres-villes vivants, Services et Commerces de Proximité



**Olivier KLEIN**  
Maire de Clichy-sous-Bois  
Politique du Logement



**Pascal PELAIN**  
Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Suivi du Conseil de Développement (CoDev)



**Patricia TORDJMAN**  
Maire de Gentilly  
Autoroutes du Futur



**Brigitte MARSIGNY**  
Maire de Noisy-le-Grand  
Espaces Boisés et Forêts



**Hervé GICQUEL**  
Maire de Charenton-le-Pont  
Infrastructures, Équipements Structurants, Amélioration de l'Intégration des Abords des Autoroutes Urbaines



**Afaf GABELOTAUD**  
Adjointe à la Maire de Paris  
Évaluation des Politiques Publiques



**Karine FRANCKET**  
Maire d'Aubervilliers  
Suivi du Plan Métropolitain de Relance



**Sébastien BÉNÉTEAU**  
Premier Maire-adjoint de Juvisy-sur-Orge  
Harmonisation des Pratiques Municipales



**Alexandra CORDEBARD**  
Maire du 10<sup>e</sup> arr. de Paris  
Budget



**Jacques BAUDRIER**  
Adjoint à la Maire de Paris  
Déploiement des Pistes Cyclables



**Pierre-Yves MARTIN**  
Maire de Livry-Gargan  
Cohérence Territoriale



**Vincent BEDU**  
Maire de Santeuil  
Communes Rurales de la Métropole



**Laurent RUSSIER**  
Conseiller municipal de Saint-Denis  
Développement des Tiers-Lieux



**François DECHY**  
Maire de Romainville  
Développement de l'Offre d'Insertion et Création de l'Observatoire Métropolitain de l'Insertion



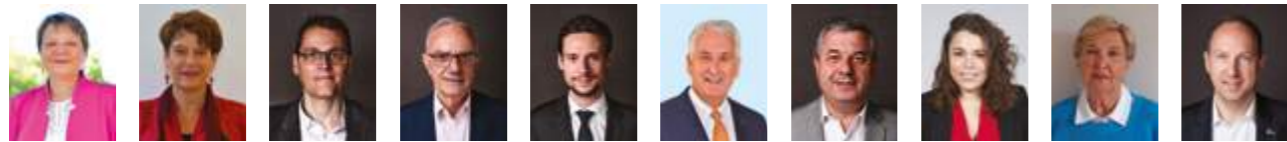
**Hélène DE COMARMOND**  
Maire de Cachan  
Conseillère déléguée à la Cité de la Gastronomie



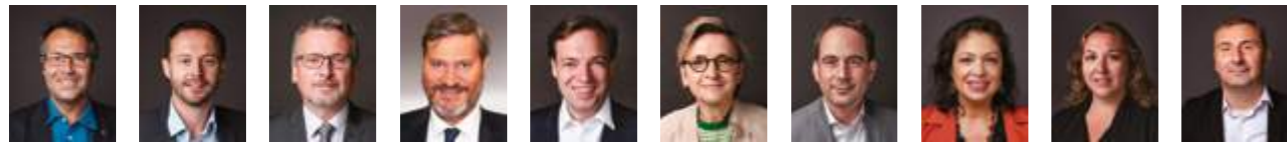
**Jean-Michel GENESTIER**  
Maire de Le Raincy  
Logistique Métropolitaine

\*Au 31 décembre 2020

# LES CONSEILLER(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S\*



**Marie-Hélène AMIABLE** Maire de Bagneux FG  
**Joëlle AMOZIGH** Maire de Neuilly-sur-Marne LR-DVD-I  
**Jean-Noël AQUA** Conseiller de Paris FG  
**François ASENSI** Maire de Tremblay-en-France FG  
**Charles ASLANGUL** Maire de Bry-sur-Marne LR-DVD-I  
**Pierre-Christophe BAGUET** Maire de Boulogne-Billancourt LR-DVD-I  
**Dominique BAILLY** Maire de Vaujours LR-DVD-I  
**Léa BALAGE EL MARIKY** Adjointe au Maire du 18<sup>e</sup> arr. de Paris AESC  
**Christiane BARODY-WEISS** Maire de Marnes-la-Coquette  
**Benoît BAS** Adjoint à la Maire de Garches LR-DVD-I



**François BECHIEAU** Adjoint au Maire du 19<sup>e</sup> arr. de Paris AESC  
**David BELLARD** Adjoint à la Maire de Paris AESC  
**Fabien BENEDIC** Conseiller municipal d'Argenteuil SER  
**Éric BERDOATI** Maire de Saint-Cloud LR-DVD-I  
**Jean-Didier BERGER** Maire de Clamart LR-DVD-I  
**Florencia BERTHOUT** Maire du 5<sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I  
**Patrice BESSAC** Maire de Montreuil FG  
**Aline BESSIS** Adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I  
**Hélène BIDARD** Adjointe à la Maire de Paris FG  
**Stéphane BLANCHET** Maire de Sevran FG



**Jean-Michel BLUTEAU** Maire de Villemomble LR-DVD-I  
**Nicolas BONNET-OULALDJ** Conseiller de Paris FG  
**Katy BONTINCK** Première Maire-adjointe de Saint-Denis AESC  
**Jean-Baptiste BORSALI** Maire du Bourget LR-DVD-I  
**Guillaume BOUDY** Maire de Suresnes LR-DVD-I  
**Angelina BOURDIER-CHAREF** Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Seine LR-DVD-I  
**Monique BOUTEILLE** Maire-adjointe de Rueil-Malmaison LR-DVD-I  
**Philippe BOUYSSOU** Maire d'Ivry-sur-Seine FG  
**Alphonse BOYE** Maire de Marolles-en-Brie UDI-UC  
**Ian BROSSAT** Adjoint à la Maire de Paris FG



**Véronique BUCAILLE** Conseillère de Paris LR-DVD-I  
**Christian CAMBON** Sénateur du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Saint-Maurice LR-DVD-I  
**Pierre-Olivier CAREL** Adjoint au Maire de Rosny-sous-Bois LR-DVD-I  
**Marie-Claire CARRÈRE-GÉE** Conseillère de Paris LR-DVD-I  
**Gilles CARREZ** Député, Conseiller municipal du Perreux-sur-Marne LR-DVD-I  
**Laurent CATHALA** Maire de Créteil SER  
**Régis CHARBONNIER** Maire de Boissy-Saint-Léger SER  
**Marie CHAVANON** Maire de Fresnes SER  
**Hervé CHEVREAU** Maire d'Épinay-sur-Seine LR-DVD-I  
**Marie-Carole CIUNTO** Maire de Sucy-en-Brie LR-DVD-I



**Gérard COSME** Conseiller municipal du Pré-Saint-Gervais SER  
**Jérôme COUMET** Maire du 13<sup>e</sup> arr. de Paris SER  
**Rolin CRANOLY** Maire de Gagny LR-DVD-I  
**François DAGNAUD** Maire du 19<sup>e</sup> arr. de Paris SER  
**Philippe DALLIER** Sénateur de la Seine-Saint-Denis, Conseiller municipal des Pavillons-sous-Bois LR-DVD-I  
**Rachida DATI** Maire du 7<sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I  
**Stéphanie DAUMIN** Maire de Chevilly-Larue FG  
**Grégoire DE LA RONCIÈRE** Maire de Sèvres  
**Aline DE MARCILLAC** Maire de Ville-d'Avray UDI-UC  
**Anne DE RUGY** Conseillère municipale de Bagnolet AESC



**Jean-Marc DEFREMONT** Maire de Savigny-sur-Orge AESC  
**Adrien DELACROIX** Adjoint au Maire de Saint-Denis SER  
**Christian DEMUYNCK** Maire de Neuilly-Plaisance LR-DVD-I  
**Clotilde DEROUARD** Adjointe au Maire du 15<sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I  
**Jeanne D'HAUTESERRE** Maire du 8<sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I  
**François-Marie DIDIER** Conseiller de Paris LR-DVD-I  
**Patrick DONATH** Maire de Bourg-la-Reine UDI-UC  
**Olivier DOSNE** Maire de Joinville-le-Pont LR-DVD-I  
**Patrick DOUET** Maire de Bonneuil-sur-Marne FG  
**Didier DOUSSET** Maire du Plessis-Trévise MODEM



**Carole DRAI** Première Maire-adjointe de Saint-Maur-des-Fossés LR-DVD-I  
**Sébastien DULERMO** Premier Maire-adjoint du 9<sup>e</sup> arr. de Paris UDI-UC  
**Agnès EVREN** Députée européenne, Conseillère de Paris LR-DVD-I  
**Dieunor EXCELLENT** Maire de Villetaneuse SER  
**Patrick FARCY** Maire de Villecresnes UDI-UC  
**Jean-Paul FAURE-SOULET** Maire de La Queue-en-Brie LR-DVD-I  
**Yvan FEMEL** Maire de Noisieu LR-DVD-I  
**Michel FOURCADE** Maire de Pierrefitte-sur-Seine SER  
**Vincent FRANCHI** Premier Maire-adjoint de Puteaux LR-DVD-I  
**Jean-Christophe FROMANTIN** Maire de Neuilly-sur-Seine TEM



**Philippe GAUDIN** Maire de Villeneuve-Saint-Georges LR-DVD-I  
**Bernard GAUDUCHEAU** Maire de Vanves UDI-UC  
**Jean-Philippe GAUTRAIS** Maire de Fontenay-sous-Bois FG  
**Anne-Marie GILGER-TRIGON** Adjointe au Maire d'Arcueil AESC  
**Didier GONZALES** Maire de Villeneuve-le-Roi LR-DVD-I  
**Philippe GOUJON** Maire du 15<sup>e</sup> arr. de Paris LR-DVD-I  
**Emmanuel GREGOIRE** Premier Maire-adjoint de Paris Président du Groupe SER  
**Éric GRILLON** Maire d'Ablon-sur-Seine LR-DVD-I  
**Jean-Jacques GROSSEAU** Maire d'Athis-Mons SER  
**Jean-Jacques GUILLET** Maire de Chaville LR-DVD-I



**Michel HERBILLON** Député, Conseiller municipal de Maisons-Alfort LR-DVD-I  
**Stephen HERVE** Maire de Bondy LR-DVD-I  
**Véronique JACQUELINE-COLAS** Maire de Vauresson DVD  
**Christine JANODET** Maire d'Orly AESC  
**Patrick JARRY** Maire de Nanterre FG  
**Vincent JEANBRUN** Maire de l'Haj-les-Roses LR-DVD-I  
**Laurent JEANNE** Maire de Champigny-sur-Marne LR-DVD-I  
**Halima JEMNI** Conseillère de Paris SER  
**Philippe JUVIN** Maire de La Garenne-Colombes LR-DVD-I  
**Bertrand KERN** Maire de Pantin SER



**Pénélope KOMITES**  
Adjointe à la Maire de Paris  
SER

**Fatoumata KONE**  
Conseillère de Paris  
AESC

**Johanne KOUASSI**  
Conseillère de Paris  
SER

**Laurent LAFON**  
Sénateur du Val-de-Marne, Conseiller municipal de Vincennes  
UDI-UC

**Jean-Christophe LAGARDE**  
Député, Conseiller municipal de Drancy  
UDI-UC

**Nathalie LALLIER**  
Maire de Paray-Vieille-Poste  
LR-DVD-I

**Denis LARGHERO**  
Maire de Meudon  
UDI-UC

**Jean-Luc LAURENT**  
Maire du Kremlin-Bicêtre  
SER

**Christine LAVARDE**  
Sénatrice des Hauts-de-Seine, Conseillère municipale de Boulogne-Billancourt  
LR-DVD-I

**Patrice LECLERC**  
Maire de Gennevilliers  
Président du Groupe FG



**Jean-Pierre LECOQ**  
Maire du 6<sup>e</sup> arr. de Paris  
LR-DVD-I

**Françoise LECOUFLE**  
Maire de Limeil-Brevannes  
LR-DVD-I

**Éric LEJOINDRE**  
Maire du 18<sup>e</sup> arr. de Paris  
SER

**Anne-Gaëlle LEYDIER**  
Adjointe au Maire de Villejuif  
FG

**Marie-Pierre LIMOGÉ**  
Première Maire-adjointe de Courbevoie  
UDI-UC

**Roger MADEC**  
Conseiller de Paris  
SER

**Benjamin MALLO**  
Adjoint au Maire du 17<sup>e</sup> arr. de Paris  
LR-DVD-I

**Bruno MARCILLAUD**  
Maire de Rungis  
LR-DVD-I

**Séverine MAROUN**  
Première Maire-adjointe d'Aulnay-sous-Bois  
LR-DVD-I

**Jacques J.P. MARTIN**  
Maire de Nogent-sur-Marne  
LR-DVD-I



**Sinda MATMATI**  
Adjointe à la Maire du 14<sup>e</sup> arr. de Paris  
AESC

**Thierry MEIGNEN**  
Maire du Blanc-Mesnil  
LR-DVD-I

**Gilles MENTRE**  
Adjoint au Maire du 16<sup>e</sup> arr. de Paris  
LR-DVD-I

**Emmanuel MESSAS**  
Conseiller de Paris  
LR-DVD-I

**Emile MEUNIER**  
Conseiller de Paris  
AESC

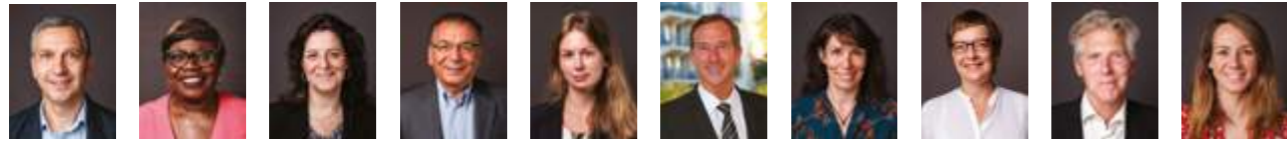
**Philippe MONGES**  
Conseiller municipal de l'Île-Saint-Denis  
AESC

**Valérie MONTANDON**  
Conseillère de Paris  
LR-DVD-I

**Georges MOTHRON**  
Maire d'Argenteuil  
LR-DVD-I

**Gauthier MOUGIN**  
Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt  
LR-DVD-I

**Rémi MUZEAU**  
Maire de Clichy-la-Garenne  
LR-DVD-I



**Christophe NAJDOVSKI**  
Adjoint à la Maire de Paris  
SER

**Thérèse NGIMBOUS BATJOM**  
Adjointe au Maire de Nanterre  
SER

**Isabelle NIZARD**  
Adjointe au Maire du 16<sup>e</sup> arr. de Paris  
LR-DVD-I

**Tonino PANETTA**  
Maire de Choisy-le-Roi  
LR-DVD-I

**Marion PARISET**  
Adjointe au Maire du 15<sup>e</sup> arr. de Paris  
LR-DVD-I

**Philippe PEMEZEC**  
Sénateur des Hauts-de-Seine, Conseiller municipal du Plessis-Robinson  
LR-DVD-I

**Karina PEREZ**  
Conseillère de Paris  
AESC

**Carine PETIT**  
Maire du 14<sup>e</sup> arr. de Paris  
AESC

**Éric PLIEZ**  
Maire du 20<sup>e</sup> arr. de Paris  
SER

**Agnès POTTIER-DUMAS**  
Maire de Levallois-Perret  
LR-DVD-I



**Gilles POUX**  
Maire de La Courneuve  
FG

**Pierre RABADAN**  
Adjoint à la Maire de Paris  
SER

**Sylvain RAIFAUD**  
Conseiller de Paris  
Président du Groupe AESC

**Raphaëlle RÉMY-LELEU**  
Conseillère de Paris  
AESC

**Yves REVILLON**  
Maire de Bois-Colombes  
LR-DVD-I

**Pierre SACK**  
Premier-Maire adjoint d'Aubervilliers  
UDI-UC

**Abdel SADI**  
Maire de Bobigny  
FG

**Hamidou SAMAKE**  
Conseiller de Paris  
SER

**Olivier SARRABEYROUSE**  
Maire de Noisy-le-Sec  
FG

**Éric SCHLEGEL**  
Maire de Gournay-sur-Marne  
DVD



**Jacques-Henri SEMELLE**  
Adjoint au Maire du 15<sup>e</sup> arr. de Paris  
LR-DVD-I

**Jean-Yves SENANT**  
Maire d'Antony  
LR-DVD-I

**Sylvie SIMON-DECK**  
Adjointe au Maire de Créteil  
SER

**Anne SOUYRIS**  
Adjointe à la Maire de Paris  
AESC

**Fatoumata SOW**  
Adjointe au Maire de Colombes  
SER

**Francis SZPNER**  
Maire du 16<sup>e</sup> arr. de Paris  
LR-DVD-I

**Azzédine TAIBI**  
Maire de Stains  
FG

**Aurore THIROUX**  
Première Maire-adjointe de Champigny-sur-Marne  
LR-DVD-I

**Yves THOREAU**  
Maire de Mandres-les-Roses  
LR-DVD-I

**Anouch TORANIAN**  
Adjointe à la Maire de Paris  
SER



**Ludovic TORO**  
Maire de Coubron  
Président du Groupe UDI-UC

**Agnès TOURY**  
Adjointe au Maire du 17<sup>e</sup> arr. de Paris  
LR-DVD-I

**Aurélien TROUBAT**  
Adjoint au Maire de Viry-Châtillon  
LR-DVD-I

**France-Lise VALIER**  
Adjointe au Maire d'Argenteuil  
LR-DVD-I

**Martine VALLETON**  
Maire de Villepinte  
LR-DVD-I

**Laurent VASTEL**  
Maire de Fontenay-aux-Roses  
UDI-UC

**François VAUGLIN**  
Maire du 11<sup>e</sup> arr. de Paris  
SER

**Arnaud VEDIE**  
Maire de Périgny-sur-Yerres  
LR-DVD-I

**Brigitte VERMILLET**  
Maire de Morangis  
LR-DVD-I

**Aurélien VERON**  
Conseiller de Paris  
LR-DVD-I



**Cécile VEYRUNES-LEGRAIN**  
Conseillère municipale de Vitry-sur-Seine  
FG

**Ariel WEIL**  
Maire de l'arrondissement de Paris Centre  
SER

**Julien WEIL**  
Maire de Saint-Mandé  
LR-DVD-I

**Métin YAVUZ**  
Maire de Valenton  
LR-DVD-I

Au total, **208** conseillers métropolitains

\*Au 31 décembre 2020



# LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris peut former des commissions spéciales ou permanentes chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Ces commissions, qui sont des espaces de dialogue, émettent des avis préalables sur les décisions présentées au Bureau et au Conseil métropolitain. Elles ont fait l'objet d'un renouvellement dans le cadre de la nouvelle mandature.



## LA COMMISSION SANTÉ ET SOLIDARITÉS

Présidée par Ludovic TORO, Conseiller métropolitain, Maire de Coubron, la Commission « Santé et Solidarités » compte 21 membres. Cette commission est l'instance de suivi de la lutte contre l'épidémie de la COVID-19 et s'inscrit comme force de proposition pour la coordination, l'organisation et l'accompagnement des 131 communes de la Métropole face à la crise sanitaire.

Elle s'est réunie une fois le 14 octobre 2020 pour travailler sur :

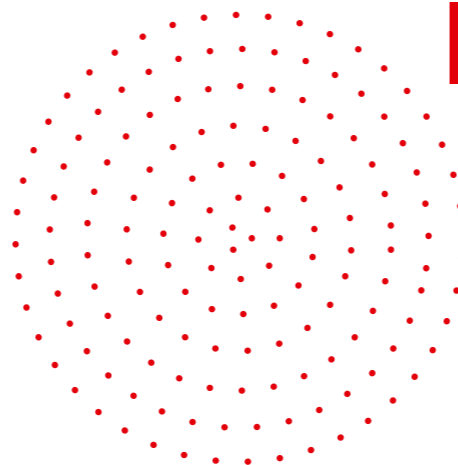
- La coordination et la stratégie métropolitaine dans le cadre de la crise sanitaire ;
- La qualité de l'air à travers le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) et la Santé environnementale ;
- Le projet de Plan Métropolitain Santé et Résilience.



## LA COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Présidée par Séverine MAROUN, Conseillère métropolitaine, la Commission « Transition écologique et énergétique » s'est réunie en amont du Conseil métropolitain du 30 octobre 2020 et a donné un avis favorable aux délibérations qui lui ont été présentées. Elles ont porté notamment sur :

- Le rapport d'activité de la Métropole pour l'année 2019 ;
- Le renforcement de la Zone à Faibles Émissions métropolitaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, par l'interdiction des véhicules classés Crit'Air 4, 5 et non classés et la présentation d'une convention d'accompagnement proposée aux communes concernées ;
- Une convention de subvention complémentaire d'un montant de 100 000 euros avec l'Apur, relative au programme d'études accompagnant la mise en place de la ZFE ;
- Une modification du règlement « Métropole Roule Propre ! » visant à assurer l'harmonisation des critères d'attribution avec l'État, dans le cadre du guichet unique instauré en juillet 2019, et à poursuivre l'accompagnement de la prochaine étape de la ZFE, en particulier en renforçant les aides pour les ménages les plus modestes ;



- Un avenant à la convention de financement et de suivi entre la Métropole du Grand Paris et le Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole pour le service Vélib' Métropole permettant à la Métropole de financer 100 nouvelles stations d'ici 2022, prévues dans le cadre du Plan de relance ;
- Des avenants aux conventions d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et les ALEC et une convention avec l'association *Soliha* pour leur activité 2020.



## LA COMMISSION BIODIVERSITÉ ET NATURE EN VILLE

Présidée par Philippe GAUDIN, Conseiller métropolitain, Maire de Villeneuve-St-Georges, la Commission « Biodiversité et Nature en ville » s'est réunie en amont du Conseil métropolitain du 30 octobre 2020 et a donné un avis favorable aux délibérations qui lui ont été présentées. Elles ont porté notamment sur :

- Le rapport d'activité de la Métropole pour l'année 2019 ;
- Une convention de délégation de compétence pour une durée d'un an, pour la construction du casier pilote de La Bassée, dans l'attente de l'adhésion à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs. Elle a permis à l'EPTB de démarrer les travaux dès le mois de novembre 2020. L'ouvrage permettra de stocker 10 millions de m<sup>3</sup>, ce qui réduirait d'environ 8 cm la hauteur d'eau à l'aval de l'ouvrage jusqu'à Paris ;
- Un avenant au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et la Marne francilienne, les travaux de La Bassée ayant été proposés comme nouvelle action ;

- L'approbation des statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs permettant à la Métropole de transférer la mission de réalisation du casier pilote de La Bassée dans le cadre des compétences obligatoires. La cotisation de la Métropole pour la compétence obligatoire de gestion des lacs réservoirs sera à hauteur 3,2 millions d'euros, correspondant aux parts GEMAPI des cotisations de la Ville de Paris et du Département des Hauts-de-Seine ;
- Une convention avec le Département du Val-de-Marne pour le financement de travaux relatifs aux ouvrages de protection anti-crue, relatif à la réhabilitation de 350 m de mur anti-crue à Choisy-le-Roi.

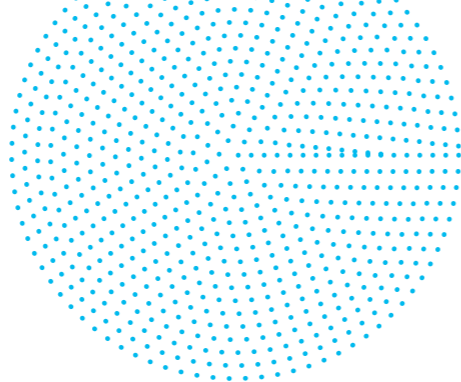


## LA COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE ET MOBILITÉS DURABLES

Présidée par Christophe NAJDOVSKI, Conseiller métropolitain, la commission compte 23 membres.

La commission s'est réunie le 3 novembre 2020 (en amont du Conseil métropolitain du 30 octobre 2020) pour travailler sur les sujets suivants :

- Présentation de l'intérêt métropolitain en matière d'équipements structurants ;
- Présentation de la ZFE ;
- Présentation de *Métropolis*.



### LA COMMISSION ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Présidée par Pierre RABADAN, Conseiller métropolitain, la Commission « Attractivité et Développement économique » compte 25 membres. En 2020, elle a donné un avis favorable aux délibérations qui lui ont été présentées. Elles ont porté notamment sur l'adhésion de la Métropole à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire ; la convention de partenariat et de financement entre la Métropole et l'association REAVIE ; la signature de la charte de participation du programme « Achats circulaires et solidaires » ; l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec Paris&Co sur le programme RENFORT start-up ; la convention d'objectifs et de financement entre la Métropole et le Hub Francil'In ; la Nuit Blanche métropolitaine 2020 ; les demandes communales de dérogations au principe de repos dominical pour l'année 2021.

Dans le cadre des politiques conduites par la Métropole du Grand Paris, la commission a également suivi l'avancement des travaux des actions menées dans les domaines du développement économique, culturel et numérique.



### LA COMMISSION NUMÉRIQUE, INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

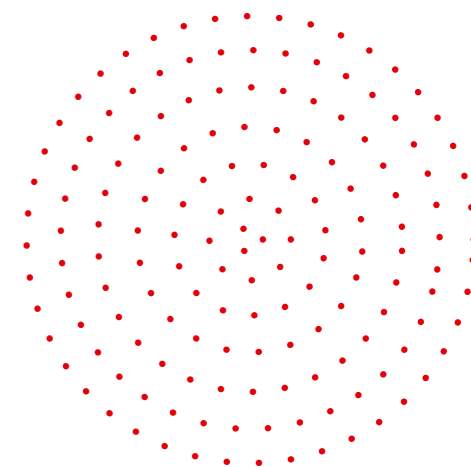
Présidée par Dominique BAILLY, Conseiller métropolitain, Maire de Vaujours, la Commission « Numérique, Innovation, Recherche et Développement » s'est réunie une première fois en 2020. Elle rassemble 22 membres. Étant à la fois un lieu d'échanges et de préparation de décision, la Commission joue un rôle moteur dans le déploiement de la stratégie métropolitaine dédiée à l'innovation. Sur l'année 2020, un des premiers travaux de la Commission a permis d'aboutir à la validation de la convention dédiée au pass numérique. Ce dispositif permet à la fois de structurer les réseaux d'inclusion numérique sur le périmètre métropolitain et de répondre aux besoins des personnes en difficulté face au numérique.



### LA COMMISSION AMÉNAGEMENT

Présidée par Philippe MONGES, Conseiller métropolitain, la Commission « Aménagement » s'est réunie une fois en 2020. Outre l'examen des points inscrits à l'ordre du jour des différents Conseils métropolitains, elle s'est investie sur plusieurs sujets :

- Les projets partenariaux d'aménagement du Grand Orly et d'Argenteuil ;
- le fonds du règlement des équipements structurants.



### LA COMMISSION SPÉCIALE JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024 ET HÉRITAGE

Présidée par Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et constituée d'un membre de chaque groupe politique, la Commission spéciale « Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et Héritage » travaillera sur l'ensemble des enjeux économiques et sociaux en lien avec les Jeux. Créée en juillet 2020, la commission n'a pas encore eu l'occasion de se réunir.



### LA COMMISSION HABITAT-LOGEMENT

Présidée par Patrick JARRY, Conseiller métropolitain, Maire de Nanterre, la Commission « Habitat-Logement » s'est réunie le 6 octobre 2020. Pour cette première réunion de la mandature, la Commission devait procéder à l'élection de son Président. Conformément à l'ordre du jour, la commission a ensuite examiné successivement le rapport d'activités 2019, les actions et les opérations d'intérêt métropolitain de l'habitat telles que définies par la délibération du Conseil métropolitain du 7 décembre 2018 et la résorption de l'habitat insalubre, le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) et l'action de la Métropole en faveur de la rénovation énergétique performante des secteurs pavillonnaires (PREP).



### LA COMMISSION FINANCES

Présidée par Gilles CARREZ, Conseiller métropolitain, Député du Val-de-Marne, la Commission « Finances » travaille en étroite collaboration avec Philippe LAURENT, Vice-président aux Finances et à l'information citoyenne et Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget.

Compte-tenu des restrictions sanitaires en vigueur en 2020, la Commission des Finances s'est réunie deux fois au cours de l'année. Elle a notamment émis un avis favorable sur le projet de budget primitif 2020 et de compte administratif 2019, puis sur la décision modificative 2020. Elle a également été saisie de la mise en place d'une dotation de solidarité exceptionnelle au profit des communes du périmètre métropolitain pour faire face aux conséquences de la crise économique et sociale.

Les élus ont également poursuivi l'analyse de la dynamique de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui a chuté de près de 5 % sur cette année engendrant une forte perte pour la Métropole.

Enfin, la Commission s'est prononcée favorablement sur le Règlement budgétaire et financier visant à préciser les règles de gestion des investissements métropolitains notamment.

## LES INSTANCES CONSULTATIVES

La Métropole du Grand Paris a deux instances consultatives qui ont vocation à débattre, informer et rendre des avis sur les projets qu'elle mène : l'Assemblée des maires et le Conseil de développement.

### L'ASSEMBLÉE DES MAIRES

Organisée par l'article L.5219-7 du code général des collectivités territoriales et précisée à l'article 28 du règlement intérieur de la Métropole du Grand Paris, l'Assemblée des maires est une instance consultative qui débat du programme d'action de la Métropole. Elle comprend l'ensemble des 131 maires des communes membres et se réunit au moins une fois par an. Dans le cadre de l'élaboration des différents documents programmatiques métropolitains, le Président convoque régulièrement l'Assemblée des maires, en accord avec le Bureau, afin de préparer dans les meilleures conditions les grandes étapes de la planification stratégique de la Métropole du Grand Paris. En raison de la crise sanitaire, l'Assemblée des maires ne s'est pas réunie en 2020.

### LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV)

Créé par la loi, le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris (CoDev) est une instance de démocratie participative constituée de membres bénévoles issus de la société civile. Les travaux qu'il mène visent à enrichir les politiques publiques dans une démarche prospective en 2020.

Présidé par Méka BRUNEL, Directrice générale de Gecina, le CoDev mène plusieurs missions au service du projet métropolitain :

- Il contribue à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet métropolitain ;
- Il interroge l'avenir et assure un rôle d'éclairage auprès des élus en s'appuyant sur l'expertise citoyenne pour apporter une aide à la décision ;
- Il est doté d'une gouvernance et d'une parole indépendante.

Le Conseil de développement est constitué d'une gouvernance et d'une assemblée qui interagissent de façon permanente en lien avec les élus métropolitains. La composition du CoDev est plurielle et paritaire.

- La gouvernance est constituée d'une présidence et d'un bureau. Représentée de façon permanente par son président, elle organise son activité en maintenant un lien étroit avec les élus et notamment Pascal PELAIN, Conseiller métropolitain délégué au suivi du Conseil de développement et Maire de Villeneuve-la-Garenne ;

- L'assemblée est constituée d'un collège d'habitants et d'un collège de personnalités qualifiées qui s'engagent bénévolement pour un mandat de 3 ans. Les habitants volontaires sont désignés par tirage au sort dans le respect de la parité. Les personnalités qualifiées sont issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Ils sont désignés par le Président de la Métropole du Grand Paris sur la base de leur expertise.

## LES INSTANCES DE COOPÉRATION

La Métropole du Grand Paris s'est dotée de quatre instances de coopération qui favorisent le dialogue avec les territoires, les établissements publics de coopération intercommunale limitrophes et les services urbains.

### LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES TERRITOIRES

La Conférence des présidents des territoires est une instance de coordination et d'harmonisation réunissant le Président de la Métropole, la Maire de Paris et les Présidents des territoires qui composent la Métropole. Cette Conférence constitue un espace d'échanges et de dialogue. Elle permet d'associer les territoires à l'élaboration des documents stratégiques métropolitains et définit les modalités d'exercice des compétences entre la Métropole et les territoires, selon le principe de subsidiarité.

### LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE LIMITROPHES

Afin de limiter les effets de seuil et de répondre aux défis de l'aménagement des grands territoires périurbains, la Métropole du Grand Paris collabore avec tous ses territoires limitrophes. Dans ce cadre, le Président de la Métropole peut conclure des contrats de coopération métropolitaine avec chacun d'entre eux.

### LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES SERVICES URBAINS DU GRAND PARIS

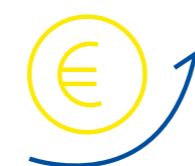
En partenariat avec les services publics urbains du Grand Paris, la Métropole œuvre sur la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, l'économie circulaire, l'insertion des grands équipements métropolitains en zone dense ou encore l'adaptation du changement climatique. Cette conférence réunit le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif), le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siapp), le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (Sifurep), le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (Sigeif), le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec), le Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères de la région parisienne (Syctom), l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs (EPTB) ainsi qu'un représentant de la Ville de Paris.

### LE G142

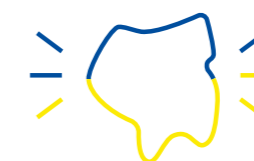
Le G142 réunit les Directeurs Généraux des Services des 131 communes, des 10 établissements publics territoriaux et de la métropole elle-même. Il s'agit d'une instance d'information permettant d'assurer la communication relative aux travaux et projets métropolitains en cours. Animé par Paul MOURIER, Préfet, Directeur Général des Services, il se réunit périodiquement sur un ordre du jour déterminé à l'initiative conjointe de chacun des membres.

# LES MISSIONS

## Une métropole en actions



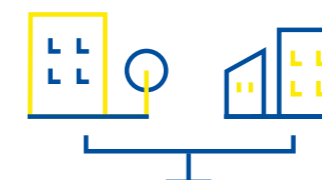
Relance économique



Attractivité et rayonnement



Développement économique et actions de proximité



Rééquilibrage territorial



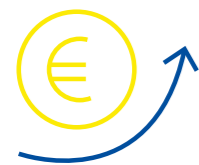
Transition écologique et amélioration du cadre de vie



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Innovation et numérique



# RELANCE ÉCONOMIQUE

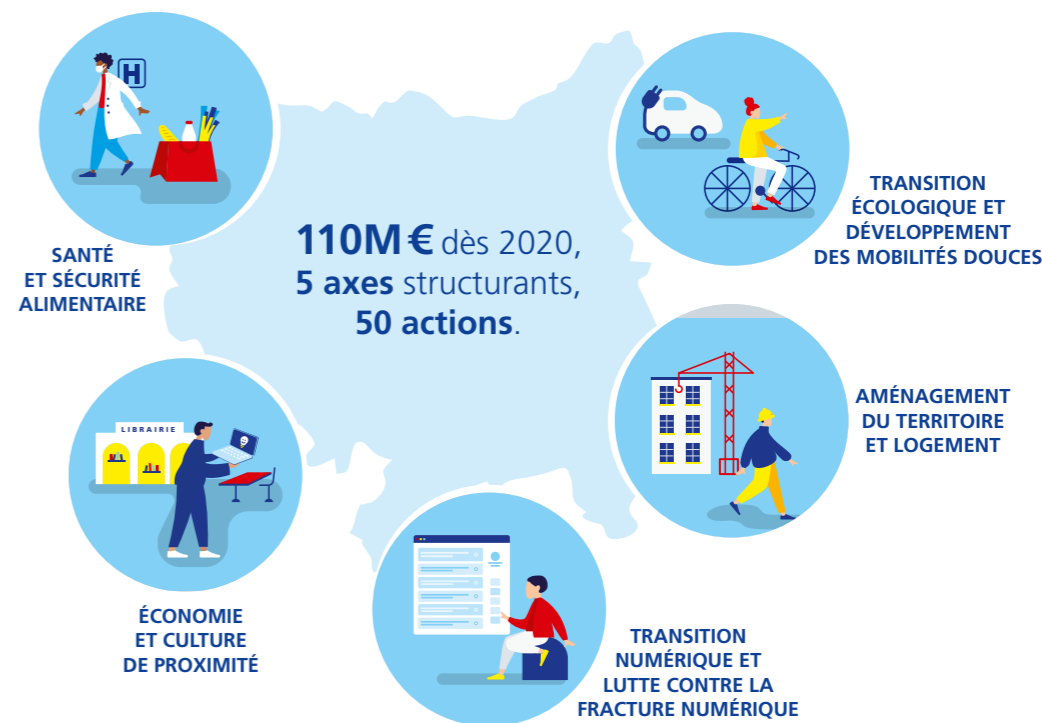
Dans le contexte de la crise sanitaire exceptionnelle qui a marqué l'année 2020, la Métropole du Grand Paris a engagé la relance économique du territoire à travers son Plan métropolitain de relance et grâce, notamment, à une démarche partenariale avec l'État et la Région Île-de-France.



RELANCE ÉCONOMIQUE

## UNE RELANCE ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE SOLIDAIRE ET RÉSILIENTE

Face à une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent, la Métropole du Grand Paris a pu faire preuve de son agilité et de sa capacité de résilience dans la relance de l'économie locale avec ses communes et avec le soutien aux différents acteurs de proximité.



### UN PLAN DE RELANCE GLOBAL EN FAVEUR DE LA TRANSITION DE L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE

Adopté par le Conseil métropolitain du 15 mai 2020, le Plan métropolitain de relance a débloqué une enveloppe de 110 millions d'euros pour engager la transition de l'économie métropolitaine vers un territoire durable, équilibré et résilient. 50 actions, réparties en 5 axes, ont ainsi été engagées dans un cadre partenarial avec, en particulier, la Banque des Territoires et la Chambre de commerce et d'industrie de région

Paris Île-de-France, sous l'égide de Karine FRANCKET, Conseillère métropolitaine déléguée au suivi du Plan métropolitain de relance, Maire d'Aubervilliers.

**110** MILLIONS D'EUROS AVEC LE PLAN MÉTROPOLITAIN DE RELANCE

**6,08** MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LES HÔPITAUX DE LA MÉTROPOLE

**14** MILLIONS D'EUROS ALLOUÉS EN 2020 AU FONDS DE RÉSILIENCE ÎLE-DE-FRANCE POUR AIDER LES TPE / PME



Une transition écologique de l'économie métropolitaine vers des modes de production, de consommation et d'échanges, plus sobres, plus inclusifs et plus équilibrés



Les 5 axes du Plan métropolitain de relance :

– **Promouvoir une stratégie de résilience** intégrant le retour d'expérience de la crise sanitaire avec l'adoption d'un Plan métropolitain de santé et de résilience ; l'accélération du Plan Alimentation Durable métropolitain engagé en 2019 ; la construction d'un observatoire partenarial en open data.

– **Revivifier le tissu économique de proximité** avec, entre autres, la participation à hauteur de 14 millions d'euros en 2020 au fonds mutualisé Résilience Île-de-France dédié aux TPE et PME du territoire, qui a été complété en 2021 pour atteindre 21 millions d'euros ; le lancement d'une nouvelle édition du programme « Centres-villes vivants » en soutien aux commerces, à l'artisanat et à la culture ; le soutien spécifique à l'économie sociale et solidaire, de même qu'aux jeunes entreprises innovantes.

– **Accélérer la transition écologique et le développement des mobilités douces** avec l'adoption d'un Plan vélo métropolitain doté de 10 millions d'euros dès 2020 ; le déploiement de 5000 points de recharge pour véhicules électriques d'ici 2022 avec *Métropolis* ; la création de 100 nouvelles stations Vélib' d'ici 2022 ; le déploiement d'un programme de rénovation énergétique et de solarisation du patrimoine public ou encore un soutien spécifique à la filière du végétal et du paysage.

– **Soutenir le secteur de l'habitat et de la construction** avec un accompagnement des ménages à la rénovation énergétique des pavillons ; le lancement d'une 3<sup>e</sup> édition de l'appel à projets innovants d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » ; un appel à manifestation d'intérêts pour de nouvelles opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain.

– **Lutter contre la fracture numérique et accompagner la transition digitale** avec notamment le renforcement du financement des publics fragiles via le pass numérique ; le déploiement d'un maillage métropolitain de ressourceries de recyclage de matériel informatique.

## UN SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX HÔPITAUX DE LA MÉTROPOLE

Dès le mois de mars 2020, la Métropole du Grand Paris s'est engagée à verser une subvention exceptionnelle de 4 millions d'euros pour l'AP-HP afin d'aider ses hôpitaux à traverser cette crise épidémique majeure et à préparer l'avenir. À cette première enveloppe dédiée aux hôpitaux de l'AP-HP, s'est ajoutée un soutien financier spécifique de la Métropole en faveur des autres hôpitaux du périmètre métropolitain. Au total, 6,08 millions d'euros ont ainsi été débloqués pour soutenir les hôpitaux face à la crise sanitaire.

## UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE DE SES COMMUNES

Après avoir recueilli l'avis des membres du Bureau, le Président de la Métropole du Grand Paris a annoncé, dès le 31 mars 2020, un soutien financier exceptionnel de 15 millions d'euros aux communes de la Métropole, qui sont en première ligne face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. Dans cette période difficile et dans une logique de solidarité, la Métropole du Grand Paris, métropole des maires, a soutenu ses communes qui se retrouvent le plus en difficulté pour assurer notamment la continuité du service public, mettre en place de nouveaux services destinés à aider les personnes fragiles, et accompagner les activités économiques de proximité, en particulier le commerce et l'artisanat.

Cette aide prend la forme d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui se fonde sur plusieurs critères (démographiques, potentiel financier et revenu moyen par habitant) mais qui tient également compte de la situation de chaque commune.


## UNE PARTICIPATION AU FONDS DE RÉSILIENCE RÉGIONAL POUR AIDER LES TPE/PME

La Métropole du Grand Paris a contribué, aux côtés de la Région Île-de-France, de la Caisse des Dépôts et de 70 collectivités du territoire dont la Ville de Paris, au Fonds de résilience à hauteur de 14 millions d'euros en 2020. Ce fonds vise à soutenir la relance des TPE et PME, et à financer le coût des adaptations indispensables à la reprise d'activité.

Doté de 100 millions d'euros, ce Fonds s'adresse :

- Aux structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) à partir d'un salarié ;
- Aux entreprises commerciales jusqu'à 20 salariés.

L'aide prend la forme d'une avance sans garantie, de 3 000 à 100 000 euros remboursable sur maximum 6 ans. Elle vient en complément des autres aides étatiques.

 Pour en savoir plus

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 15 mai 2020 adoptant le Plan métropolitain de relance

Les 50 actions du Plan de Relance



# ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

La Métropole du Grand Paris porte des projets à rayonnement international. Par son action, elle contribue ainsi à renforcer l'attractivité des 131 communes qui la composent dans des domaines aussi variés que l'économie, l'aménagement, l'urbanisme, le sport, la culture ou encore l'architecture.

# « INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »

« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » (IMGP) s'est imposé comme le plus grand concours d'urbanisme et d'architecture d'Europe. Les deux premières éditions ont suscité une immense mobilisation, preuve de l'attractivité du territoire métropolitain. Tandis que de nombreux projets étaient déjà entrés en phase opérationnelle, l'année 2020 a été l'occasion de préparer une nouvelle édition de cet appel à projets urbains innovants.

## UN SUIVI RENFORCÉ

L'engouement suscité par les deux premières éditions d'IMGP s'est peu à peu transformé en un engagement fort de l'ensemble des acteurs qui collaborent étroitement à la mise en œuvre des projets.

La démarche d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » repose sur un haut niveau d'exigences à la fois en termes d'innovation et de rééquilibrage territorial.

Catalyseur de la réalisation de projets complexes, le dispositif et l'accompagnement de la Métropole du Grand Paris répondent de mieux en mieux aux défis que soulèvent les opérations et, au-delà, l'urbanisme et l'aménagement contemporains.

Sous l'égide de Jacques-Alain BENISTI, Conseiller délégué auprès du Président en charge du suivi d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » et des grandes opérations métropolitaines et Maire de Villiers-sur-Marne, les services dédiés au dispositif d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » ont consacré une grande partie de l'année 2020 au suivi des opérations d'IMGP 1 et 2 (voir tableau en annexe page 116). Le bilan de l'état d'avancement des opérations démontre qu'une grande majorité des projets sont en phase active et ont, pour la plupart d'entre eux, passé des étapes importantes au cours de l'année 2020.

## DES PROJETS INNOVANTS ET DURABLES

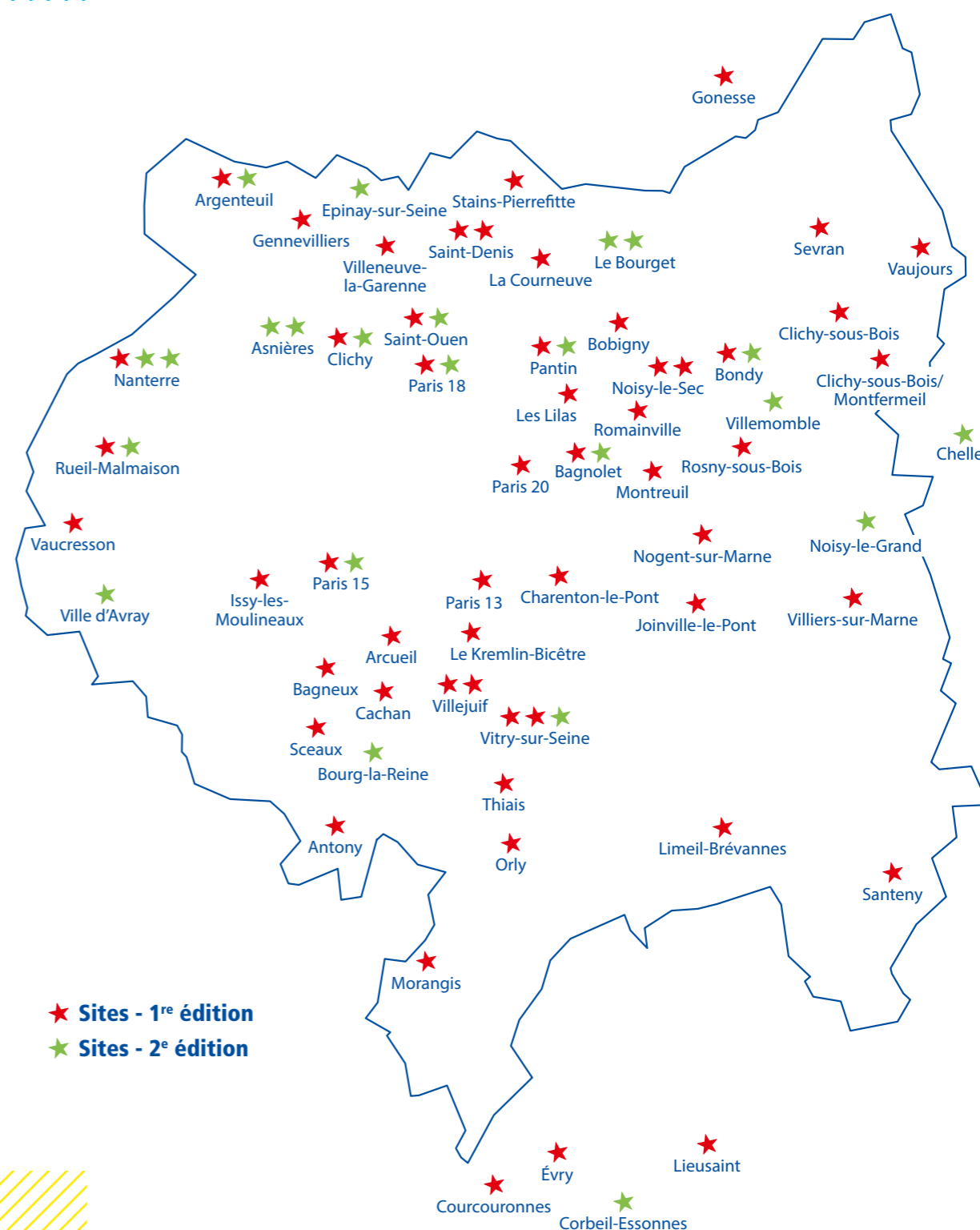
« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » place l'expérimentation et l'innovation au cœur des critères de sélection des projets immobiliers et urbains. Celles-ci sont mises au service d'un développement à moindre impact écologique et répondent à de nouveaux besoins et usages. Les projets ont investi de nombreux champs : réseaux sociaux de proximité et gestion numérique, nouvelles solutions de mobilité, réversibilité et flexibilité des bâtiments, économie circulaire, biodiversité et écosystèmes, gestion des énergies, confort thermique...



- 77 SITES RÉPARTIS DANS 70 COMMUNES
- 26 PROJETS INSCRITS DANS UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- 6,5 HECTARES DÉDIÉS À L'AGRICULTURE URBAINE
- 15,6 HECTARES DE SURFACES VÉGÉTALISÉES
- 13 000 LOGEMENTS PROGRAMMÉS

Lors de la cérémonie des MIPIM Awards 2020, qui s'est déroulée le mardi 15 septembre 2020 à Paris, la Métropole du Grand Paris s'est vue décerner le prix « Best Futura Mega Project » pour son appel à projets « *Inventons la Métropole du Grand Paris* » (IMGP). Ce prix récompense des projets d'envergure aux caractéristiques architecturales, techniques et environnementales innovantes, qui contribuent à construire la ville.

# LES SITES D'« INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »





Afin de promouvoir des innovations répliquables et de s'assurer de leur pérennité, la Métropole du Grand Paris veille étroitement au respect des engagements pris par les lauréats et s'en porte garante, aux côtés de ses communes et des porteurs de sites, en les inscrivant dans un cadre contractuel (propositions de clauses portant sur les innovations et les ambitions environnementales dans les contrats et actes de vente).

### UNE TROISIÈME ÉDITION

Fort du succès des deux premières éditions, la Métropole du Grand Paris a préparé, au cours de l'année 2020, le lancement d'une troisième édition, s'inscrivant dans la dynamique du Plan métropolitain de relance.

Cette troisième édition sera orientée autour de trois thèmes : la reconversion de bureaux en logements et la mutation du bâti existant, la reconversion des friches urbaines en vue de la

relocalisation d'activités économiques et l'aménagement des quartiers de gare sous l'égide plus particulièrement de Richard DELL'AGNOLA, Vice-président délégué au suivi du Grand Paris Express et Maire de Thiais.

Cette troisième édition d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* » (IMGP3) contribuera directement aux principaux objectifs métropolitains tels que :


- Le rééquilibrage territorial ;
- Le renforcement de l'attractivité et de la résilience du territoire métropolitain ;
- L'accélération de la transition énergétique et écologique du territoire métropolitain.

IMGP3 permettra également de soutenir le secteur de l'immobilier et du bâtiment afin de créer de la richesse, de la valeur ajoutée et de l'emploi.

Pour mettre en œuvre ce dispositif ambitieux, une dynamique partenariale s'est enclenchée avec de multiples acteurs institutionnels tels que

l'État, la Société du Grand Paris, la Banque des Territoires, ou encore la Filiale de Transformation Immobilière d'Action Logement.

Ces trois grandes thématiques d'IMGP3 répondent à un besoin réel de s'adapter aux nouveaux modes d'habiter, de travailler mais également de se déplacer. La Métropole du Grand Paris accompagne ainsi les maires face à ces nouveaux défis en proposant un levier fort et des projets innovants et structurants afin de bâtir ensemble une Métropole agile et résiliente.

 Pour en savoir plus



IMGP3

Retour sur les deux premières éditions d'« *Inventons la Métropole du Grand Paris* »



## PROJET OLYMPIQUE 2024

Les Jeux de Paris 2024 représentent un formidable levier d'attractivité et de transformation du territoire métropolitain. En tant que maître d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique (CAO) et du franchissement piéton qui le reliera au Stade de France, mais également en tant qu'aménageur de la ZAC Plaine Saulnier sur laquelle le CAO se construit, la Métropole du Grand Paris se donne pour objectif, aux côtés de ses partenaires, de laisser un héritage durable pour le territoire métropolitain et ses habitants.

 2020,  
une année de  
concrétisation 

### LA ZAC PLAINE SAULNIER

La ZAC Plaine Saulnier a connu une actualité riche au cours de l'année 2020.

Le projet d'aménagement a été présenté au public en début d'année dans le cadre d'une Participation du Public par Voie Électronique (PPVE). Il a également fait l'objet d'un avis positif de l'Autorité environnementale. Le Permis d'Aménager qui autorise le démarrage des travaux a été déposé en septembre 2020.

#### ■ Les travaux de déconstruction

Lancés en mars 2020, les travaux ont permis de mettre en pratique les orientations stratégiques de la Métropole en matière d'aménagement et de construction durable : réemploi des matériaux et du mobilier, gestion durable des déchets, insertion sociale, participation des PME, etc.

Malgré la crise sanitaire, la Métropole a pu tenir les délais dans la conduite de cette opération de déconstruction du site.

#### ■ Les travaux de dépollution

Après avoir attribué les marchés à l'été 2020, les travaux de dépollution du site ont été lancés conformément au calendrier prévisionnel en octobre 2020. Le groupement retenu pour la réalisation des travaux applique une démarche environnementale durable en utilisant de manière privilégiée la voie fluviale.



### LE CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE (CAO)

Les candidats à la concession du Centre Aquatique Olympique ont remis, le 12 février 2020, le dossier de demandes des offres finales réajustées. Sur la base des projets présentés, sous l'impulsion du Président de la Métropole, Patrick OLLIER et de Quentin GESELL, Vice-président délégué au développement sportif et Maire de Dugny, le Conseil métropolitain du 15 mai 2020 a sélectionné la candidature du groupement mené par l'entreprise Bouygues Bâtiment Île-de-France (dénommé SIMBALA). Le contrat de concession a été signé le 28 juillet 2020.

Le deuxième semestre a été marqué par le lancement des études de

conception et par le dépôt des demandes d'autorisation, avec, notamment, le permis de construire le 5 novembre 2020.

La Métropole a engagé une démarche de collaboration avec les acteurs institutionnels et notamment le service instructeur des autorisations d'urbanisme, la Direction des routes Île-de-France (DIRIF) gestionnaire de l'autoroute A1 ainsi que les différents services de la Préfecture (sécurité incendie, sûreté publique). Enfin, le partenariat avec les acteurs olympiques SOLIDEO, Paris 2024, Fédération internationale de natation (FINA), s'est poursuivi tout au long de l'année. Cela a notamment permis d'obtenir la validation de la FINA sur le projet en mai 2020.





## LES PISCINES FINANÇÉES DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS MÉTROPOLITAIN

La Métropole participe au financement de la construction ou de la rénovation de 4 piscines situées sur le territoire métropolitain : Aubervilliers (4 millions d'euros), Le Bourget (2 millions d'euros), Colombes (2 millions d'euros), Aulnay-sous-Bois (4 millions d'euros). Hormis la piscine du Bourget, ces équipements accueilleront des athlètes dans le cadre de leur préparation olympique. Le 11 février 2020, le Bureau métropolitain a ainsi décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant maximum de 2 millions d'euros à la Ville de Colombes pour la rénovation de la piscine olympique, et de 2 millions d'euros également à la Ville du Bourget pour la construction de la piscine programmée dans la ZAC Cluster des Médias.

Pour en savoir plus

Site de la Zac Saulnier : [zacsaulnier-jop2024.metropolegrandparis.fr](https://zacsaulnier-jop2024.metropolegrandparis.fr)

Vidéo du Centre Aquatique Olympique Projet Olympique



*Délibération du 11 février 2020 relative à l'attribution des subventions pour les piscines de Colombes et du Bourget*

*Délibération du Bureau métropolitain du 11 février 2020 relative à l'attribution de Fonds de concours à la rénovation de la Piscine du Bourget*

*Délibération du Conseil métropolitain du 15 mai 2020 relative à l'attribution du contrat de concession*



UN BASSIN DE **50m x 25m**  
(10 LIGNES D'EAU)

UN BASSIN PROVISOIRE  
D'ÉCHAUFFEMENT DE **50m**

UN BASSIN D'APPRENTISSAGE DE  
**25m x 10m** ET UN BASSIN  
AQUALUDIQUE

UN TOIT DE **4 680 m<sup>2</sup>**  
RECOUVERT DE PANNEAUX  
PHOTOVOLTAÏQUES

**5 000** PLACES ASSISES EN  
PHASE OLYMPIQUE

**2 MILLIONS D'EUROS** ATTRIBUÉS  
À LA PISCINE OLYMPIQUE DE  
COLOMBES

**2 MILLIONS D'EUROS** ATTRIBUÉS  
À LA PISCINE DU BOURGET,  
PROGRAMMÉE DANS LA ZAC  
CLUSTER DES MÉDIAS

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET OLYMPIQUE MÉTROPOLITAIN

### 2018

**Avril 2018**  
Approbation des objectifs  
poursuivis par l'opération  
d'aménagement

**Juillet - Octobre 2018**  
Concertation préalable  
(ZAC Plaine Saulnier)

**Octobre 2018**  
Lancement de la  
procédure de consultation  
pour la conception, la  
construction et l'exploita-  
tion du Centre Aquatique  
Olympique

### 2019

**Novembre 2018 -  
janvier 2019**  
Concertation préalable  
(CAO et franchissement  
attenant)

**Juillet 2019**  
Acquisition du site par la  
Métropole du Grand Paris

**Octobre 2019**  
Création de la ZAC  
Plaine Saulnier

### 2020

**Mars 2020**  
Lancement des travaux de déconstruction des  
bâtiments du site de la Plaine Saulnier

**Mai 2020**  
Désignation du lauréat de la procédure de consultation

**Juillet 2020**  
Signature du contrat de concession

**Octobre 2020**  
Démarrage des travaux de dépollution du site

**Novembre 2020**  
Dépôt du permis de construire

### 2021

**Janvier 2021**  
Fin des travaux de  
dépollution

**Août 2021**  
Lancement des  
travaux de fondations  
profondes du CAO

### 2022

**Été 2022**  
Lancement des  
travaux  
d'infrastructures et  
d'espaces publics en  
vue de la  
préparation du site  
pour les Jeux  
olympiques et  
paralympiques de  
Paris 2024

### 2024

**Avril 2024**  
Livraison du CAO  
et de la ZAC  
Saulnier à Paris  
2024

**Juillet - Septembre  
2024**  
Jeux Olympiques et  
Paralympiques 2024

**À partir de  
septembre 2024**  
Début des travaux  
de la phase héritage

### 2025

**Été 2025**  
Ouverture du  
Centre Aquatique  
Olympique et de  
son Franchissement  
au grand public

### 2032

**Horizon 2032**  
Livraison du projet  
d'aménagement dans  
sa configuration  
héritage

# COOPÉRATIONS STRATÉGIQUES

La Métropole du Grand Paris développe des stratégies de coopération, en lien avec ses compétences, afin de renforcer l'efficacité de son action.



De nombreuses coopérations se sont renforcées en 2020, sous l'égide d'Éric CÉSARI, Vice-président délégué à la Stratégie et aux partenariats institutionnels, et de Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller délégué aux Coopérations et aux Relations territoriales. Elles sont ciblées sur l'attractivité économique, comme la deuxième convention annuelle avec la CCI Paris Île-de-France ; sur la transition écologique, l'agriculture et l'alimentation, avec la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France ; le numérique avec le Hub Francil'In, ou encore avec les partenaires publics de l'aménagement comme la Société du Grand Paris, confirmant l'implication de la Métropole sur les futures gares du Grand Paris Express.

L'année 2020 a également vu l'adhésion de la Métropole à l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, consacrant son rôle dans la protection des inondations, au service d'une résilience territoriale accrue.

À l'appui de son plan de relance, la Métropole a également engagé en 2020 des partenariats stratégiques pour amplifier l'intervention métropolitaine et l'inscrire dans une action commune, au service du développement et de la relance du territoire.

Ainsi, elle a travaillé à la mise en synergie de ses actions avec celles de l'État en visant l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE). La contribution au fonds de résilience, a initié une coopération plus

globale avec la Région Île-de-France sur les sujets de transport, développement économique, environnement, aménagement et culture. Ce partenariat pourra prendre la forme d'une convention d'objectifs communs.

D'autres partenariats ont été initiés en 2020 et ont vocation à se préciser pour conforter l'action métropolitaine : de manière globale comme avec la Banque des Territoires, ou de façon plus ciblée avec La Banque Postale et d'autres établissements financiers, sur la rénovation énergétique des zones pavillonnaires.

# DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La Métropole du Grand Paris développe des actions en faveur de la culture avec un objectif de rayonnement et d'attractivité de son territoire.

## FESTIVAL MEGACITIES-SHORTDOCS

La Métropole du Grand Paris soutient depuis 2017 le festival de documentaires MegaCities-ShortDocs. Les courts-métrages de ce festival mettent en lumière des solutions initiées par des citoyens du monde entier pour relever les défis sociaux, économiques ou encore technologiques auxquels sont confrontées les mégapoles.

En 2020, la Métropole du Grand Paris a décidé de reconduire, sous le pilotage de Jacqueline BELHOMME, Conseillère métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine et Maire de Malakoff, son partenariat auprès de l'association organisatrice Films4SustainableWorld en lui accordant une subvention de 22 000 euros. Cinq courts-métrages ont été projetés. Ils ont été suivis de débats-citoyens.

Le Prix Métropole du Grand Paris, qui récompense et valorise une initiative citoyenne à impact social ou environnemental, a été remporté en 2020 par le court-métrage « *Génération Colleuxses* » de Paula MONESTIÉ, remis par Jacqueline BELHOMME. Ce documentaire au propos très fort souhaitait rendre visible l'action des « colleuxses », mouvement né en 2019 pour dénoncer les féminicides, qui touchent les femmes et les minorités de genre à travers le monde.

**22 000 EUROS DE SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2020**

 Pour en savoir plus

Site du festival

Génération Colleuxses - Bing video



Délibération du Bureau métropolitain du 11 février 2020 portant sur la subvention accordée à l'association Films-4Sustainable World pour l'organisation du festival MegaCities-ShortDocs



## LES ATELIERS MÉDICIS

Le Conseil métropolitain a approuvé le versement d'une contribution de 500 000 euros en 2016 pour financer le premier bâtiment Ateliers Médicis. Porté par l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis auquel la Métropole adhère, cet équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale sera situé à proximité de la ligne 16 du Grand Paris Express à Clichy-Montfermeil. Il sera notamment doté d'une salle de diffusion de 80 places assises. En attendant l'inauguration de ce futur équipement à l'horizon 2025, un bâtiment de préfiguration a été ouvert. La Métropole a participé activement en 2020 à la définition du projet culturel et économique des Ateliers Médicis.

**500 000 EUROS INVESTIS PAR LA MÉTROPOLE**

 Pour en savoir plus

Site des Ateliers Médicis  
[www.ateliersmedicis.fr](http://www.ateliersmedicis.fr)





## MICRO-FOLIES

La Métropole s'engage pour accompagner le développement de Micro-Folies, une offre culturelle de proximité conçue autour d'un musée numérique situé dans un bâtiment existant ou dans un nouvel équipement. Ce concept a été mis en œuvre en 2017 par l'établissement public du parc et de la Grande Halle de La Villette avec une douzaine d'opérateurs nationaux (musée du Louvre, centre Georges-Pompidou, etc.). La Métropole du Grand Paris finance les dépenses d'investissement nécessaires à l'installation d'une Micro-Folie jusqu'à 50 %. Cette aide est à la fois un soutien et un engagement fort en faveur de la médiation culturelle numérique à l'échelle des 131 communes, conformément aux objectifs du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). En 2020, plus de 120 000 euros de subventions ont été

attribués par la Métropole, via le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), pour soutenir les communes de Clichy-sous-Bois, Charenton-le-Pont et Asnières-sur-Seine, ainsi que les Établissements Publics Territoriaux (EPT) de Grand Paris Sud Est Avenir et Vallée Sud - Grand Paris qui ont déposé un projet de Micro-Folie.

**120 000 EUROS DE**  
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2020

Pour en savoir plus

Site des Micro-Folies :  
**Micro-Folie (lavillette.com)**



**350 KM DE SENTIER**  
MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS

Pour en savoir plus

Site du Sentier Métropolitain  
du Grand Paris :  
**Le sentier métropolitain du  
très Grand Paris | Accueil**  
([lesentierdugrandparis.com](http://lesentierdugrandparis.com))



## SENTIER MÉTROPOLITAIN DU GRAND PARIS

Lors de sa séance du 11 octobre 2019, la Métropole du Grand Paris a accordé une subvention de 80 000 euros pour les années 2019-2020 à l'association Les Sentiers Métropolitains, pour la création du Sentier Métropolitain du Grand Paris de plus de 350 km. Ce sentier de randonnée pédestre traverse 95 communes membres de la Métropole du Grand Paris et offre aux habitants et aux visiteurs une excursion sur 20 à 30 journées. Par ailleurs, il constitue un nouvel espace public facilitant la mobilité piétonne à l'échelle métropolitaine. Enfin, le Sentier Métropolitain du Grand Paris associe des patrimoines culturels et naturels tout en valorisant des initiatives locales.

La première version aboutie de l'itinéraire du Sentier a été finalisée en 2020, avec de nombreux événements publics organisés le long de ce Sentier, et ce malgré la crise sanitaire. Il a également été mis en lumière par l'exposition « *L'art des Sentiers Métropolitains* » au Pavillon de l'Arсенal entre juillet et novembre 2020. Enfin, un livre-guide a été publié à l'automne 2020 et envoyé aux 95 maires des communes de la Métropole traversées par le Sentier.

## NUIT BLANCHE MÉTROPOLITAINE

Nuit Blanche est un événement d'art contemporain devenu métropolitain depuis 2019. Cette deuxième Nuit Blanche métropolitaine s'est tenue dans la nuit du 3 au 4 octobre 2020, en respectant les mesures sanitaires très strictes imposées. Le thème de cette édition était la place de la nature dans le vivre-ensemble. La programmation couvrait harmonieusement le territoire métropolitain, avec un doublement du nombre de communes impliquées par rapport à l'édition 2019 (5 en 2019 et 11 en 2020). Pour l'organisation, la Métropole s'est appuyée sur les Ateliers Médicis et deux réseaux d'art contemporains reconnus : TRAM (Réseau art contemporain Paris / Île-de-France) et ACTES-IF (lieux artistiques et culturels indépendants en Île-de-France).

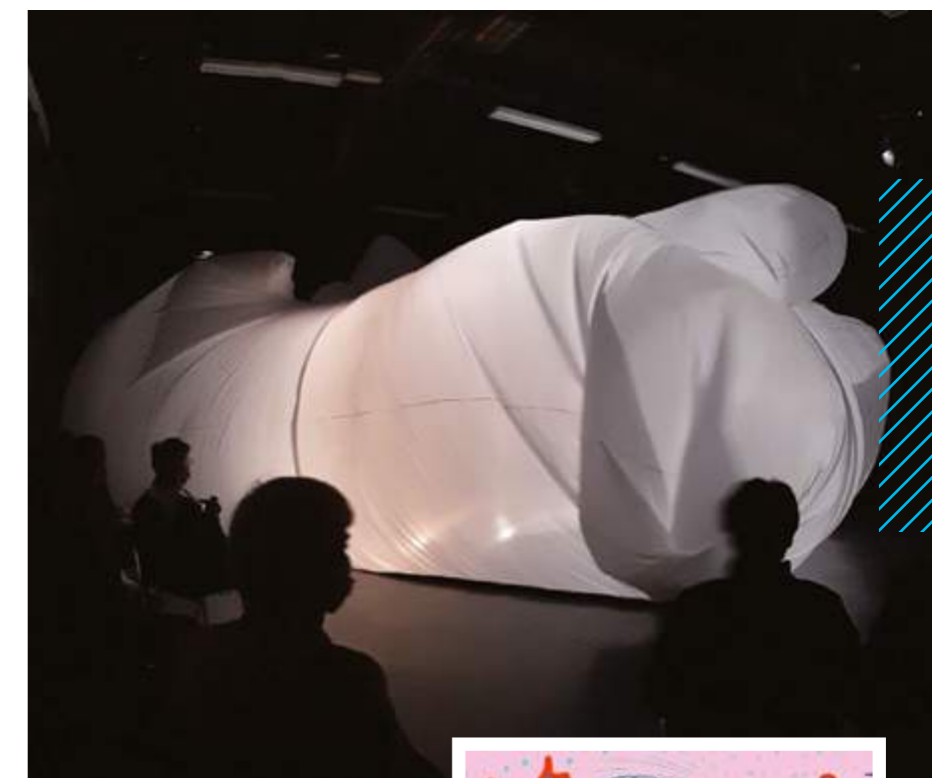
Le Conseil métropolitain a alloué un budget de 315 000 euros à cet événement.

**315 000 EUROS DE**  
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2020

Pour en savoir plus

Délibération du Conseil de la  
Métropole du Grand Paris du  
25 septembre 2020 relative à  
l'organisation d'une Nuit  
Blanche métropolitaine

Retour en vidéo sur la Nuit  
Blanche



## FESTIVAL ATMOSPHÈRES

La Métropole du Grand Paris a accordé une subvention de 15 000 euros à l'association Atmosphères 21 pour l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition du Festival Atmosphères qui s'est tenue en 2020 dans un format hybride (présentiel et en ligne) pour s'adapter aux contraintes de la crise sanitaire. La programmation cinéma, art et science avait pour fil rouge le passage d'un modèle linéaire, vertical et consumériste à un modèle circulaire, coopératif et régénérateur. La dimension hybride de l'événement a quant à elle constitué une véritable valeur ajoutée en élargissant les publics ainsi que la visibilité du festival, toujours gratuit et ouvert au plus grand nombre.

**15 000 EUROS DE**  
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2020



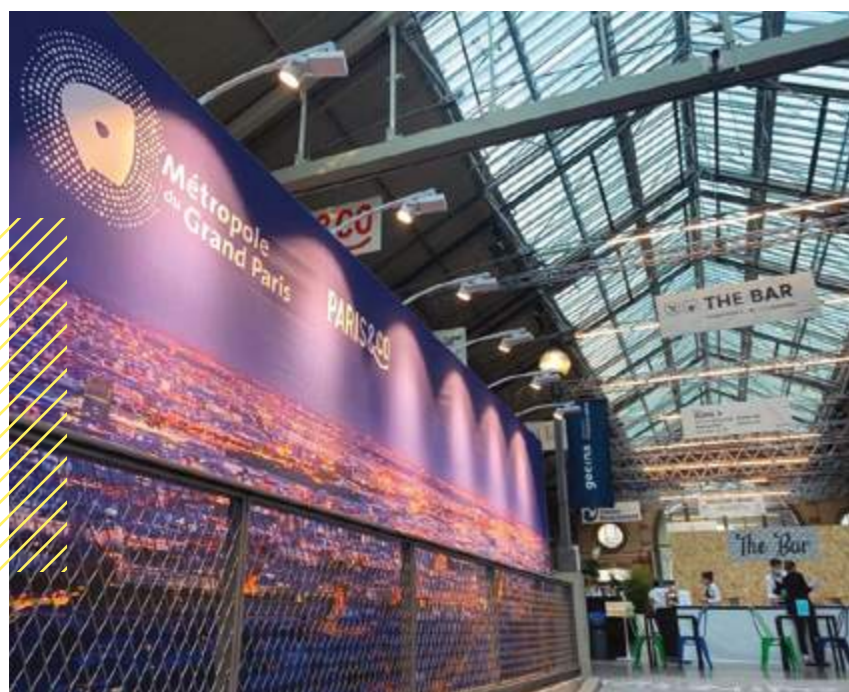
Pour en savoir plus

Décision du Président de la  
Métropole du Grand Paris du  
15 juin 2020 accordant une  
subvention à l'association  
Atmosphères 21 pour  
l'organisation de la 10<sup>e</sup> édition  
du Festival Atmosphères



## SALONS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

La Métropole du Grand Paris est régulièrement aux rendez-vous des grands salons nationaux et internationaux en lien avec ses compétences. Ces temps d'échanges et de rencontres valorisent ses innovations et ses actions tout en enrichissant ses projets.



### LE SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Du 24 au 26 novembre 2020, s'est tenu le Salon des Maires et des Collectivités Locales. Le contexte a donné lieu à une édition 100 % digitale, un format inédit, qui a réuni plus de 8 000 participants dont 5 032 acteurs territoriaux. Le programme, suivi en direct par près de 10 000 spectateurs, a traité de sujets aussi variés que la transition énergétique, la mobilité, la santé, la revitalisation des territoires ruraux, l'accompagnement sur le plan de relance, ou encore l'économie sociale et solidaire. Un webinaire a notamment été consacré à la politique que porte la Métropole du Grand Paris en faveur d'une commande publique durable. Ce webinaire a également été l'occasion de lancer la seconde édition du programme d'accompagnement de la Métropole pour l'intégration de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire dans les stratégies d'achats des collectivités métropolitaines.

Malgré la crise sanitaire, la Métropole a fait preuve d'agilité en participant à des salons organisés en format digital.

### LE PROPEL BY MIPIM

Le déconfinement provisoire du mois de septembre 2020 a permis d'organiser le salon « PROPEL By MIPIM », dédié à l'immobilier innovant qui s'est tenu les 14 et 15 septembre 2020 au

Centquatre, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris, avec une jauge restreinte. La Métropole du Grand Paris était présente sur un stand partagé avec son partenaire de l'innovation, Paris&Co. Durant ces 2 jours, 10 start-up ont été accueillies sur le stand. Elles ont pu présenter leurs projets innovants. Citons notamment NovAcces, Sezaam, Flatnyou, Ludo, Nielsen Concept, RQR, Hello Watt, Alacaza, Merci Raymond, ou encore Beeldi.



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ACTIONS DE PROXIMITÉ

La Métropole du Grand Paris encourage le développement économique local en soutenant la revitalisation des centres-villes des communes qui la composent. Par ailleurs, elle déploie des actions en faveur de l'économie circulaire et de l'optimisation des flux marchands pour favoriser l'émergence d'une métropole innovante et résiliente.



# ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Métropole du Grand Paris souhaite faire progresser la part de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le périmètre métropolitain. L'économie circulaire et l'ESS, en tant qu'outils de transition économique, écologique et sociale de nos territoires, sont indissociables.



## L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Sous l'égide de Xavier LEMOINE, Vice-président à l'Économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire et Maire de Montfermeil, la Métropole du Grand Paris mène de nombreuses actions pour développer l'économie circulaire sur le périmètre métropolitain.

## Grand Paris Circulaire

La Métropole organise chaque année le Grand Paris Circulaire, événement annuel de référence en matière d'économie circulaire. Plus de 500 personnes ont participé à la 4<sup>e</sup> édition le 8 octobre 2020, qui s'est tenue sous format digital. La première nouveauté est l'élargissement du champ de

l'événement pour y inclure l'économie sociale et solidaire.

La seconde nouveauté fut la mise en place, le temps d'une après-midi, de rencontres d'affaires en format digital, pour permettre aux acheteurs de prendre contact avec des fournisseurs de solutions vertueuses. Ces rencontres « Achats circulaires & solidaires » ont permis plus de 250 mises en relation, en distanciel, entre acheteurs potentiels et porteurs de solutions responsables.

## Plateforme collaborative

La plateforme numérique collaborative grandpariscirculaire.org a également fêté son 2<sup>e</sup> anniversaire en 2020. Cette

dernière, qui réunit à présent plus de 800 membres, a pu maintenir en 2020, malgré la situation sanitaire, un dispositif d'animations riche et varié. Le volet digital du programme d'animation s'est renforcé, avec de nombreuses « Minutes de l'économie circulaire » valorisant des initiatives en vidéo, des initiatives en images, des articles mensuels, des communautés de travail... Portée par l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD) et la Métropole du Grand Paris, cet outil a vocation à être la porte d'entrée de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain.



## Programme-actions « Achats et économie circulaire »

La Métropole du Grand Paris porte un programme d'accompagnement à destination d'acheteurs publics et privés qui vise à les accompagner de façon opérationnelle pour faire de l'économie circulaire un paramètre important de choix dans leur politique d'achat. Ce programme de formation-actions, initié en 2018, est mené en partenariat avec l'INEC et l'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR).

Trente-quatre organisations volontaires ont suivi ce programme et se sont réunies lors de séances plénières autour des sujets d'économie de la fonctionnalité, d'achats issu du réemploi et de la réparation, d'éco-conception, et d'intégration de matières recyclées et fin de vie des produits.

Le résultat de ce travail collaboratif a donné lieu à la publication d'un guide les « 10 étapes pour intégrer l'économie circulaire dans ses achats ». Il détaille des solutions concrètes et des exemples qui

faciliteront l'intégration de critères d'économie circulaire dans les stratégies d'achat des organisations.

## L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un levier majeur des politiques métropolitaines publiques, notamment en termes de développement économique et d'attractivité, de cohésion sociale et d'égalité territoriale, ou de transition écologique et solidaire du territoire.

Dans ce cadre, et avec le soutien de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Île-de-France (CRESS Île-de-France), la Métropole du Grand Paris a réalisé un Atlas métropolitain de l'ESS qui donne à voir des exemples inspirants et des initiatives exemplaires. Cet atlas est issu d'un diagnostic sur l'économie sociale et solidaire porté par l'Observatoire régional de l'ESS mené pour chacun de ses onze établissements publics territoriaux.

### GRAND PARIS CIRCULAIRE 2020

1<sup>re</sup> ÉDITION DIGITALE  
**+500** DE PARTICIPANTS  
**250** RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES

### GRANDPARISCIRCULAIRE.ORG

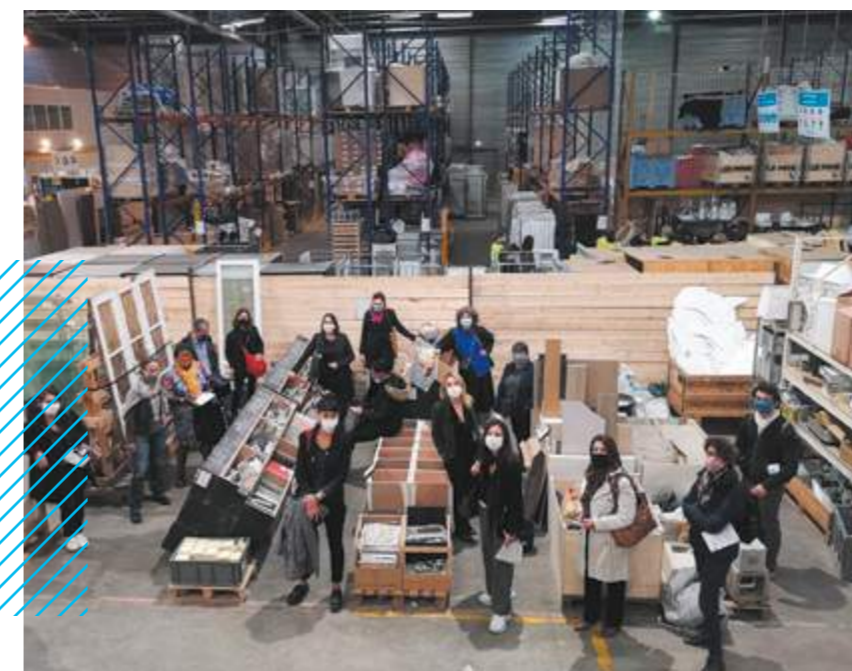
**+800** MEMBRES  
**200** CONTENUS  
**100** CONTRIBUTEURS  
**1** RÉSEAU DE 10 PLATEFORMES

### PROGRAMME ACHATS CIRCULAIRES ET SOLIDAIRES

**34** STRUCTURES PRIVÉES ET PUBLIQUES ACCOMPAGNÉES

### PUBLICATIONS

**10** ÉTAPES POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS SES ACHATS & L'ATLAS MÉTROPOLITAIN DE L'ESS



Pour en savoir plus

Vidéo de présentation de l'économie circulaire au sein de la Métropole

Plateforme collaborative de l'économie circulaire

Vidéo de présentation du guide 10 étapes pour intégrer l'économie circulaire

Communauté des acheteurs circulaires et solidaires





# LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

La logistique urbaine et le transport de marchandises font face aujourd'hui aux enjeux de la transformation profonde induite par le numérique et les nouvelles pratiques de consommation. Cette démarche est un impératif d'évolution durable et de limitation des nuisances sonores. La Métropole est une échelle pertinente pour répondre à ces défis.

## PACTE POUR UNE LOGISTIQUE MÉTROPOLITAINE

En juin 2018, la Métropole du Grand Paris s'engageait aux côtés de nombreux élus et partenaires dans un Pacte pour une logistique métropolitaine sous l'égide de Jean-Michel GENESTIER, Conseiller métropolitain délégué à la Logistique métropolitaine et Maire de Le Raincy. Depuis lors, un travail considérable a été réalisé pour mettre en œuvre ce Pacte, lancer les différentes mesures et fédérer les acteurs de l'écosystème logistique, plus de 80 partenaires, autour d'une vision commune en faveur d'une logistique urbaine durable et responsable pour notre territoire.

Le contexte général de l'année 2020, qui s'est radicalement transformé depuis le début de la crise sanitaire, a mis en lumière de façon inédite les

grands défis logistiques dans le périmètre métropolitain. En effet, la crise sanitaire a montré que la logistique, souvent « invisible », était une fonction essentielle pour les habitants, les collectivités et les acteurs économiques du territoire. Elle a également démontré l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'écosystème logistique qui a dû faire face à l'accélération spectaculaire de la digitalisation des pratiques de consommation, à l'adoption nécessaire de nouvelles pratiques de distribution par le commerce de proximité, et à l'ancrage désormais solide de la livraison parmi les pratiques des habitants.

Après plus de 30 mois de travail, le Pacte a permis de fédérer les acteurs métropolitains, de poser un diagnostic partagé sur les enjeux logistiques du territoire, et de lancer les premiers projets :

- Une étude de faisabilité d'un simulateur numérique d'itinéraire logistique par la voie d'eau en lien avec HAROPA (réunion des Ports du Havre, de Rouen et Paris) et Voies Navigables de France (VNF) ;
- La construction d'un référentiel réglementaire commun permettant une simplification, une meilleure lisibilité et une harmonisation des règles concourant à l'optimisation des flux de marchandises ;
- La mise en œuvre du référentiel dans le cadre d'une expérimentation sur la commune de Drancy ;
- La rédaction de « Mémos – guides de bonnes pratiques - boîte à outils » sur des sujets aussi importants que le transport fluvial, la mutualisation de l'espace public, la prise en compte de la logistique dans les opérations d'aménagement ou la réglementation de l'espace public en matière de transport de marchandises ;

- La sensibilisation des consommateurs aux enjeux logistiques avec le Challenge Consomm'acteurs.

À la suite de l'adoption du Plan métropolitain de relance le 15 mai 2020 par le Conseil métropolitain, le Pacte s'est recentré autour de cinq enjeux pour le territoire métropolitain :

- 1 Accélérer la transition décarbonée des flottes de véhicules de transport routier de marchandises ;
- 2 Déployer sur le territoire des pratiques de livraisons innovantes, en particulier en matière de logistique du dernier km ;
- 3 Développer le transport de marchandises par voie fluviale ;
- 4 Réimplanter de manière raisonnée du foncier et de l'immobilier logistique en zone urbaine dense ;
- 5 Mieux utiliser les données numériques pour comprendre et agir sur le système logistique métropolitain.

La Métropole a également lancé une enquête à destination des territoires de la Métropole afin de recenser les besoins et problématiques de chacun en matière de transport de marchandises. Des entretiens approfondis avec les collectivités permettront à terme de déployer des expérimentations logistiques sur les territoires volontaires.

Pour en savoir plus

La Logistique métropolitaine

La vidéo Challenge Consomm'acteur



# CENTRES-VILLES VIVANTS

La vitalité des centres-villes est un enjeu majeur pour la redynamisation sociale, sociétale et économique des communes métropolitaines. La Métropole du Grand Paris accompagne ainsi ses communes dans leurs projets de revitalisation du centre-ville.

Dès 2017, la Métropole s'est engagée aux côtés des communes pour la revitalisation des centres-villes à travers le programme « Centres-villes vivants ».

26 communes lauréates ont bénéficié, en 2019, d'une expertise technique et d'un accompagnement financier à travers le Fonds d'Intervention Métropolitain de soutien à l'Artisanat, au Commerce et aux Services (FIMACS).

La crise sanitaire a renforcé l'achat en ligne et la réduction du nombre de points de vente fréquentés. Par les réactions qu'elle a suscitées, elle a favorisé une prise de conscience de l'importance de l'économie de proximité et de son rôle en matière de lien social.

L'axe 2 du Plan métropolitain de relance prévoit le soutien au tissu économique et culturel de proximité en accompagnant les acteurs locaux.

Partant de ce constat, la Métropole a initié, en 2020, un nouveau programme

d'actions globales « Centres-villes vivants » sous l'impulsion de Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes vivants, aux Services et aux commerces de proximité et Maire d'Ormesson-sur-Marne. Le premier axe de ce programme s'est concrétisé dès la fin de l'année avec la composition d'un réseau métropolitain des managers de commerce et de centre-ville et la mise en place d'une offre de services.

Le programme d'accompagnement et de soutien entrera en phase opérationnelle en 2021.

26 COMMUNES LAURÉATES

8,5 MILLIONS DE SUBVENTIONS  
ATTRIBUÉES EN 2019 (FIMACS)

Pour en savoir plus

Délibération du bureau métropolitain du lundi 14 septembre 2020 sur le développement « centres villes vivants » à Vitry sur Seine





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
ET ACTIONS DE PROXIMITÉ


# PARTENARIATS STRATÉGIQUES DE L'ÉCONOMIE MÉTROPOLITAINE

La Métropole du Grand Paris accompagne le développement des entreprises locales, en nouant des partenariats avec les acteurs économiques du territoire.



La Métropole du Grand Paris est associée également à l'Université Gustave Eiffel dans le cadre d'une chaire de recherche sur l'économie circulaire et le métabolisme urbain. Enfin, la Métropole est associée aux Canaux et à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress Île-de-France) pour approfondir la structuration de ses actions en matière d'économie sociale, solidaire et circulaire.

Lauréate de l'appel à projet « Déploiement de pass numérique au service de l'inclusion numérique », la Métropole a bénéficié du soutien de l'État pour mettre en œuvre en 2020 le déploiement de ce dispositif sur son territoire. Dans ce cadre, la Métropole conduit la plus grande expérimentation de ce dispositif en France, rassemblant 15 communes et 2 arrondissements parisiens. Pour ce déploiement, la Métropole œuvre en partenariat avec le Hub Francil'IN, Hubs France Connectée pour l'Île-de-France, chargés par l'État et la Caisse des Dépôts et des Consignations de constituer une tête de réseau des acteurs de la médiation numérique sur ce périmètre. Afin de définir le cadre de ce partenariat, une convention a été signée entre les 2 structures le 15 mars 2020.

 Pour en savoir plus

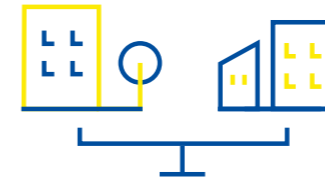
La plateforme collaborative de l'économie circulaire métropolitaine :  
[www.grandpariscirculaire.org](http://www.grandpariscirculaire.org)

En 2020, la Métropole du Grand Paris a poursuivi ses partenariats économiques stratégiques pour un montant global de plus de 2,1 millions d'euros, sous l'égide d'André SANTINI, Vice-président délégué à la Stratégie économique et Maire d'Issy-les-Moulineaux. Elle a notamment développé sa collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Île-de-France (CCI IDF), très présente sur l'économie de proximité et le développement de la Boutique connectée, tout comme avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Île-de-France (CMA) avec l'organisation du Rendez-vous des Artisans d'Art du Carrousel du Louvre en format digital. La Métropole a également poursuivi son partenariat avec « Choose Paris Region », Paris Capitale Économique et Paris Europlace, qui viennent en appui sur l'attractivité, le rayonnement international et la finance ; Paris&Co sur la

politique métropolitaine d'innovation et de soutien aux start-ups portée par Karim BOUAMRANE, Vice-président délégué au développement des start-ups, Maire de Saint-Ouen.

Afin de développer sa stratégie dédiée à l'économie circulaire, la Métropole du Grand Paris a su également s'entourer des compétences nécessaires en formalisant plusieurs partenariats avec l'Institut national de l'économie circulaire (INEC), le Centre international ressources et innovation pour le Développement durable (CIRIDD) et l'association Orée afin de diffuser les bonnes pratiques d'économie circulaire et développement durable.

**2,10** MILLIONS D'EUROS VERSÉS  
DANS LE CADRE DE PARTENARIATS  
CONVENTIONNÉS EN 2020



# RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

L'aménagement du territoire est l'une des compétences majeures de la Métropole du Grand Paris. L'objectif poursuivi est d'assurer un développement cohérent des communes et une réduction des inégalités sur l'ensemble du périmètre métropolitain.

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) métropolitain est la colonne vertébrale des politiques publiques portées par la Métropole du Grand Paris. En effet, il construit la vision partagée de l'avenir du territoire métropolitain et s'impose aux plans locaux d'urbanisme intercommunaux.



Suite à la décision, fin 2019, du Président de la Métropole du Grand Paris, Patrick OLLIER, et du Conseil métropolitain de confier au nouvel exécutif le vote de l'arrêt du SCoT, l'année 2020 a été consacrée à des travaux d'approfondissement. Ces travaux complémentaires se sont axés autour de trois points stratégiques du projet de SCoT :

- Les travaux cartographiques ;
- Les travaux sur le coefficient de pleine terre ;
- La liste des projets d'équipements structurants.

La crise sanitaire et ses conséquences ont conduit à réinterroger le projet du

SCoT sous le prisme de la santé et d'une meilleure prise en compte de son intégration dans ce document de planification. Ainsi, il a été procédé à un renforcement du volet santé à travers l'ensemble du document.

Ces travaux, menés sous l'impulsion de Pierre-Yves MARTIN, Conseiller métropolitain délégué à la Cohérence territoriale et Maire de Livry-Gargan, a permis d'aboutir à une version modifiée de ce schéma à l'hiver 2020, en vue d'une nouvelle phase de concertation et d'association des communes membres, des Établissements Publics Territoriaux (EPT) et des Personnes Publiques Associées (PPA).

Plus d'information sur

Consulter la page dédiée au SCoT sur le site internet de la Métropole [www.metropole-grandparis.fr/fr/SCoT](http://www.metropole-grandparis.fr/fr/SCoT)



# FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM)

Ce Fonds concourt au financement de projets portés par les communes et les territoires de la Métropole du Grand Paris. Il s'inscrit dans une démarche de solidarité et de rééquilibrage territorial qui tient compte des capacités financières des collectivités métropolitaines.

Depuis 2016, 730 projets ont été subventionnés par le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) à hauteur de 149 millions d'euros au bénéfice de 121 communes et 11 territoires. En 2020, 29,8 millions d'euros ont été attribués. Ils permettront la réalisation de 151 projets d'investissement dans 83 communes et 8 territoires métropolitains. La Métropole du Grand Paris permet donc un taux de subvention de près de 30 %.

Assurer le rééquilibrage territorial dans une logique de solidarité

Afin d'aider prioritairement les communes qui en ont le plus besoin, le soutien financier accordé par la Métropole est modulé en fonction de la capacité financière de chaque

collectivité. Limité à 30 % du montant de la dépense, pour les communes les plus riches, il est porté à 50 % pour la moitié des communes dont les ratios financiers sont inférieurs à la moyenne. Ce dispositif permet ainsi d'aider des communes fragiles avec une faible ingénierie et une moindre capacité d'investissement, dans la limite d'un plafond de subvention d'un million d'euros. Les projets financés en 2020 bénéficient à des communes urbaines, périurbaines et semi-rurales aux problématiques très diverses.

Le FIM constitue également un outil de mise en œuvre des politiques publiques pour lesquelles la Métropole du Grand Paris s'engage, notamment la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), à travers l'accompagnement à la rénovation thermique, l'acquisition de véhicules propres, le renforcement de la nature en ville ou encore le développement des mobilités douces.

➕ Pour connaître la liste des projets financés en 2020 dans le cadre du FIM, voir l'annexe en page 104

🌐 Pour en savoir plus

Délibération du Bureau métropolitain du 11 février 2020 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

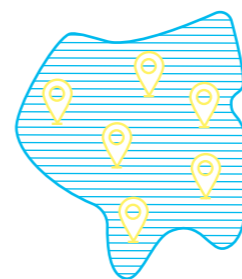
Décision du Président de la métropole du Bureau métropolitain du 11 juin 2020 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

Délibération du Bureau métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2020 relative à l'attribution de subventions au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)



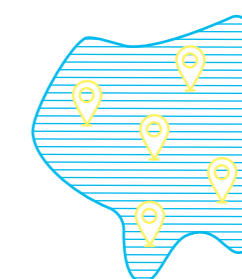
## LE FIM EN CHIFFRES

### En 2020



- 151 projets financés
- 29,8 millions d'euros investis
- 83 communes et 8 territoires bénéficiaires

### Depuis 2016



- 730 projets financés
- 149 millions d'euros investis
- 121 communes et 11 territoires bénéficiaires



# OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Les opérations d'aménagement ou de restructuration urbaine ainsi que la constitution de réserves foncières relèvent de la définition de l'intérêt métropolitain.

Sous l'égide de Georges SIFFREDI, Vice-président délégué à l'Aménagement du territoire métropolitain et Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, la Métropole du Grand Paris prend en charge, à la demande des Maires, des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) telles que la ZAC des Docks (100 hectares) et la ZAC Plaine Saulnier (12 hectares) ou encore des opérations d'intérêt métropolitain (OIM) telles que Villeneuve-la-Garenne (70 hectares dont 21 hectares sous prise d'initiative de Grand Paris Aménagement), Livry-Gargan (19 hectares puis 56 hectares suite à la demande du Maire d'étendre le périmètre d'intérêt métropolitain) et Noisy-Est à Noisy-le-Grand (14 hectares).

En 2020, de nombreuses avancées ont pu être réalisées sur les différentes opérations :

– **OIM de Villeneuve-la-Garenne** : à la suite du comité de pilotage de l'OIM de Villeneuve-la-Garenne le 2 décembre 2020, la Métropole, la Ville de Villeneuve-la-Garenne, l'EPT Boucle Nord de Seine, l'État et Grand Paris Aménagement ont validé à la

rédaction du contrat de Projet partenarial d'aménagement (PPA) pour permettre sa finalisation fin mai 2021 ;

– **OIM de Noisy-Champs Pôle Gare** : l'année 2020 a été consacrée à la réalisation des études pré-opérationnelles afin de stabiliser le plan guide et le bilan financier de l'opération pour aller vers une ouverture de la concertation préalable à la création de la ZAC en 2022 ;


– **OIM de Livry-Gargan Poudrerie Hochailles** : l'année 2020 a été consacrée à la réalisation des études préalables et de montage sur le périmètre de 19 hectares déclaré d'intérêt métropolitain en décembre 2019 ;

– **Zac de Docks** : la ZAC des Docks a poursuivi sa mise en œuvre opérationnelle avec 43 % d'avancement de son programme (391 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher - bureaux, logements, équipements, commerces livrés sur 878 600 m<sup>2</sup> prévus au total).

Toutes ces opérations, et celles à venir, sont définies à partir de critères permettant de caractériser leur dimension et leur intérêt métropolitain. Ces critères tiennent compte des objectifs assignés à la Métropole du Grand

Paris qui visent à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à réduire les inégalités entre les territoires qui la composent.

De même, les projets sont conçus en tenant compte de la diversité des territoires, des projets communaux et intercommunaux. Enfin, les réserves foncières d'intérêt métropolitain sont celles nécessaires aux opérations et actions ainsi définies, et celles relevant des compétences en matière d'environnement ou de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

 Pour en savoir plus

*Délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 relative à la déclaration d'intérêt métropolitain de l'opération d'aménagement du secteur poudrerie Hochailles à Livry-Gargan : extension du périmètre*



*Délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 relative à l'Opération d'intérêt métropolitain de Livry-Gargan-Poudrerie Hochailles : prise en considération d'un périmètre d'étude prévu par l'article L. 424-1 du code de l'urbanisme*



*Délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 relative à l'Opération d'intérêt métropolitain Noisy-Champs - Pôle gare : approbation de l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement conclue avec la SPLA IN Noisy Est - délégation du droit de préemption urbain à la SPLA IN Noisy Est*



*Opération d'intérêt métropolitain - Noisy-Champs-Pôle-gare à Noisy-le-Grand - compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2019*



# FINANCEMENT DE PROJETS D'ÉQUIPEMENT STRUCTURANTS

Dans un souci de rééquilibrage territorial, d'amélioration du cadre de vie et de renforcement de l'attractivité, la Métropole du Grand Paris apporte son soutien financier à des projets d'équipement structurants, portés par des communes et des établissements publics territoriaux, qui participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

En 2020, la Métropole du Grand Paris a principalement participé, sous le pilotage d'Hervé GIQUEL, Conseiller délégué aux Infrastructures, aux équipements structurants, à l'amélioration de l'intégration des abords des autoroutes urbaines, au financement de deux projets structurants à travers une enveloppe de 4,1 millions d'euros dédiée aux infrastructures et équipements d'envergure liés au projet Tzen 3 ainsi qu'au projet Sevrans Terre d'Avenir.

## TZEN 3

Le projet de Tzen 3 relie Paris (Porte de Pantin) à la future gare de Gargan. Ce trajet nécessite un certain nombre de travaux de requalification de la RD 933. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département de Seine-Saint Denis, la RATP et Île-de-France Mobilités. Le coût prévisionnel du projet est estimé à environ 216,5 millions d'euros. Une première tranche de réalisation, pour un montant global de 39 millions d'euros a été validée dès 2020. La Métropole du Grand Paris participe au financement de cette action de restructuration métropolitaine à hauteur de 2 millions d'euros.

## LA GRANDE ALLÉE DU PROJET SEVRANS TERRE D'AVENIR

L'opération Sevrans Terre d'Avenir centre-ville - Montceaux est un projet de développement et de renouvellement urbain de grande ampleur à l'échelle métropolitaine. Ce dernier est marqué par une ambition forte de mixité urbaine, de résorption des coupures territoriales, d'essor des mobilités douces et de revalorisation de l'image de Sevrans et du territoire par le développement du sport, des loisirs et de la nature en ville.

L'opération s'inscrit dans un environnement en mutation, tandis que la commune sera prochainement desservie par 2 gares du Grand Paris Express et s'engage dans un vaste programme de renouvellement urbain commun avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois.

Ce projet comprend un équipement structurant qui répond aux enjeux de lutte contre les coupures urbaines et de développement des mobilités douces à l'échelle métropolitaine : la Grande Allée. Il assurera également un rôle de corridor écologique.

Le soutien financier à cette opération a donc été d'intérêt métropolitain. Le montant des travaux est estimé à 6,6 millions d'euros. Le financement de cette action de restructuration urbaine par la Métropole est fixé à de 2,1 millions d'euros.

**2 MILLIONS D'EUROS ALLOUÉS AU FINANCEMENT DU PROJET TZEN 3**

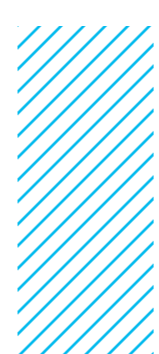
**2,1 MILLIONS D'EUROS ALLOUÉS AU FINANCEMENT DU PROJET SEVRANS TERRE D'AVENIR**

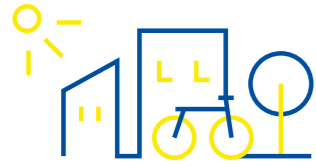
 Pour en savoir plus

*Délibération du Bureau métropolitain du 11 février 2020 relative au projet de Tzen 3*



*Délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 relative au financement du projet Tzen 3*





# TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

La Métropole du Grand Paris joue un rôle essentiel dans la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que dans l'amélioration du cadre de vie des habitants, à travers des actions concrètes en matière de qualité de l'air, de mobilités durables, de transition énergétique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre le bruit ou encore de politique de l'habitat.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET  
AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

## PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

La Métropole du Grand Paris poursuit la mise en œuvre de son Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), qui formalise l'engagement de la Métropole du Grand Paris à baisser les émissions de gaz à effet de serre et à développer des politiques d'adaptation au changement climatique.



Le PCAEM concrétise et cadre l'ambition portée par l'Accord de Paris à l'échelle du territoire métropolitain. Il consacre le rôle déterminant des acteurs non-étatiques, au premier rang desquels les collectivités territoriales. **Il est composé de 41 actions** qui s'articulent autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- Accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique ;
- Atteindre une qualité de l'air conforme aux recommandations fixées par l'Organisation mondiale de la santé en 2030 ;
- Réduire significativement les consommations énergétiques ;
- Développer la production des énergies renouvelables et de récupération pour porter leur part à 60 % de la consommation finale d'énergie en 2050 dont au moins 30 % d'énergies « locales ».

La Métropole, en tant que collectivité coordinatrice de la transition énergétique, ambitionne de mobiliser l'ensemble des acteurs métropolitains autour de la trajectoire de neutralité carbone. Pour ce faire, plusieurs politiques publiques ont été lancées ou renforcées dans ce cadre en 2020 sous le pilotage de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition Écologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des réseaux énergétiques.

Le déploiement du programme du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) et l'élaboration du Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM) se sont notamment poursuivis en 2020.

L'étude sur les potentiels de géothermie de surface, réalisée en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (ADEME), le Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM), l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), a également marqué l'année 2020.

**41** ACTIONS DANS LE CADRE DU  
PCAEM

**OBJECTIFS DU PCAEM :**

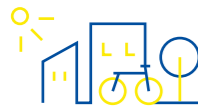
PORTER LA PART DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES À **60 %** DE LA  
CONSOMMATION FINALE D'ÉNERGIE  
EN 2050

Enfin, conformément à ses prérogatives, la Métropole a rendu un avis sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Paris Est Marne & Bois le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

 Pour en savoir plus

*Avis du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur le Plan Climat Air Énergie territorial de l'EPT Paris Est Marne & Bois*





# QUALITÉ DE L'AIR

La Métropole du Grand Paris s'engage pour la qualité de l'air à travers plusieurs dispositifs, parmi lesquels figure le renforcement de la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine.



## ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MÉTROPOLITAINE

Pour faire face à l'urgence sanitaire et climatique liée à la pollution atmosphérique, la Métropole du Grand Paris met progressivement en place une Zone à Faibles Émissions (ZFE).

La ZFE métropolitaine est située à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86 et concerne 79 communes de la Métropole réunissant 5,61 millions d'habitants. Mise en place en juillet 2019, elle limite la circulation des véhicules les plus polluants à certaines plages horaires. Ainsi, les voitures particulières, deux roues motorisés et véhicules utilitaires légers Crit'Air 5 et non classés ne peuvent plus circuler que le week-end et les jours fériés, et les jours de semaine de 20h à 8h sauf en cas de dérogations nationales ou locales (véhicules de secours, etc.).

Depuis le 16 septembre 2020 (décret n°2020-1138), les communes et intercommunalités comprises à l'intérieur de ce périmètre ont l'obligation d'instaurer une ZFE.

Le Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2020 a approuvé la deuxième étape de la ZFE métropolitaine au 1<sup>er</sup> juin 2021 et a entériné le calendrier global de la mesure visant 100 % de véhicules propres à l'horizon 2030. Avec cette deuxième étape, il s'agit de renforcer la ZFE existante, en étendant l'interdiction aux Crit'Air 4, y compris sur le Boulevard périphérique, les bois de Vincennes et de Boulogne pour toutes les catégories de véhicules avec des dérogations nationales ou locales et également des dérogations à destination des entreprises les plus touchées par la crise sanitaire valables jusqu'en juin 2022.

79 COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZFE

5,61 MILLIONS D'HABITANTS

## DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉES

### – Un guichet unique pour les aides de l'État et de la Métropole

Dans le cadre de la mise en place de la ZFE métropolitaine, l'État et la Métropole ont mis en place un guichet unique pour déposer un seul et même dossier. Cumulées, les aides peuvent aller jusqu'à 19 000 euros (18 000 euros à partir de 2021) pour l'achat d'un véhicule propre neuf et jusqu'à 12 000 euros (13 000 euros à partir de 2021) pour l'achat d'un



véhicule propre d'occasion. Ces deux montants incluent la surprime ZFE d'un montant maximal de 1 000 euros instituée par le Gouvernement le 26 mai 2020, en complément de celle de la Métropole du Grand Paris.

### – « Métropole Roule Propre ! »

Initié par la Métropole du Grand Paris, le dispositif « Métropole Roule Propre ! » octroie une aide financière pour les particuliers qui souhaitent remplacer leur véhicule thermique ancien par un véhicule propre (électrique, hydrogène, hybride rechargeable et non rechargeable, ou fonctionnant au gaz naturel). Si les conditions d'éligibilité sont satisfaites, l'aide peut atteindre 6 000 euros. Le dispositif accorde également une aide jusqu'à 1 400 euros pour l'achat d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique et jusqu'à 500 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Depuis la création du dispositif « Métropole Roule Propre ! », près de 550 dossiers d'aides ont été accordés par la Métropole pour un montant de près de 2,2 millions d'euros. En complément, la Métropole accompagne les communes et territoires dans le renouvellement de leurs véhicules à travers le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM). En 2020, 1,85 million d'euros de subventions ont ainsi été accordées aux collectivités métropolitaines et 7,41 millions d'euros depuis 2016.

### – Un Pacte de logistique métropolitaine pour accompagner le verdissement des véhicules

Depuis juillet 2018, le Pacte de logistique métropolitaine vise à optimiser les flux logistiques en accompagnant le verdissement des véhicules, en mutualisant des sites (intégration de la logistique dans les opérations d'aménagement), en développant le transport fluvial, et en sensibilisant les consommateurs aux enjeux d'une logistique écologique.

Pour en savoir plus

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 1<sup>er</sup> décembre 2020 relative à la modification du règlement « Métropole Roule Propre ! »

Prime à la conversion Je change ma voiture



Je roule en véhicule électrique



ZFE



« Métropole Roule Propre ! »



JUSQU'À 19 000 EUROS (18 000 EUROS À PARTIR DE 2021) D'AIDES CUMULÉES POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE PROPRE NEUF

JUSQU'À 12 000 EUROS (13 000 EUROS À PARTIR DE 2021) D'AIDES CUMULÉES POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE PROPRE D'OCCASION

1,85 MILLION D'EUROS DE SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX COLLECTIVITÉS MÉTROPOLITAINES DANS LE RENOUELEMENT DE LEURS VÉHICULES PROPRES



## DIAGNOSTIC SUR LE CHAUFFAGE BOIS

Si le trafic routier est la première source d'émission en dioxyde d'azote, le chauffage au bois est le plus gros contributeur en émissions de particules à l'échelle métropolitaine. En 2020, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ont répondu à un appel à projet qui vise à réaliser un diagnostic sur l'équipement et l'usage du chauffage au bois à l'issue duquel un plan d'actions sera proposé.

## ÉTAT DES LIEUX SUR LE TRAFIC FLUVIAL

En 2020, la Métropole du Grand Paris s'est associée aux études de la Ville de Paris et a préparé la réalisation d'un état des lieux sur le trafic fluvial (émissions en conditions réelles par typologie de bateaux, en marche ou stationnés à quai) afin d'identifier la contribution de chaque secteur aux émissions (bateaux de tourisme, transport de marchandises, bateaux de plaisance,...), mesurer plus finement

l'impact de la pollution liée au trafic fluvial sur la pollution de fond, et évaluer la pertinence de restrictions de circulations pour les bateaux. Une feuille de route sera proposée afin d'inciter les armateurs à renouveler leurs flottes en proposant un diagnostic.



# MOBILITÉS DURABLES

La Métropole du Grand Paris favorise le développement des mobilités douces pour lutter contre la pollution de l'air et diminuer l'empreinte carbone.

## SOUTIEN AUX PROJETS DE MOBILITÉS DOUCES

En lien avec la mise en œuvre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) métropolitaine qui vise à améliorer la qualité de l'air, la Métropole du Grand Paris encourage le développement des mobilités douces sous l'impulsion de Jean-Pierre BARNAUD, Vice-président délégué aux Mobilités et Circulations douces et Maire de Chennevières-sur-Marne.

Elle soutient ainsi des projets locaux dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) et du Pacte État-métropoles. Entre 2016 et fin 2020, la Métropole a financé 70 projets de mobilité douce pour un montant de plus de 35 millions d'euros de subventions, dont 12 projets dans le cadre du Pacte État-métropoles à hauteur de 2,5 millions d'euros.

**35 MILLIONS D'EUROS DE  
SUBVENTIONS DEPUIS 2016 ALLOUÉS  
À 70 PROJETS DE MOBILITÉ DOUCE**

## BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE - MÉTROPOLIS

Suite à l'arrêt en juillet 2018 du service Autolib', la Métropole du Grand Paris a lancé un appel à initiative privée (AIP) portant sur le devenir des bornes de recharge pour véhicules électriques. Son objectif est de faciliter l'émergence d'une offre de recharge sur voirie publique regroupant un maximum de communes, lisible pour l'utilisateur et répondant aux différents usages des



### OBJECTIF 100 000 BORNES

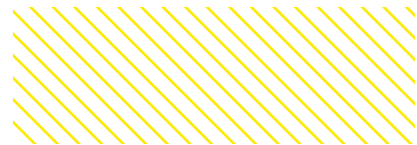
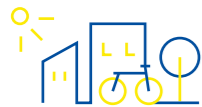
Sur le plan national, la charte « Objectif 100 000 bornes », signée le 12 octobre 2020, vise le déploiement de 100 000 bornes de recharge de véhicules électriques. Sous le pilotage d'Etienne LENGEREAU, Conseiller métropolitain délégué en charge du suivi de l'installation des bornes de recharge électrique et Maire de Montrouge, la Métropole du Grand Paris, signataire de cette charte, concourt fortement à cet objectif, par son engagement à déployer 5 000 bornes de recharges ouvertes au public sur l'ensemble de son territoire d'ici 2022, accompagnée par l'État, avec l'offre Métropolis.

**5 000 BORNES DE RECHARGE  
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES D'ICI  
2022**

**5 000 EUROS VERSÉS À LA  
COMMUNE PAR POINT DE RECHARGE**

particuliers et professionnels. Ce nouveau service se traduit par la remise en l'état des bornes existantes ou la mise en œuvre d'un nouveau réseau de bornes électriques. La Métropole du Grand Paris facilite ainsi l'initiative privée et assure la médiation entre l'opérateur et les communes, propriétaires du domaine public où seront implantées les bornes.

Le 15 mai 2020, le Conseil métropolitain a retenu l'offre Métropolis, groupement d'entreprises françaises (SIIT, SPIE CityNetworks et Etotem) qui permet de proposer sur tout le territoire métropolitain une offre de recharge pour véhicules électriques au maillage pertinent, économiquement robuste et lisible pour l'utilisateur.



### ÉLABORATION D'UN PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre de son Plan de relance, la Métropole a affirmé l'enjeu d'accélération de la transition écologique et le développement des mobilités douces. Il s'agit en particulier d'adopter un Plan vélo métropolitain réalisant la jonction de tous les plans vélo existants sur le territoire et permettant d'identifier les continuités cyclables à prioriser. L'année 2020 a été marquée par le lancement de l'élaboration du schéma vélo avec l'appui de Jacques BAUDRIER, Conseiller métropolitain délégué au Déploiement des pistes cyclables, en partenariat avec le Collectif Vélo Île-de-France, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), et l'Institut Paris Région (IPR).

Ainsi, la Métropole du Grand Paris a apporté un soutien financier de 40 000 euros en 2020 au Collectif Vélo Île-de-France qui regroupe 41 associations et fédérations cyclistes dans plus de 80 villes, et représente près de 4 000 adhérents. Il œuvre à la progression du vélo sur le territoire métropolitain comme moyen de déplacement alternatif à la voiture, et complémentaire des transports en commun. Le Collectif Vélo Île-de-France promeut une amélioration des conditions de circulation à vélo afin que chaque habitant de la Métropole du Grand Paris puisse se déplacer à vélo de manière sûre, efficace et



confortable. Afin d'atteindre cet objectif, il entretient un dialogue permanent avec les acteurs de la mobilité : collectivités, aménageurs et autorité organisatrice de la mobilité, représentants d'utilisateurs.

En mai 2020, pour tirer les enseignements de la crise sanitaire et favoriser le déplacement à vélo, la Métropole du Grand Paris et le Collectif Vélo Île-de-France ont proposé aux Métropolitains une carte interactive et mise à jour en temps réel, recensant tous les aménagements cyclables temporaires et existants des différents gestionnaires de voirie.

**200** KM D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES  
**8** AXES SÉCURISÉS ET CONTINUS  
**40 000** EUROS DE SUBVENTIONS AU COLLECTIF VÉLO ÎLE-DE-FRANCE

Pour en savoir plus

Découvrez les pistes cyclables temporaires et existantes à l'échelle de la Métropole du Grand Paris | Métropole du Grand Paris (metropolegrandparis.fr)



### SERVICE VÉLIB' MÉTROPOLÉ

Le service Vélib' Métropole proposé par le Syndicat Autolib', a permis un développement significatif de la pratique du vélo. Forte de cette expérience et conformément à ses objectifs de lutte contre la pollution de l'air, la Métropole du Grand Paris a décidé d'accompagner son extension. Elle encourage ainsi le déploiement de stations hors Paris en contribuant à leur financement à hauteur de quatre millions d'euros



Développer les circulations douces

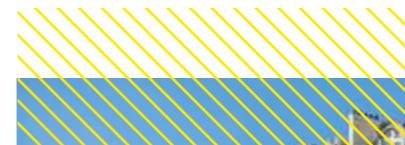


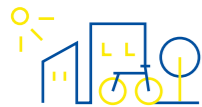
par an, soit 10 000 euros par station mise en service.

Dans le cadre de son Plan de relance, la Métropole du Grand Paris a souhaité renforcer ce service avec la création de 100 nouvelles stations hors Paris d'ici 2022.

FIN 2020 :

**55** COMMUNES ÉQUIPÉES EN STATIONS  
**410 000** ABONNÉS CONTRE 325 000 EN DÉCEMBRE 2019  
**1 386** STATIONS EN SERVICE DONT 388 STATIONS EN PROCHE COURONNE





# SCHEMA DIRECTEUR ÉNERGÉTIQUE MÉTROPOLITAIN

La Métropole du Grand Paris a lancé le 21 juin 2019 l'élaboration d'un Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), conformément au plan d'action prévu par le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) et à sa responsabilité confiée par la loi (art L.5219-1 du CGCT).

À travers la réalisation du SDEM, il s'agit d'établir une feuille de route en matière de transition énergétique, opérationnelle, territorialisée et échelonnée dans le temps, et de manière à atteindre les objectifs fixés dans le PCAEM à l'horizon 2030 et 2050.

Ce schéma est élaboré en concertation avec les autorités compétentes intéressées, notamment le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC), le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF) et la Ville de Paris. La Métropole vise une adoption de ce schéma directeur pour 2022.

Sous l'impulsion de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition Écologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Énergétiques, l'année 2020 a permis de collecter l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de l'état des lieux stratégique et énergétique

## Mettre en œuvre un système énergétique métropolitain efficace

du territoire métropolitain. Pour ce faire, des entretiens bilatéraux ont été réalisés avec les acteurs du système énergétique de la Métropole du Grand Paris, et des conventions d'échange de données ont été signées avec les Autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) du territoire.

Composé du premier cercle de partenaires de la Métropole (AODE principaux, partenaires institutionnels, structures ressources, acteurs de l'énergie), le comité technique s'est réuni deux fois en 2020, afin de suivre l'avancée des travaux et les étapes de production du SDEM.

Le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain, une fois adopté, vise plusieurs objectifs :

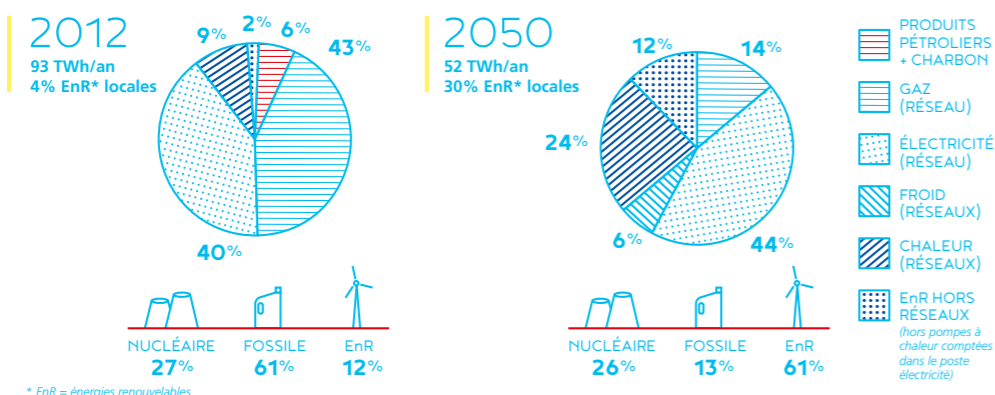
- Ouvrir un réel espace d'échanges et de coordination entre les parties prenantes du système énergétique métropolitain en instaurant une démarche de co-construction ;
- Établir une feuille de route opérationnelle échelonnée dans le temps ;
- Assurer la sûreté et la qualité des sources énergétiques sur la base d'une connaissance éclairée du territoire ainsi que des potentiels d'innovation ;
- Favoriser l'appropriation de cette stratégie énergétique par les collectivités territoriales, les acteurs socio-économiques et les citoyens.

Pour en savoir plus

Le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain



## SYNTHÈSE DE LA VISION STRATÉGIQUE « RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE » DU PCAEM



# SOLARISATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Dans le cadre du Plan métropolitain de relance, la Métropole du Grand Paris a annoncé le lancement d'un appel à initiative privée (AIP) visant à développer des installations solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics des communes et établissements publics territoriaux (EPT) métropolitains.

La Métropole du Grand Paris a lancé, sous l'égide de Patrick CHAIMOVITCH, Vice-président délégué à la Rénovation énergétique et Maire de Colombes, au mois d'octobre 2020, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des collectivités présentes sur le territoire métropolitain afin de recenser les toitures publiques et les collectivités volontaires, et d'initier une vision globale du déploiement du solaire photovoltaïque.

Au total, ce sont plus de 350 bâtiments qui ont été identifiés auprès de 44 communes et EPT de la Métropole.

Les dossiers sont en cours d'analyse, afin d'établir pour la rentrée 2021 la liste des équipements qui pourront être intégrés dans la consultation à venir.

Pour en savoir plus

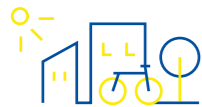
Le plan de solarisation du patrimoine public métropolitain



350 BÂTIMENTS PUBLICS IDENTIFIÉS

44 COMMUNES ET EPT CONCERNÉS





# SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) initié par l'État, la Métropole du Grand Paris subventionne des travaux de rénovation énergétique auprès des communes.

**869 600** EUROS MOBILISÉS EN  
2020 PAR LA MÉTROPOLE  
**26,6** MILLIONS D'EUROS SUR LA  
PÉRIODE 2019-2024  
**5 500** MÉNAGES ACCOMPAGNÉS

## FÉDÉRATION MÉTROPOLITAINE DES ALEC

Afin de disposer d'un parc bâti 100 % bas carbone à l'horizon 2050, la Métropole s'appuie sur les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), points d'entrée privilégiés pour les particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement. Mise en place en 2018, la Fédération métropolitaine des ALEC est un espace de dialogue et de construction collective qui vise à renforcer la mise en réseau et la mise en commun de moyens, afin d'assurer à tous les Métropolitains l'accès à ce service public.

Enfin, la Métropole du Grand Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en juillet 2020 auprès des communes et de leurs EPT afin de généraliser l'expérimentation du Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP) initiée par Xavier LEMOINE, Vice-président délégué à l'Economie circulaire, collaborative, sociale et solidaire et Maire de Montfermeil et Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux Finances et à l'information citoyenne et Maire de Sceaux.

L'année 2020 a permis de lancer, sous l'impulsion de Patrick CHAIMOVITCH, Vice-président délégué à la Rénovation énergétique et Maire de Colombes, la mise en œuvre de ce programme sur le territoire métropolitain, dans un contexte particulièrement complexe pour assurer le service auprès des ménages. Ce service d'info-conseil, assuré par les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) sous la forme d'appels téléphoniques et de rendez-vous dans leurs locaux ou en mairie a ainsi été limité par le confinement ; les animations, basées habituellement sur des réunions en présentiel (conférences, forums, etc...), se sont quant à elles transformées avec succès en webinaires.

Pour en savoir plus

Le Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)



# COMPENSATION CARBONE

La création d'un dispositif de compensation carbone volontaire est inscrite dans le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Ce dispositif vise à contrebalancer les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées sur le périmètre métropolitain.



**20 %** DE GAZ À EFFET DE SERRE  
RÉSIDUELS INCOMPRESSIBLES  
COMPENSÉS PAR LE DISPOSITIF

Le mécanisme de la compensation carbone permet à une collectivité, une entreprise ou un particulier qui génère des émissions de gaz à effet de serre (GES), de les contrebalancer en finançant des projets qui permettent de stocker du carbone (plantation d'arbres, de haies...) ou de générer des baisses de GES (économies d'énergie, développement des énergies renouvelables...).

Si des opérateurs privés font d'ores et déjà de la compensation carbone, à l'échelle internationale essentiellement, la compensation menée à un niveau plus local constitue une démarche innovante et exemplaire pour une collectivité territoriale.

Dans ce contexte, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ont lancé, avec le soutien financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), une étude d'opportunité pour la mise en place d'un opérateur local de compensation carbone. Au niveau de la Métropole, en complément des actions sur la baisse des émissions, ce mécanisme est un outil pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, en permettant la compensation des 20% de GES résiduels incompressibles. Depuis le lancement de l'étude, la Métropole du Grand Paris a assisté aux 4 comités de suivi.

Ces premiers travaux ont confirmé l'intérêt du dispositif. Dans ce cadre, plusieurs structures privées et publiques ont exprimé le souhait de passer par un opérateur de compensation carbone locale.

L'objectif de la future structure sera de favoriser l'émergence de projets de réduction et de séquestration des gaz à effet de serre en faisant le lien entre financeurs et porteurs de projets de tous types (collectivités, citoyens, entreprises). Elle permettra d'assurer un accompagnement et de garantir la qualité des actions financées.

Si l'année 2020 a permis de confirmer l'intérêt de la Métropole et de la Ville de Paris pour ce dispositif et d'officialiser le partenariat, l'année 2021 sera dédiée à la préfiguration de l'opérateur.



# NATURE EN VILLE

En réponse au changement climatique et pour développer l'attractivité du territoire métropolitain, la Métropole du Grand Paris agit pour le retour de la nature en ville.

## SOUTIEN AUX PROJETS FAVORISANT LA NATURE EN VILLE

Le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) a été mobilisé, à hauteur de 5,4 millions d'euros en 2020, pour soutenir 31 projets qui favorisent le retour de la nature en ville, comme par exemple la création ou la réhabilitation d'espaces en faveur de la biodiversité contribuant au renforcement de la trame verte et bleue (TVB) (espaces verts, opération de végétalisation, plantations d'arbres, désimperméabilisation...). Ces projets, menés sous l'impulsion d'Antoinette GUHL, Vice-présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine, visent également à créer des espaces d'agriculture urbaine tels que des potagers, vergers, jardins familiaux ou encore fermes urbaines.

## RÉSEAU « NATURE EN VILLE »

Ce réseau rassemble des élus locaux, des experts et des techniciens autour des enjeux de nature et d'agriculture en ville, spécifiques au tissu urbain dense métropolitain. C'est un espace de rencontres qui contribue au partage de bonnes pratiques et de connaissances entre les communes, les établissements publics territoriaux et la Métropole du Grand Paris. Deux séminaires ont été organisés en 2020 :

**110** ESPÈCES D'OISEAUX  
NICHEURS IDENTIFIÉES AU SEIN DE  
LA MÉTROPOLE

« Vers une stratégie alimentaire métropolitaine durable », le 27 janvier 2020 et « Biodiversité des sols urbains », co-organisé avec Plante & Cité, le 10 décembre 2020.

## DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU PARTENARIAL EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### – Partenariat avec le Cluster Eau-Milieus-Sols (Cluster EMS)

Le Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2020 a approuvé l'adhésion de la Métropole au Cluster Eau-Milieus-Sols, association loi 1901 ayant pour objectif de contribuer à répondre aux enjeux de qualité de vie des habitants, d'emploi et d'attractivité des territoires métropolitains, de favoriser le développement des entreprises et activités des filières eau, milieux et sols, de réaliser des projets structurants et innovants en lien avec les territoires et de créer une dynamique de coopération avec les principaux acteurs métropolitains et nationaux concernés.

L'adhésion de la Métropole témoigne de sa volonté de soutenir les opérations innovantes sur les thématiques eau, milieux et sols et de favoriser le développement économique du territoire en lien avec ces thématiques.

### – Le partenariat avec l'Institut de la Transition Environnementale de Sorbonne Université (SU-ITE)

En 2020, la Métropole a noué un partenariat avec SU-ITE pour l'organisation de deux ateliers dans le cadre du réseau de recherche sur le changement climatique en milieu urbain (Urban Climate Change Research Network - UCCRN). À destination des agents des

collectivités métropolitaines et des élus en charge de l'environnement, ces deux sessions de formation gratuites porteront sur l'adaptation des villes au changement climatique et traiteront notamment des liens entre végétalisation, biodiversité, énergies renouvelables et climat.

### – Soutien à l'Atlas des Oiseaux nicheurs de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris a établi un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) - Île-de-France le 24 juin 2020, notamment pour apporter un soutien financier à l'édition de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Grand Paris.

Cet ouvrage destiné essentiellement à la communauté scientifique, mais également au grand public, fait état des 110 espèces nicheuses présentes sur le périmètre métropolitain, dont certaines peu courantes et/ou menacées à l'échelle nationale. Cette action, menée aux côtés de la LPO Île-de-France, réaffirme la volonté de la Métropole du Grand Paris de préserver la biodiversité de son territoire et de la valoriser.

 Pour en savoir plus

*Décision d'approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France, du 24 juin 2020*

*Délibération du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2020, d'approbation de la convention de partenariat avec le Cluster Eau-Milieus-Sols*

*Délibération du Conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2020, d'approbation de versement d'une subvention à l'UCCRN (Urban Climate Change Research Network)*



# AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Dès sa création, la Métropole du Grand Paris s'est engagée dans le domaine du développement durable, afin de préserver, valoriser et développer les espaces naturels, paysagers et l'agriculture urbaine sur le territoire métropolitain.

En 2020, le Plan métropolitain de relance, qui vise à soutenir les communes et l'économie locale face à la crise sanitaire, a accéléré les actions engagées par la Métropole du Grand Paris en matière d'alimentation et d'agriculture, sous l'égide d'Antoinette GUHL, Vice-présidente déléguée à la Nature en ville, à la Biodiversité et à l'Agriculture métropolitaine et de Djénéba KEITA, Vice-présidente déléguée à l'Alimentation, aux Circuits courts et aux Modes de consommation.

## UN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le Conseil métropolitain a voté le 1<sup>er</sup> décembre 2020 une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France, afin de créer et maintenir les conditions d'une agriculture économiquement forte, socialement viable, vivable et écologiquement responsable. Ce partenariat s'inscrit dans les ambitions du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM) et du Plan métropolitain de relance visant à orienter le territoire vers un système alimentaire plus durable, inclusif et résilient.

D'une durée de trois ans, la convention propose de mener des actions conjointes dans les domaines suivants :

- La préservation de la ressource en eau et la gestion qualitative et quantitative comprenant le volet inondation dans le cadre de la compétence GEMAPI ;
- La valorisation des produits locaux via la recherche de nouveaux débouchés aux produits agricoles, l'approvisionnement en restauration collective



et le développement d'équipements de transformation agricole et agroalimentaire ;

- L'aménagement (planification urbaine, politique foncière, entretien et gestion de l'espace, paysage, etc.) ;
- Le soutien aux projets agri-urbains économiquement viables et socialement vivables via la mise en place de partenariats avec les territoires périurbains et ruraux ;
- L'accompagnement des projets d'installation ;
- Le soutien à la structuration et à la diversification des filières alimentaires et non alimentaires.

## ADHÉSION À LA COOP BIO ÎLE-DE-FRANCE

Le Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2020 a approuvé l'adhésion à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Coopérative Bio d'Île-de-France ». Cette adhésion s'inscrit dans le cadre du Plan métropolitain

de relance avec son volet dédié à la sécurité alimentaire. Elle témoigne du soutien de la Métropole aux agriculteurs proposant une agriculture biologique et locale, notamment dans la perspective de la mise en œuvre des dispositions de la loi EGalim.

 Pour en savoir plus

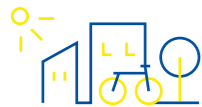
*Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 1<sup>er</sup> décembre 2020 relative à la convention cadre de partenariat avec la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France*

*Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 1<sup>er</sup> décembre 2020 relative à l'adhésion avec prise de capitale à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Coop Bio d'Île-de-France*



**102** EXPLOITATIONS AGRICOLES  
**2 000** HECTARES DE SURFACES  
AGRICILES SOIT 2 % DU TERRITOIRE  
MÉTROPOLITAIN





# VALORISATION DES FORÊTS DOMANIALES

Le patrimoine forestier est soumis à une pression foncière très forte en Métropole. Il doit être préservé et valorisé car il répond à des enjeux environnementaux et économiques importants.



Si la Métropole du Grand Paris est une zone dense continue de 81 400 hectares, elle compte 6 300 hectares de forêts dont 80 % sont gérés par l'Office national des forêts (ONF). Ce patrimoine forestier, soumis à de fortes pressions foncières, doit être

préservé et protégé car les bénéfices sont multiples : écologiques, récréatifs mais aussi économiques en assurant la production durable du bois. C'est pourquoi, le 29 octobre 2019, la Métropole du Grand Paris, l'État et l'ONF ont signé une convention cadre de partenariat pour la préservation, la gestion et la valorisation d'espaces boisés. Afin de préserver les 5 000 hectares de forêts domaniales métropolitaines, la Métropole a apporté un soutien financier de 600 000 euros sur trois ans à l'ONF.

En 2020, sous l'égide de Brigitte MARSIGNY, Conseillère métropolitaine déléguée aux Espaces boisés et

aux Forêts et Maire de Noisy-le-Grand, la contribution financière de la Métropole du Grand Paris, associée à celle de l'État qui s'élève à hauteur de 200 000 euros, a permis la mise en œuvre d'actions telles que :

- La restauration et la valorisation des étangs des forêts de Meudon et de la Malmaison (92) ;
- Le réaménagement durable des aires de stationnement des forêts des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne ;
- L'amélioration de la signalétique et l'adaptation de l'information aux nouveaux usages des forêts des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, la résorption des dépôts sauvages.

**600 000** EUROS DE SOUTIEN FINANCIER DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ONF SUR TROIS ANS

**5 000** HECTARES DE FORÊTS DOMANIALES MÉTROPOLITAINES PRÉSERVÉES



# ATLAS ET PLAN BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAIN

Les défis écologiques présents et futurs sont plus que jamais au centre d'une vaste réflexion sur l'environnement urbain dans laquelle s'inscrivent les actions de la Métropole du Grand Paris.

La Métropole du Grand Paris est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Atlas de la biodiversité communale » lancé en septembre 2017 par l'Agence française pour la biodiversité (aujourd'hui Office français de la biodiversité).

Ce projet consiste à mener une démarche globale de recensement, préservation et valorisation de la biodiversité métropolitaine. Dans cette perspective, la Métropole a réalisé un Atlas de la biodiversité métropolitaine afin d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient.

Des inventaires complémentaires ont été menés entre 2019 et 2020 sur 86 sites répartis sur 18 communes, 5 axes routiers et 1 coteau, pour compléter la connaissance du territoire sur les espèces de faune.

- Intégrer la biodiversité dans le développement durable de la Métropole ;
- Promouvoir la biodiversité dans une Métropole exemplaire et attractive.

Dans le cadre de l'élaboration de ce Plan, dix ateliers de concertation ont été organisés en 2020, réunissant près de 50 collectivités, dont une trentaine de communes, plus de 30 partenaires et une quinzaine d'entreprises, permettant d'identifier des premières thématiques et fiches actions.

PRÈS DE **32 000** HA D'ESPACES À CARACTÈRE NATUREL, SOIT ENVIRON 40 % DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

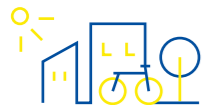
**3 824** ESPÈCES DIFFÉRENTES RECENSÉES AU SEIN DE LA MÉTROPOLE : 1 410 ESPÈCES VÉGÉTALES ET 2 414 ESPÈCES ANIMALES

## PLAN BIODIVERSITÉ MÉTROPOLITAIN

Le Plan biodiversité métropolitain vise à traduire les enjeux de l'Atlas en une stratégie et un programme d'actions permettant d'intégrer la biodiversité dans la construction et la réalisation du projet métropolitain. Il s'inscrit dans les orientations suivantes :

- Développer et diffuser la connaissance de la biodiversité sur le territoire métropolitain ;





# PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores. À ce titre, il revient à la Métropole du Grand Paris d'approuver des Cartes Stratégiques de Bruit (CSB) et d'élaborer un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif des CSB est principalement d'établir un référentiel, à l'échelle du territoire, qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore.

Le PPBE métropolitain propose quant à lui des actions concrètes afin de réduire l'exposition au bruit des populations. Ces actions sont regroupées autour de 3 axes majeurs :

- Mieux agir pour réduire l'exposition au bruit ;
- Mieux coordonner et mobiliser les acteurs de l'environnement sonore ;
- Mieux partager l'information sur le bruit avec les citoyens.

## UN SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES POUR LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

En 2020, sous le pilotage de Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la Transition écologique, à la qualité de l'air et au développement des réseaux énergétiques, la Métropole du Grand Paris a poursuivi le développement de ces actions dans le cadre de cette démarche, en parallèle de son accompagnement financier sur les projets locaux permettant de protéger les populations du bruit :

- Construction de murs anti-bruit le long des voies ferroviaires à Vanves-Malakoff

(financement de 25 % de l'opération soit 2,8 millions d'euros) ;

- Construction d'un mur anti-bruit dans la cité Paul Eluard à Saint-Denis pour protéger 304 logements (financement de 1,6 million d'euros dont la moitié dans le cadre du Pacte État-Métropole) ;

- Construction de protections anti-bruit sur le RER A à Saint-Mandé, Vincennes, Fontenay-Sous-Bois (financement de 12,5 % de l'opération soit 1,25 million d'euros) ;

- Étude de pilotage et de financement pour la réalisation d'une étude relative au traitement acoustique au niveau de Charenton-le-Pont



(financement de 50 % de l'opération soit 80 000 euros).

Un travail important a également été mené en 2020 afin de préparer la signature d'une convention de cofinancement avec SNCF Réseau, la Région Île-de-France et l'État, en vue de la mise à jour du décompte des points noirs de bruit ferroviaire sur le territoire de la Métropole du Grand Paris.

## SOUTIEN FINANCIER DE LA MÉTROPOLE AUX COMMUNES POUR LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

**4** PROJETS STRUCTURANTS ANTI-BRUIT SOUTENUS

**6,45** MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR DES PROJETS CONTRE LE BRUIT

## UNE RÉDUCTION DES DÉCIBELS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Par ailleurs, pendant les huit semaines de confinement, de mars à mai 2020, Bruitparif a mis en évidence des baisses de bruit moyennes de 5,9 décibels pour le bruit routier, de 5,3 décibels pour le bruit ferroviaire et jusqu'à 30 décibels pour le bruit aérien. Ce nouveau paysage sonore a marqué les esprits des Métropolitains et leur a fait prendre conscience des bénéfices apportés par un environnement sonore apaisé.

## COMMISSIONS CONSULTATIVES DE L'ENVIRONNEMENT DES AERONEFS

En 2020, à la suite du renouvellement du Conseil métropolitain, des nouveaux représentants de la Métropole ont été désignés pour siéger dans les

Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE) des plateformes aéroportuaires de Paris – Charles-de-Gaulle, Paris – Orly, Paris – Le Bourget et de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux. La CCE d'un aéroport est l'instance de dialogue des parties prenantes sur les questions relatives à l'environnement et notamment aux nuisances sonores. Ainsi, la Métropole du Grand Paris était représentée lors des dernières CCE de Paris – Charles de Gaulle et de Paris – Le Bourget qui se sont tenues début décembre 2020.

Pour en savoir plus

Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 relative à la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris auprès de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris – Charles de Gaulle



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 relative à la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris auprès de la Commission Consultative de l'Environnement de l'héliport de Paris – Issy-les-Moulineaux



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 relative à la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris auprès de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris – Le Bourget



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 relative à la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris auprès de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris – Orly



Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 1<sup>er</sup> décembre 2020 relative à la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris auprès de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris – Le Bourget





## POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

La Métropole du Grand Paris est compétente en matière de politique locale de l'habitat, en lieu et place de ses communes membres. L'intérêt métropolitain relatif à l'habitat concerne ainsi des actions et opérations qui seront développées en faveur du parc privé immobilier.

Pilotée par Michel LEPRETRE, Vice-président délégué à l'Amélioration de l'Habitat, avec l'appui de Denis CAHENZLI, Vice-président délégué à la Stratégie métropolitaine de l'habitat, Olivier KLEIN, Conseiller délégué à la Politique du Logement et Maire de Clichy-sous-Bois et Patrick JARRY, Président de la Commission Habitat et Logement et Maire de Nanterre, la politique locale de l'habitat a notamment pour objectif d'assurer un rééquilibrage de l'offre de logements à l'échelle de la Métropole.

Par délibération du 7 décembre 2018, le Conseil métropolitain a défini comme étant d'intérêt métropolitain dans le cadre de la politique locale de l'habitat :

- Des actions de soutien en ingénierie et en financement aux interventions des établissements publics territoriaux (EPT) et des communes pour l'amélioration du parc immobilier bâti et la résorption de l'habitat insalubre ;
- Des opérations de maîtrise d'ouvrage d'intérêt métropolitain pour l'amélioration du parc immobilier bâti et la résorption de l'habitat insalubre.

**53 COMMUNES ET 5 EPT LAURÉATS**  
DE L'APPEL À MANIFESTATION  
D'INTÉRÊT PREP

**149 000 EUROS** POUR CO-  
FINANCER L'ACCOMPAGNEMENT DES  
ARTISANS DANS LE CADRE DU PREP

**17 000 EUROS** POUR CO-  
FINANCER L'ÉLABORATION DU PLAN  
DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ  
« LE BONAPARTE » À SEVRAN

Le Conseil métropolitain a délibéré le 25 septembre 2020 pour co-financer l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Le Bonaparte » à Sevran (17 000 €)

De plus, des co-financements de plans de sauvegarde, de dispositifs de veille et observation de copropriétés (VOC) et des opérations sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine sont en cours d'étude.

### PARCOURS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE DU PAVILLONNAIRE (PREP)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) et à partir de l'expérimentation du PREP menée par Xavier LEMOINE, Vice-président délégué à l'Économie circulaire, collaborative, sociale et solidaire et Maire de Montfermeil, et Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux Finances et à l'Information citoyenne et Marie de Sceaux, la Métropole du Grand Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en juillet 2020 auprès des communes et de leurs EPT afin de généraliser l'expérimentation du PREP.

Sur la base de la convention adoptée par le Conseil métropolitain du 20 juillet 2020 avec l'entreprise solidaire Dorémi, qui œuvre pour la rénovation énergétique performante, l'objectif de l'AMI est d'identifier des groupements de communes qui s'engageront à soutenir la formation sur chantier de groupements d'artisans. Les artisans

seront accompagnés par des formateurs accompagnateurs dédiés, permettant de répondre aux demandes de travaux de rénovation énergétique des zones pavillonnaires des communes ayant répondu.

Les communes de Sceaux et de Montfermeil, pilotes du dispositif, ont déjà engagé des actions de mobilisation de particuliers, de formation des relais locaux, de sensibilisation et de formation des artisans sur les premiers chantiers sur la base de la convention signée entre Dorémi et la Métropole.

### PARTENARIAT AVEC LA BANQUE POSTALE

Le partenariat avec La Banque Postale est mis en place pour que celle-ci consacre une équipe de conseillers capables de proposer des financements, dont l'Eco Prêt à Taux Zéro (ECO PTZ), aux particuliers souhaitant réaliser des travaux d'économie d'énergie dans leur maison individuelle dans le cadre du PREP.

 Pour en savoir plus

Délibération du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 pour co-financer l'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Le Bonaparte » à Sevran



## GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole du Grand Paris est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle agit pour préserver et améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques tout en protégeant les personnes et les biens contre les inondations.

# FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU ET DES ESPACES INONDABLES

La Métropole du Grand Paris mène des actions pour lutter contre les crues et redonner vie aux cours d'eau.



## RENATURATION DE L'YERRES

Ce projet d'envergure, estimé à 33 millions d'euros, consiste à soustraire à l'urbanisation des quartiers systématiquement exposés aux inondations. Il doit également permettre de restituer la zone naturelle d'expansion des crues. La Métropole du Grand Paris, après délibération du Conseil métropolitain du 21 juin 2019, a acté sa participation à hauteur de 7,5 millions d'euros sur six ans (2019-2024). La renaturation de l'Yerres permettra de réduire la vulnérabilité de la population face aux inondations, sensibiliser les habitants de Villeneuve-la-Garenne au risque de crues, préserver la ressource en eau ainsi que la biodiversité

des milieux aquatiques, restaurer la continuité écologique du bassin de l'Yerres. Sous le pilotage de Sylvain BERRIOS, Vice-président délégué à la Gestion des Milieux aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI) et Maire de Saint-Maur-des-Fossés, l'année 2020 aura été plus particulièrement consacrée à l'état des lieux et l'élaboration de plusieurs scénarii prenant en compte la présence de ce nouvel espace naturel en milieu urbain.

 Pour en savoir plus

Sur les opérations de renaturation et restauration des berges de l'Yerres



## RÉAMÉNAGEMENT DU VALLON DU SAUSSET

Le projet du Vallon du Sausset (35 hectares) est situé à l'interface des espaces urbanisés et naturels sur la commune de Tremblay-en-France. Le projet de réaménagement permet de redonner de la fonctionnalité au ru du Sausset et de développer des zones humides. Le coût global de l'opération est aujourd'hui estimé à 21 millions d'euros. La Métropole du Grand Paris y participe pour près de 26 % du coût, soit environ 5,5 millions d'euros. Les études et travaux s'échelonnent de 2019 à 2025. L'année 2020 a principalement été consacrée à la finalisation des dossiers réglementaires et l'avancement technique du projet.

## RÉOUVERTURE DE LA BIÈVRE

Ce cours d'eau emblématique du Val-de-Marne est actuellement en train de renaître grâce aux efforts conjugués de la Métropole du Grand Paris et ses partenaires. Sur trois ans, ce sont 610 mètres de cours d'eau enterrés qui vont revoir le jour en 2021 entre Arcueil et Gentilly, prolongeant ainsi les opérations de réouverture déjà réalisées.

Le contrat de territoire Bièvre « Eau Climat et Trame Verte & Bleue 2020 – 2024 » mobilise, pour un montant de 4,6 millions d'euros et dans un contexte d'adaptation au changement climatique, les acteurs du territoire du bassin hydrographique de la Bièvre autour d'actions prioritaires. La Métropole y a inscrit 4 actions relevant de la compétence GEMAPI :

- Une étude des potentialités de réouverture et renaturation et diagnostic hydromorphologique des cours d'eau métropolitains dont la Bièvre ;
- Une étude de renaturation de l'affluent de la Bièvre, le ru des Godets dans sa partie aval et le rétablissement de sa confluence avec la Bièvre au Parc Heller sur la commune d'Antony ;
- Trois études de réouverture et de renaturation de la Bièvre sur 3 tronçons prioritaires :
  - La Bièvre au niveau du parc de la Bièvre à l'Haÿ-les-Roses ;
  - La Bièvre au niveau du jardin du Vallon à Cachan ;
  - La Bièvre au niveau du parc Picasso à Gentilly.



- Une enveloppe de travaux de réouverture/renaturation de la Bièvre ou de ses affluents en fonction des résultats des études de faisabilité.

 Pour en savoir plus

Délibération du Bureau métropolitain du 11 février 2020 relatif à l'approbation du contrat de territoire Bièvre « Eau, Climat et Trame Verte & Bleue 2020-2024 »



## ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DU MORBRAS

Le Morbras est un affluent de la Marne qui court sur 14 km dans le Val-de-Marne. Il nécessite un entretien régulier et une approche globale de l'ensemble de son linéaire de 34 km. La Métropole du Grand Paris a donc initié, avec le Syndicat mixte d'aménagement du Morbras (SMAM), un diagnostic des prestations d'entretien et une étude

globale visant à redonner un caractère naturel à ce bassin-versant. L'étude globale a été lancée en 2020 et un arrêté de Déclaration d'Intérêt Général des travaux d'entretien permet au SMAM d'intervenir régulièrement sous délégation de la Métropole.

**14** KM DU RUISSEAU DU MORBRAS  
ENTRETENUS EN 2020

**20** INTERVENTIONS D'URGENCE  
POUR ENLEVER DES EMBÂCLES,  
OBSTACLE À L'ÉCOULEMENT DES  
EAUX

**7,5** MILLIONS D'EUROS ALLOUÉS  
PAR LA MÉTROPOLE AU PROJET DE  
RENATURATION DE L'YERRES SUR SIX  
ANS (2019-2024)

**5,5** MILLIONS D'EUROS ALLOUÉS  
PAR LA MÉTROPOLE AU PROJET DE  
RÉAMÉNAGEMENT DU VALLON DE  
SAUSSET

# SYSTÈME DE PROTECTION DES INONDATIONS


La Métropole du Grand Paris agit localement, et sur l'ensemble du bassin versant, afin de protéger les populations et les biens contre les inondations.

## DIGUES ET PROTECTIONS LOCALES

La protection de la Métropole du Grand Paris contre les inondations est notamment assurée par un ensemble de plus de 100 km de digues et murs anti-crue. Cet entretien est assuré par différentes entités. Conformément à la réglementation, la Métropole du Grand Paris a entamé une étude visant à connaître l'état précis de ces ouvrages, vérifier leur efficacité face aux crues et définir un objectif de protection à atteindre sur son territoire.

En parallèle, des actions de surveillance et de confortement des digues sont menées.

Fin 2020, trois bureaux d'étude se sont attelés à la tâche de l'élaboration des dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement sur l'ensemble des digues et murettes anti-crue du territoire métropolitain excepté sur le Val-de-Marne, qui mène historiquement ces études.

 Pour en savoir plus

*Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur le financement de travaux relatifs aux ouvrages de protection anti-crue*



*Délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 avec le département du Val-de-Marne pour des travaux relatifs aux ouvrages de protection anti-crue*




## CASIER PILOTE DE LA BASSÉE

Le site pilote constitue une première étape expérimentale d'un aménagement global de stockage des eaux de la Seine en cas de crue allant de l'Yonne à l'amont de la Métropole. Il est implanté dans le département de Seine-et-Marne et représente une surface de 372 hectares avec une capacité de stockage d'environ 9 millions de m<sup>3</sup> pour une protection attendue de l'ordre de 8 cm à Paris lors d'inondations. Le Conseil métropolitain, en partenariat avec l'EPTB Seine Grands Lacs, s'est engagé, dès juin 2018, à apporter 5,2 millions d'euros aux premières étapes du projet. Le coût global de l'opération est estimé à 115 millions d'euros et devrait s'achever fin 2023, avant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Par une délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé l'avenant n°2 à la convention cadre 2017-2019 du programme d'actions



Signature de la charte d'engagement pour la restauration de zones d'expansion de crues et la mise en place de servitudes d'utilité publique sur le bassin Seine-Normandie avec l'État et les Chambres d'agriculture du bassin Seine Normandie (Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Centre Val-de-Loire), dans une logique de solidarité amont/aval et urbain/rural, signée le 27 février 2020 lors du Salon International de l'Agriculture.

de prévention des inondations de la Seine et de la Marne pour la réalisation du casier pilote de La Bassée, qui prévoit les modalités de financement des travaux. La Métropole du Grand Paris finance ainsi cette opération à hauteur de 30 % du montant global.

 Pour en savoir plus

*Délibération du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur approbation de la convention de délégation partielle de la compétence GEMAPI à L'EPTB seine grands lacs pour la réalisation du casier pilote de La Bassée*



*Délibération du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2020 sur l'approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre 2017-2019 du programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes pour la réalisation du casier pilote de La Bassée*



## PROTECTION EN AMONT

Aujourd'hui, ce sont non seulement les quatre grands lacs réservoirs gérés par l'EPTB Seine Grands Lacs qui participent à la protection du périmètre métropolitain, mais également toutes les actions menées en amont du territoire, sur le bassin versant de la Seine. Dans ce cadre, le Conseil métropolitain du 21 juin 2019 s'est prononcé, dans une logique de solidarité amont-aval, à travers la charte d'engagement en faveur des projets destinés à restaurer ou optimiser des zones d'expansion des crues. Dans cette même logique, la Métropole du Grand Paris a créé en 2019 un fonds de solidarité d'indemnisation d'un million d'euros pour 78 exploitants agricoles victimes des inondations survenues en 2018. Formalisée en février 2020, à l'occasion du Salon de l'agriculture, cette charte a pour objectif de développer les actions en faveur de la prévention des inondations avec le monde agricole.

## ORGANISATION DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

La loi du 30 décembre 2017 précise l'organisation de la compétence GEMAPI en donnant la possibilité aux Départements et aux Régions de poursuivre leurs actions dans ce domaine. Elle prévoit les modalités d'intervention de ces collectivités après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui implique la conclusion d'une convention. Approuvées le 4 décembre 2019 en Conseil métropolitain, ces conventions sont rentrées en application en 2020 permettant à la Métropole et aux départements de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne de coordonner techniquement et financièrement leurs actions.

Pour la Ville de Paris, le transfert de compétence s'est opéré au 1<sup>er</sup> janvier 2018 conformément à la loi NOTRe. La Métropole s'est vue transférer les ouvrages et protections amovibles

situés rive droite et rive gauche de Seine sur Paris ainsi que le personnel en charge de leur gestion.

**1 654 000** EUROS DE TRAVAUX DÉLIBÉRÉS EN 2020 SUR LES OUVRAGES DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**30 %** DU MONTANT GLOBAL ALLOUÉS PAR LA MÉTROPOLE AU PROJET DU CASIER PILOTE DE LA BASSÉE

**1** MILLION D'EUROS POUR 78 EXPLOITANTS AGRICOLES VICTIMES DES INONDATIONS SURVENUES EN 2018

# MOYENS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

La Métropole du Grand Paris se donne les moyens d'agir pour exercer pleinement sa compétence GEMAPI grâce à une gestion financière maîtrisée de ses actions et une consolidation de ses partenariats.

## ÉLABORATION D'UN PROGRAMME PLURIANNUEL

La Métropole du Grand Paris exerce sa compétence GEMAPI dans le cadre d'un programme pluriannuel qui s'échelonne de 2019 à 2023. Ce programme est estimé à plus de 100 millions d'euros et comprend les dépenses liées aux études, à l'entretien et aux travaux sur les écosystèmes aquatiques métropolitains. S'y ajoutent également les opérations de prévention et de gestion des risques d'inondation, l'entretien et la réhabilitation des ouvrages de défense contre les crues.

## STABILISATION DE LA DURABILITÉ DES FINANCEMENTS

Pour mettre en œuvre sa compétence sur le long terme, la Métropole du Grand Paris a institué une taxe GEMAPI. Le Conseil métropolitain du 28 septembre 2018 a fixé à 3 millions d'euros le produit pour l'année 2019. Il s'agit d'une taxe très raisonnable : 0,007 % sur la taxe foncière, 0,010 % sur la taxe d'habitation et 0,11 % sur la cotisation foncière des entreprises. Le produit de la taxe GEMAPI a été reconduit sur l'année 2020, sa traduction fiscale est donc restée similaire.

## ARTICULATION AVEC LES AUTRES DÉMARCHES MÉTROPOLITAINES

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI répond à certains des grands enjeux du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et du Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM). Cette compétence contribue également à la valorisation du patrimoine naturel et paysager qui constitue une politique portée par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de sa compétence pour la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Le dispositif « baignades en Seine et en Marne-Héritage JO Paris 2024 », soutenu par la Métropole, contribue ainsi à développer le lien entre urbanisme, aménagement, gestion de l'eau et adaptation au changement climatique. Aussi, la Métropole du Grand Paris apporte son soutien aux communes métropolitaines qui souhaitent ouvrir un site de baignade. Elle encourage également les campagnes de sensibilisation pour l'amélioration des eaux de baignade. En 2020, elle a confié à l'association European River Network la

**100** MILLIONS D'EUROS  
CONSCRÉS PAR LA MÉTROPOLÉ  
DU GRAND PARIS À LA GEMAPI  
DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME  
PLURIANNUEL QUI S'ÉCHELONNE DE  
2019 À 2023

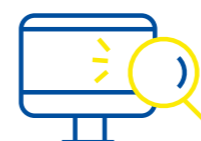
**34** MILLIONS D'EUROS D'EMPRUNT  
DANS LE CADRE DU 1<sup>ER</sup> AQUAPRÊT  
OBTENU AUPRÈS DE LA CAISSE DES  
DÉPÔTS ET DES CONSIGNATIONS  
AVEC UNE DURÉE D'AMORTISSEMENT  
SUR 60 ANS POUR METTRE EN  
ŒUVRE LA COMPÉTENCE GEMAPI DE  
LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

mission d'élaborer un guide incitatif et méthodologique pour ouvrir une baignade. Ce guide devra rappeler la réglementation en vigueur, les précautions à prendre, les enjeux d'une baignade en rivière, les réalisations existantes.

## REPRÉSENTATION AUX INSTANCES DE BASSIN ET PARTENARIATS

La Métropole du Grand Paris est particulièrement active au sein des instances de bassin. Elle est ainsi représentée au sein du comité du bassin Seine-Normandie, des instances de dialogue de la Stratégie locale de gestion du risque inondation, des commissions locales de l'eau, du comité de pilotage du programme d'action et de prévention des inondations. Par ailleurs, elle a développé de nombreux partenariats avec les syndicats de rivière, des porteurs de schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de l'Yerres, de la Bièvre, Croult-Enghien-Vieille-Mer et Marne Confluence, l'EPTB Seine Grands Lacs, des acteurs de la recherche ou encore des associations spécialisées dans le domaine de l'eau. En octobre 2020, la Métropole du Grand Paris a ainsi adopté le contrat de territoire Eau Climat, Trame Verte & Bleue 2020-2024 de la Bièvre à la commission locale de l'eau. De même, elle a intégré le comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs, dont Patrick OLLIER est le 1<sup>er</sup> Vice-président.

La Métropole du Grand Paris a contribué en 2020 à l'élaboration du nouveau schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) qui fixera les grands objectifs d'atteinte de bon état de cours d'eau sur le bassin Seine Normandie.



# INNOVATION ET LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole du Grand Paris s'est fixée comme objectif de bâtir une métropole innovante et solidaire, capable de lutter contre la fracture numérique.



# SCHÉMA MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) fixe les actions métropolitaines prioritaires à l'horizon 2024, en matière d'infrastructures, de services et d'usages numériques.

À travers ce schéma, la Métropole du Grand Paris vise à lutter contre la fracture numérique et accompagner ces grandes transitions de la zone dense et urbaine. L'objectif est de construire un territoire Métropolitain innovant au service des Métropolitains en rassemblant les intelligences autour des opportunités et des enjeux du numérique et de l'innovation.

Sous l'égide de Geoffroy BOULARD, Vice-président à la Communication et à l'Innovation Numérique et Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, la feuille de route de 2020 comprend 5 objectifs prioritaires inscrits dans le cadre du SMAN :

- 1 Mobiliser et animer le réseau de communes afin d'engager l'ensemble du territoire dans une dynamique collective d'appropriation de l'innovation et du numérique ;
- 2 Intégrer la Métropole du Grand Paris dans l'écosystème d'innovation métropolitain, national et européen ;
- 3 Faire de la Métropole du Grand Paris une « usine à projets innovants » dans les secteurs de la fabrication et de la gestion de la ville ; faire du territoire métropolitain un terrain d'expérimentation et de déploiement de solutions de startups et d'entreprises innovantes ;



- 4 Construire et mettre en œuvre une stratégie métropolitaine en matière de données numériques (« data ») ;
- 5 Déployer une stratégie métropolitaine en matière d'inclusion et de sobriété numérique.

Pour en savoir plus

Plus d'information sur le SMAN



# FONDS MÉTROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMÉRIQUE (FMIN)

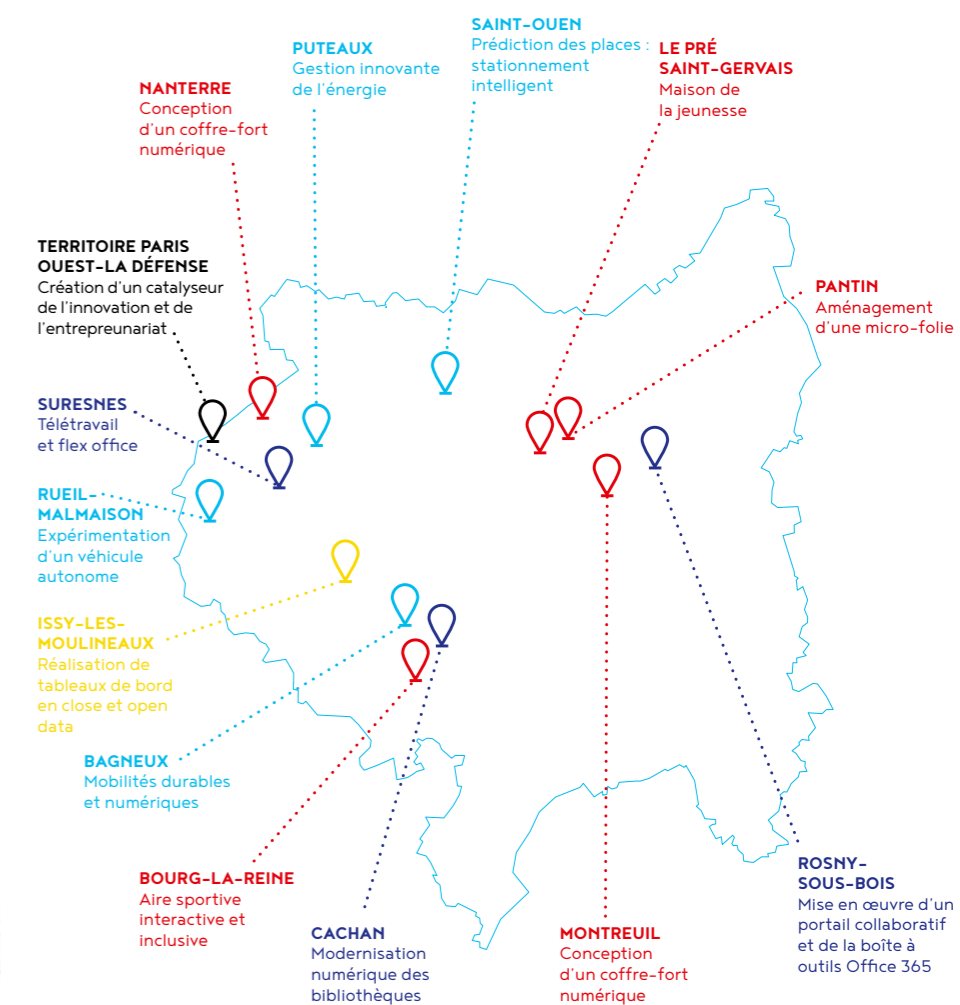
La Métropole du Grand Paris lutte contre la fracture numérique et encourage l'innovation numérique en soutenant les projets portés par les communes et les territoires de son périmètre.

Le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) encourage l'expérimentation et le développement de projets innovants afin de les généraliser au niveau du périmètre métropolitain. En 2020, la Métropole a attribué 523 549 euros de subventions à travers ce Fonds pour soutenir 22 projets répartis dans 18 communes et 2 territoires. Depuis sa création, le FMIN a permis de soutenir 67 projets pour un montant total de 2,2 millions d'euros.

Concrètement, pour une enveloppe globale d'un million d'euros, la Métropole du Grand Paris subventionne au maximum 50 % du projet dans la limite de 40 000 euros par collectivité (le maître d'ouvrage finançant obligatoirement au minimum 20 % du montant global). Si un projet est porté par plusieurs collectivités, le montant maximal de la subvention s'élève à 60 000 euros. Cette prime accordée aux projets menés conjointement souligne la volonté de la Métropole du Grand Paris d'accroître la mutualisation des outils numériques.

Pour en savoir plus

Sur le FMIN



EN 2020 :

**523 549** EUROS DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉS

**22** PROJETS SOUTENUS

**18** COMMUNES ET 2 TERRITOIRES SUBVENTIONNÉS

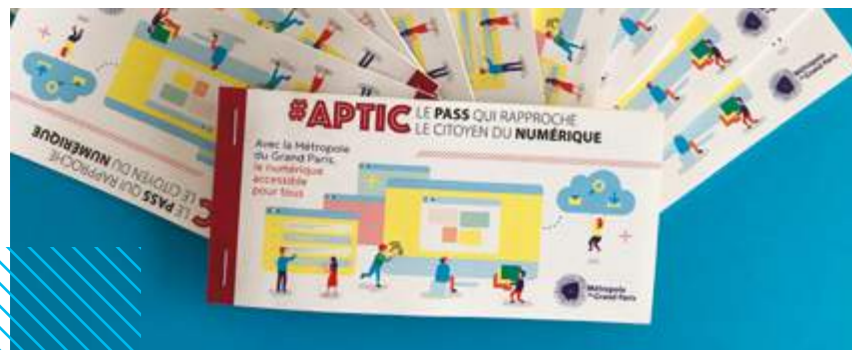


- Métropole inclusive et solidaire
- Métropole agile et efficiente
- Métropole résiliente et durable
- Métropole rayonnante et attractive
- Métropole de la donnée



# PASS NUMÉRIQUES

Le développement de pass numériques est un projet phare de la politique numérique portée par la Métropole du Grand Paris et qui a reçu le soutien actif de l'État.



lauréate en 2019 de 0,8 million d'euros de subvention de l'État. Pour la mise en œuvre de ce déploiement du pass numérique, la Métropole du Grand Paris a sollicité l'appui du Hub Francil'IN (Hubs France Connectée), tête de réseau de l'inclusion numérique.

Afin de poursuivre et d'élargir le déploiement de cette solution, la Métropole a candidaté, conjointement à l'Établissement public territorial (EPT) Est Ensemble, à l'appel à projet 2020 « Déploiement des pass numériques au service de l'inclusion numérique ».

Par courrier du 16 septembre 2020 de Cédric O', Secrétaire d'État en charge de la Transition numérique et des communications électroniques, la Métropole et l'EPT Est Ensemble ont été informés que leur candidature à l'appel à projet avait été retenue et que l'État s'engageait à cofinancer leur projet de déploiement de pass numériques à hauteur de 1 030 000 euros.

Pour en savoir plus

Site web du pass numérique

*Délibération du Bureau métropolitain du 11 février 2020 relative à la sélection des territoires d'expérimentation pour le déploiement des pass numériques*

*Délibération du Bureau métropolitain du 11 février 2020 relative à la convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et le Hub Francil'IN*

*Délibération du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> décembre 2020 relative à la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « pass numérique » entre la Métropole du Grand Paris et les communes-territoires d'expérimentation*



La Métropole du Grand Paris a fait de la lutte contre la fracture numérique l'un des enjeux majeurs de sa stratégie numérique dans le cadre de son Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN). Par son Plan métropolitain de relance, adopté en mai 2020, elle vise aussi à répondre aux conséquences de la crise sanitaire et au recours massif aux outils numériques que celle-ci a entraîné.

Dans cette optique, la Métropole du Grand Paris a investi dans le déploiement du pass numérique afin de pouvoir à la fois structurer les réseaux d'inclusion numérique sur le périmètre métropolitain et répondre aux besoins des personnes en difficulté face au numérique.

Ce dispositif se matérialise par des carnets de 10 chèques (sur le modèle des titres-restaurants) d'une valeur de

10 euros chacun. Ces derniers donnent accès à des services d'accompagnement numérique permettant l'acquisition de compétences dites « essentielles » (démarche en ligne, envoi de courriel, traitement de texte, etc.).

Avec ce déploiement, la Métropole compte répondre à deux objectifs principaux :

- Structurer des réseaux d'acteurs œuvrant pour l'inclusion numérique sur le périmètre métropolitain, et favoriser la montée en compétences et la consolidation économique des acteurs de la médiation numérique ;
- Détecter les personnes les plus en difficulté dans l'usage du numérique et leur donner des chèques permettant d'accéder à des services d'accompagnement numérique visant à l'acquisition de compétences « essentielles ».

Dans l'objectif d'avoir un impact significatif sur l'écosystème local des lieux de médiation numérique, la Métropole a souhaité, dans un premier temps, concentrer la distribution des pass numériques sur des territoires d'expérimentation. Dans cette optique, la Métropole conduit aujourd'hui la plus grande expérimentation de ce dispositif en France, rassemblant 15 communes et 2 arrondissements de Paris pour un budget de 1,8 million d'euros. Pour ce projet, la Métropole a été

**16** TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION

**1,8** MILLION D'EUROS CONSACRÉS AU DÉPLOIEMENT DE CE DISPOSITIF DONT 0,8 MILLION D'EUROS DE SUBVENTIONS DE L'ÉTAT

ENVIRON **70** OPÉRATEURS DE PASS MOBILISÉS

PRÈS DE **50** SITES DE PRESCRIPTION DE PASS



# EXPLORATEURS DU NUMÉRIQUE

En 2020, la Métropole du Grand Paris a renforcé son programme de formation-action à destination des agents des collectivités métropolitaines, intitulé « Les Explorateurs du numérique ».



LA COMMUNAUTÉ REPRÉSENTE 55 EXPLORATEURS ET 39 COLLECTIVITÉS (34 COMMUNES ET 5 EPT) :

■ **PROMOTION 2018-2019 :** UNE TRENTAINE D'EXPLORATEURS, ISSUS DE 25 COLLECTIVITÉS DIFFÉRENTES

■ **PROMOTION 2019-2020 :** 27 EXPLORATEURS, REPRÉSENTANT 22 COLLECTIVITÉS

**18** JOURNÉES D'EXPLORATION SUR 2 ANS

**33** INTERVENANTS ET 50 ATELIERS DE MISE EN PRATIQUE

**14** LIEUX D'INNOVATION MÉTROPOLITAINS EXPLORÉS

Créé en 2018, ce programme vise à soutenir la montée en compétence des collectivités de la Métropole du Grand Paris sur les enjeux liés au numérique et à l'innovation. Il repose sur une promotion d'une trentaine d'explorateurs, constituée d'agents publics volontaires, qui participent durant un an à une dizaine de journées sur des thématiques telles que les données de la ville, la démocratie à l'ère du numérique ou encore la sobriété numérique. Au cours de ces rencontres, les participants peuvent échanger avec des intervenants en lien avec la thématique proposée et mettre en pratique de nouveaux outils et méthodologies au cours d'ateliers de travail.

Une première promotion d'explorateurs a déjà été constituée sur la période 2018-2019. Elle comptait une trentaine de participants, issus de 25 collectivités différentes. Fort de ce succès, une seconde promotion de 27 explorateurs a été lancée en octobre 2019. Cette dernière s'est achevée en septembre 2020, après s'être tenue en version dématérialisée durant la période de crise sanitaire.

Pour en savoir plus

La Vidéo-bilan







# BÂTISSEURS DU NUMÉRIQUE

Le programme des Bâisseurs du numérique est une initiative de la Métropole du Grand Paris visant à réunir une communauté d'agents publics mobilisés pour développer collectivement des services numériques à l'échelle métropolitaine.

Pour créer cette communauté, la Métropole du Grand Paris s'est appuyée sur le réseau des « Explorateurs du numérique » et sur les bénéficiaires d'une subvention accordée dans le cadre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN).

Cette initiative s'intègre dans le programme Innovato-R du réseau européen Urbact dont la Métropole du Grand Paris est membre depuis 2018, aux côtés des villes de Cluj-Napoca, Murcia, Porto, Rotterdam, Turin et Veszprém. Ce programme encourage la diffusion de bonnes pratiques et les démarches collaboratives entre les collectivités européennes.

Le programme s'est organisé en trois phases dont la dernière s'est déroulée le 21 janvier 2020 sous la forme d'une journée de travail centrée sur le renforcement de chaque projet.

Chaque session de travail a réuni une trentaine de participants, représentant 30 collectivités. À l'issue du programme,

4 projets de services numériques métropolitains ont été préfigurés, en lien avec des problématiques de gestion de la relation usager, de participation citoyenne, de médiation numérique et de centre de ressources.

Sur l'année 2020, deux de ces projets ont été plus particulièrement investigués :

- Une plateforme de gestion des signalements et réclamations qui associerait les communes et l'Établissement public territorial (EPT) d'un même territoire ;
- Un programme de formation multi-niveau agents territoriaux autour de l'impact du numérique sur la relation aux usagers.

Le 2 mars 2020, une journée d'approfondissement de ce programme de formation a été organisée dans les locaux du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) Île-de-France, en présence de collectivités. Ces dernières ont notamment été représentées par leurs directions

## LES BÂTISSEURS DU NUMÉRIQUE

- 4** PROJETS PRÉFIGURÉS
- 2** TRANSNATIONAL MEETING DU PROGRAMME INNOVATO-R EN 2020 (CLUJ-NAPOCA ET PORTO)
- 3** JOURS D'ATELIERS COLLABORATIF
- 30** COLLECTIVITÉS MOBILISÉES

des ressources humaines, des chargés de formation du CNFPT, de la Mission Société Numérique de l'État et des acteurs de la médiation numérique (Hub Francil'IN, PIX).

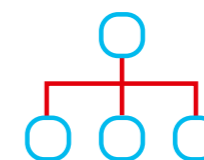
 Pour en savoir plus

Vidéo de présentation du programme

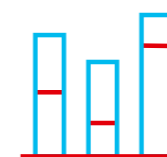


# LES MOYENS

Une métropole agile  
et efficiente



Ressources  
Humaines



Budget



Commande  
publique

# RESSOURCES HUMAINES

Jeune collectivité, administration de mission, la Métropole du Grand Paris aura, dans une année 2020 complexe, su s'adapter et continuer de se développer grâce à l'engagement de ses équipes.

## UNE ORGANISATION QUI A SU S'ADAPTER ET CONTINUER DE SE STRUCTURER EN PÉRIODE DE CRISE

En 2020, la Métropole a dû se montrer réactive pour faire face aux contraintes induites par la crise sanitaire. Grâce à l'investissement de ses équipes et le soutien de Manuel AESCHLIMANN, Vice-président délégué à l'Administration générale, la Métropole du Grand Paris a pu poursuivre son fonctionnement et assurer la réalisation des dossiers et projets engagés au début de la mandature.

Les actions de recrutement et d'intégration de nouveaux collaborateurs ont été maintenues dans un cadre distanciel. Fin 2020, la Métropole du Grand Paris comptait 90 agents, contre 80 en 2019. L'intégration des nouveaux agents s'est faite de façon adaptée grâce à l'investissement de tous les acteurs, managers, collaborateurs et Direction des Ressources Humaines.

En 2020, la moyenne d'âge des personnels est de 40 ans, légèrement inférieure à celle constatée dans la fonction publique territoriale (45 ans). Cet écart s'explique par la structure d'emploi métropolitaine, administration de

mission, qui compte une proportion significative de chargé(e)s de mission au profil plus jeune. La part du personnel de catégorie A représente d'ailleurs les trois quarts des postes occupés.

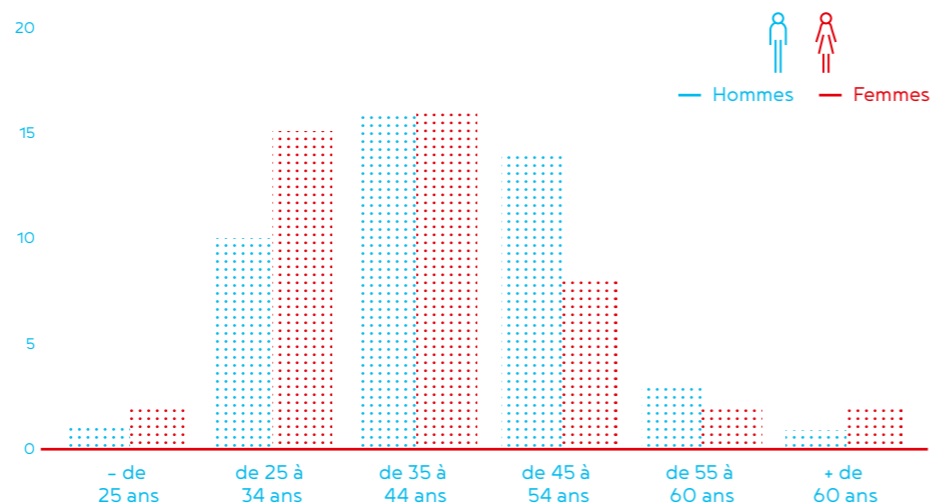
Tout au long de la crise, la collectivité a investi dans un accompagnement et une communication permanente auprès des collaborateurs portés par les directeurs et les managers. Les équipes ont conservé le lien au travers d'un pilotage organisé, d'échanges formels et informels. Le dialogue social a constitué un indéniable atout durant toute cette période sur le suivi de la crise et ses impacts sur les conditions de travail et les adaptations à apporter au fil de l'évolution de la situation.

Dans ce contexte complexe, la structuration des services s'est poursuivie en s'appuyant sur le déploiement d'un cadre des ressources humaines global

reposant sur un organigramme fonctionnel, une qualification des postes et des missions reposant sur 6 métiers et 9 emplois-repères, des référentiels de compétences, des fiches de poste détaillées, etc.

Les efforts de la Métropole se sont aussi traduits par le déploiement d'outils informatique et digitaux, d'applicatifs métiers accessibles à distance, la généralisation d'outils de travail distanciel, l'octroi de PC portables, de solutions de téléphonie et de visio-conférence. Ces différents investissements ont été soutenus par un effort de prise en main et le taux de dotation de PC portables a été de quasiment 100 %, permettant une adaptation très rapide de l'organisation et de son fonctionnement au cadre d'exercice exceptionnel.

PYRAMIDE DES ÂGES



### LES AGENTS DE LA MÉTROPOLE

90 AGENTS FIN 2020

40 ANS DE MOYENNE D'ÂGE

25 RECRUTEMENTS EN 2020

## LA FORMATION POUR DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES


La Métropole a également poursuivi en 2020, sa politique de formation auprès du plus grand nombre de ses agents, tout statut confondu, via des formations professionnalisantes ainsi que des formations d'intégration dans le cadre des titularisations. Le taux d'accès à la formation aura atteint les 57 %. 2021 verra la réalisation d'un plan de formation renforcé avec, notamment, la poursuite du cursus de formation dédié au management pour les chargés de mission, les chefs de projets et chefs de service et la mise en place d'un cycle dédié aux assistantes.

## UNE ADMINISTRATION DE MISSION QUI SE STRUCTURE

La Métropole du Grand Paris porte bien une stratégie de structuration de sa gestion des ressources humaines : développement des compétences et des parcours professionnels, politique de rémunération équilibrée entre les femmes et les hommes, évolution du régime indemnitaire, conditions de travail et articulation équilibrée entre vies professionnelle et personnelle, mise en œuvre du télétravail suite au retour d'expérience de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

L'adaptation de l'organisation des services permettant une optimisation du fonctionnement a été mise en œuvre

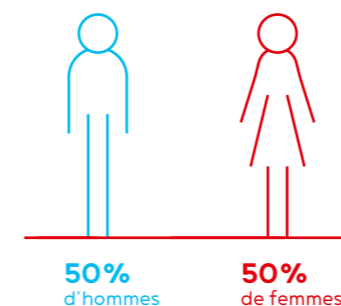
malgré les contraintes de la crise pour répondre au développement de l'activité. Elle offre une meilleure lisibilité de l'organisation, des périmètres des directions et des responsabilités des collaborateurs. L'enjeu pour la Métropole du Grand Paris en 2021 est de continuer à se structurer tout en conservant de solides capacités d'innovation et d'adaptation.

 Pour en savoir plus

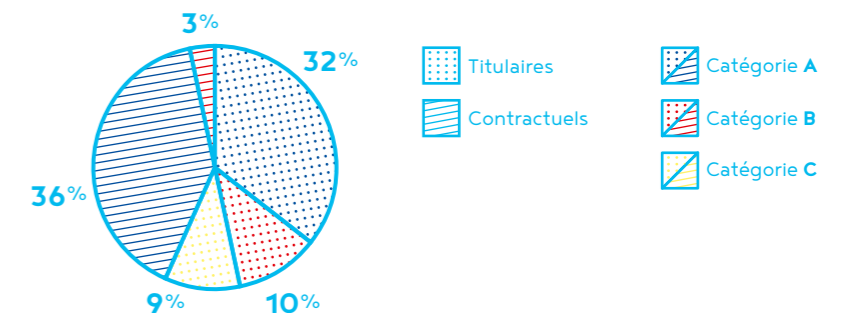
Rapport 2020 situation égalité entre femmes et hommes



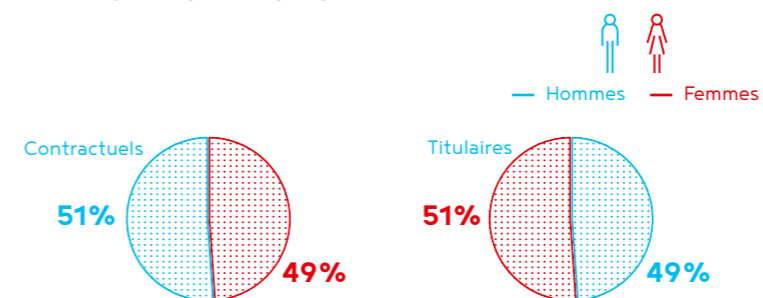
RÉPARTITION PAR GENRE



RÉPARTITION PAR CATÉGORIES



RÉPARTITION PAR GENRE ET STATUT



# MOYENS FINANCIERS

En 2020, la Métropole du Grand Paris est intervenue en soutien des communes de son périmètre pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Avec l'appui de Gilles CARREZ, Député, Conseiller métropolitain, Président de la Commission Finances ; Philippe LAURENT, Vice-président délégué aux Finances ; Alexandra CORDEBARD, Conseillère métropolitaine déléguée au Budget, la Métropole a fait face aux conséquences financières et sociales de la crise sanitaire et économique.

Dans le cadre de son **Plan de relance qui s'élève à 110 millions d'euros**, la Métropole a poursuivi et amplifié son action, en complément de ses engagements toujours plus denses en matière de préparation des Jeux Olympiques, de GEMAPI (près de 20 millions d'euros de travaux d'investissement), et du développement de son action en matière d'environnement et d'attractivité.

Les flux financiers entre la Métropole, les communes et les Établissements publics territoriaux (EPT) représentent toujours près de 98 % des

recettes et des dépenses. Ils ont été marqués par la mise en place, à titre exceptionnel, d'une dotation de solidarité communautaire de 15 millions d'euros au titre du Plan de relance global lancé par la Métropole au profit de son territoire et qui se traduit par près de 56 millions d'euros de dépenses spécifiques en 2020.

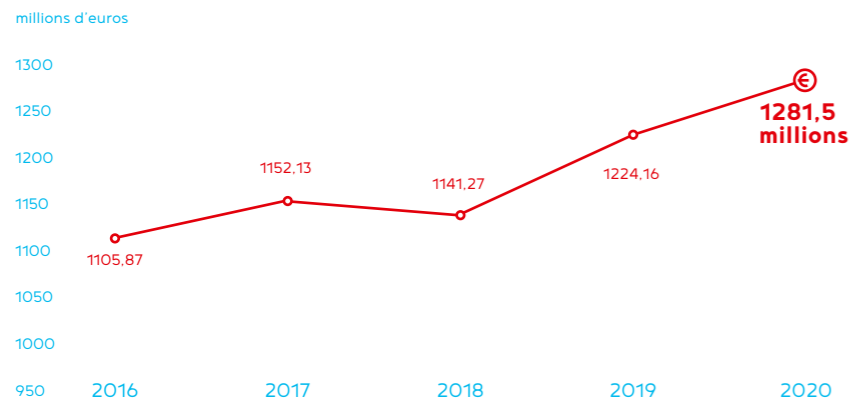
## DES DÉPENSES PROPRES EN INVESTISSEMENT

L'année 2020 marque le développement des dépenses propres de la Métropole du Grand Paris en matière d'investissement : les subventions d'équipement constituaient 83 % des dépenses en 2019 contre 57 % en 2020. Elle a par ailleurs dépensé près de 19 millions d'euros de travaux et participé au fonds Résilience mis en place par la Région Île-de-France à hauteur de 14 millions d'euros.

Corrélativement, le montant des subventions allouées au titre des différents dispositifs est en significative augmentation (44 millions d'euros en 2020 contre 24,8 millions d'euros en 2019). En complément des dispositifs existants (Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), dispositif d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre destiné aux particuliers « Métropole Roule Propre ! », et Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN)), l'année 2020 a permis d'allouer des crédits pour des aménagements structurants permettant de développer les continuités douces et de résorber les fractures urbaines. La Métropole a ainsi mobilisé son premier emprunt (10,4 millions d'euros).

L'exécution 2020 a permis de dégager un résultat de clôture traduisant une gestion prudente et préservant des marges de manœuvre pour les années à venir, sans toutefois constituer une réserve complémentaire pérenne illustrant la fragilité structurelle du modèle financier.

VARIATION DU PRODUIT DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)



### BUDGET 2020

- 19 MILLIONS D'EUROS DE TRAVAUX
- 44 MILLIONS D'EUROS DE SUBVENTIONS ALLOUÉES EN 2020
- 15 MILLIONS D'EUROS DE DOTATION DE SOLIDARITÉ AU BÉNÉFICE DES COMMUNES
- 157,5 MILLIONS D'EUROS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DONT 80,5 MILLIONS D'EUROS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LOCAUX

# COMMANDE PUBLIQUE

Le niveau d'activité de la commande publique de la Métropole du Grand Paris, particulièrement soutenu, traduit l'intensité de l'activité métropolitaine.

Sous l'égide de Denis CAHENZLI, Vice-président et Président de la commission d'appel d'offres, la Métropole du Grand Paris a attribué 46 marchés en 2020, dans un contexte particulier de crise sanitaire et économique qui a conduit au décalage de certains projets (23 avenants consentis).

Dans ce cadre, la Métropole a bien pris en compte les difficultés rencontrées par les opérateurs économiques au niveau des consultations ou de l'exécution des marchés publics (report de dates limites de réception des offres, prorogation des délais d'exécution, suspension des pénalités de retard, renforcement des conditions de versement d'avance).

## ÉVOLUTION LÉGISLATIVE

Les nouveaux seuils européens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020<sup>1</sup>

Les seuils de passation ont été revus à la baisse (-3,5 %), et applicables jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Marchés publics de fournitures et services : 214 000 euros HT
- Marchés publics de travaux et contrats de concession : 5 350 000 euros HT

**Le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 a modifié certaines dispositions du code de la commande publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Le Code de la commande publique a été modifié dans un objectif de « nouveau coup de pouce aux PME » selon Bercy. Le décret comprend 2 mesures phares : il relève à 40 000 euros HT le plafond des marchés sans formalités préalables ; et double le montant minimum des avances versées aux PME par certains acheteurs publics. Par souci de cohérence, le seuil de dématérialisation des procédures a lui aussi été réévalué, tandis que les obligations de transparence ont été simplifiées pour les marchés compris entre 25 000 euros et 40 000 euros.

**L'adaptation de la commande publique pour faire face à l'urgence de la crise sanitaire**

La commande publique a été adaptée afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales liées à la crise. Deux ordonnances de mars et juin 2020 ont instauré une série de dispositions exceptionnelles, notamment pour soutenir les entreprises fragilisées pendant cette crise.

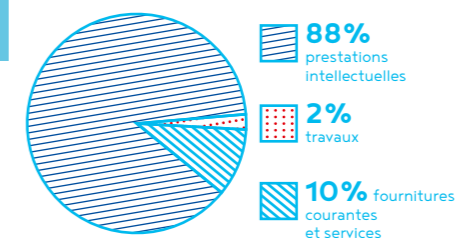
En complément, deux décrets de juillet et octobre 2020 ont assoupli les conditions de passation de certains marchés dans un objectif de relance de l'économie et de lutte contre le gaspillage. Ces décrets ont également modifié le cadre relatif aux avances.

**La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP)**

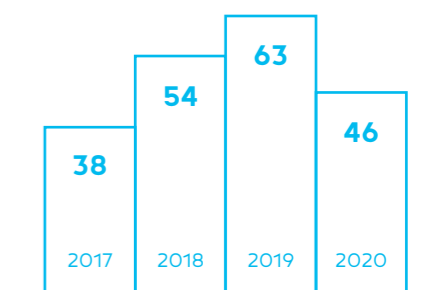
Promulguée le 7 décembre 2020, la loi ASAP reprend certaines dispositions de simplification mises en œuvre pendant l'état d'urgence (prorogation des délais d'exécution, suspension des pénalités de retard, prolongation des contrats arrivant à échéance, aménagement des modalités de consultation). Elle comprend également plusieurs mesures destinées à soutenir les entreprises dans le cadre du Plan métropolitain de relance.

<sup>1</sup> La Commission européenne actualise tous les deux ans la valeur des seuils de passation des procédures formalisées applicables aux marchés publics et aux contrats de concession.

PAR NATURE DE PRESTATION



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROCÉDURES LANCÉES PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ENTRE 2017 ET 2020



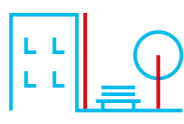


## ANNEXE : DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2020

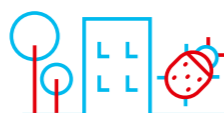
**29 820 577 €**  
MONTANT TOTAL  
DES FINANCEMENTS  
ALLOUÉS AU TITRE DU  
FONDS D'INVESTISSEMENT  
MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2020



**8% PROJETS DE  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**  
**2 367 092 €**



**10% PROJETS  
D'AMÉNAGEMENT  
DE L'ESPACE  
MÉTROPOLITAIN**  
**2 981 038 €**



**25% PROJETS  
DE PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT  
(HORS RÉNOVATION  
THERMIQUE)**  
**7 445 068 €**



**57% PROJETS  
DE RÉNOVATION  
THERMIQUE  
(PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT)**  
**17 027 379 €**



ANNEXES : DOSSIERS  
FINANCÉS AU TITRE DU  
FONDS D'INVESTISSEMENT  
MÉTROPOLITAIN (FIM) EN 2020

## Protection de l'environnement

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Antony	Antony	Acquisition de deux bornes de recharge	1 037
Antony	Antony	Acquisition d'un véhicule électrique (1 voiture)	4 444
Antony	Antony	Acquisition d'une balayeuse électrique	126 450
Argenteuil	Argenteuil	Achat de véhicules propres (5 utilitaires)	18 623
Argenteuil	Argenteuil	Acquisition de 6 voitures électriques	40 568
Argenteuil	Argenteuil	Achat d'un goupil électrique	7 116
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Acquisition de cinq véhicules électriques	22 403
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Aménagement d'un espace public végétalisé pour accéder à une péniche fluviale	9 724
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Revalorisation des quartiers du Vieux Pays et de Bondy	66 570
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Acquisition de dix véhicules électriques (6 voitures, 2 utilitaires et 2 goupils)	44 049
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Projet d'installation d'un préau bioclimatique dans l'école Jean d'Ormesson	79 415
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Création d'un éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts : achat de deux boucs	224
Bagneux / Pantin	Paris	Renaturation des voies et chemins des cimetières parisiens de Bagneux et de Pantin	99 438
Bobigny	Bobigny	Acquisition d'une balayeuse électrique	123 146
Bobigny	Bobigny	Acquisition de 20 véhicules 100 % électriques (quatre utilitaires, trois véhicules légers, trois scooters et dix vélos)	56 820

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Bois-Colombes	Bois-Colombes	Acquisition de véhicules à carburant propre	109 585
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Acquisition d'une balayeuse électrique	53 196
Boulogne-Billancourt	Boulogne-Billancourt	Réaménagement durable et paysager du cimetière Pierre Grenier (phase2)	700 021
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Acquisition de véhicules propres	137 833
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Acquisition de 3 véhicules électriques, 1 véhicule hybride, 2 utilitaires GNV et 3 VAE	53 490
Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	Acquisition de véhicules propres dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile	42 812
Clamart	CCAS de Clamart	Acquisition d'un utilitaire électrique	5 635
Clamart	Clamart	Achat de 3 véhicules électriques	20 133
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Acquisition de 3 véhicules électriques (voitures)	10 723
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de deux voitures électriques	14 022
Créteil	Créteil	Requalification de la place Jean Giraudoux	302 259
Créteil	Créteil	Aménagement de jardins familiaux sur la pointe de l'île Brise Pain	109 499
Drancy	Drancy	Réhabilitation et valorisation du square Paul Vaillant Couturier	43 178
Drancy	Drancy	Plantation d'arbres d'alignement	88 076
Drancy	Drancy	Acquisition d'un car 100 % électrique, d'une voiture électrique, d'une voiture hybride et de deux VAE	127 136
Épinay-sur-Seine	Épinay-sur-Seine	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique et d'une borne de charge	13 978
Gagny	Gagny	Acquisition de 6 véhicules propres : 2 voitures et 4 utilitaires	31 922

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Gennevilliers	EPT Boucle Nord de Seine	Acquisition de 4 fourgonnettes électriques et de 4 bornes de recharge	23 429
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition d'un goupil électrique	5 414
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Acquisition d'une balayeuse électrique	117 000
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Acquisition de 2 véhicules électriques (2 voitures)	10 617
Le Kremlin-Bicêtre	Le Kremlin-Bicêtre	Acquisition de deux utilitaires GNV et d'une laveuse électrique	70 446
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de l'école maternelle Jules Ferry	43 700
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Tronçon démonstrateur de la mise en œuvre de la promenade des Hauteurs - Réaménagement d'une partie de l'avenue Jean Jaurès (désimperméabilisation et renaturation d'une partie de l'avenue Jean Jaurès)	149 783
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Tronçons démonstrateurs « archipel boisé » du Parc des Hauteurs	500 000
Le Raincy	Le Raincy	Acquisition de trois voitures électriques et de trois bornes de recharge	26 226
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Aménagement paysager et végétalisation de la bibliothèque municipale quartier de la Basoche	15 721
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Réaménagement de l'allée Pierre et Marie Curie - Plantation d'arbres, revalorisation et intégration de la nature en milieu urbain	19 866
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Réaménagement de l'allée Robillard - Plantation d'arbres, revalorisation et intégration de la nature en milieu urbain	79 017
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Achat de 2 véhicules électriques et 2 bornes de recharge	11 969
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Aménagement du lac des Tilleuls	242 500
Montrouge	Montrouge	Création de jardins partagés dans le cadre de l'Agriculture Urbaine	34 064

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Acquisition de véhicules propres (6 voitures)	43 255
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle – Amélioration du cadre de vie	854 950
Noisy-le-Grand	EPT Grand Paris Grand Est	Acquisition de 5 véhicules électriques (2 utilitaires et 3 voitures)	32 849
Noisy-le-Sec	Noisy-le-Sec	Acquisition de cinq voitures électriques	14 880
Pantin	Pantin	Acquisition de 7 véhicules électriques (4 utilitaires et 3 voitures)	49 051
Pantin	Pantin	Requalification du « Petit Bois » de l'Îlot 27 en parc public	93 793
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Acquisition de trois véhicules électriques	18 144
Puteaux	Puteaux	Mise en place d'un système de récupération de chaleur au Palais des Sports	51 000
Puteaux	Puteaux	Création du jardin de « La Rose des Vents » dans l'éco-quartier des Bergères	94 500
Puteaux	Puteaux	Acquisition de véhicules électriques (2 voitures, 1 camion, 1 fourgonnette, 2 scooters et 11 vélos)	35 137
Romainville	EPT Est Ensemble	Acquisition et aménagement d'un camion électrique de concertation avec les habitants « Parlons ensemble »	31 118
Romainville	Romainville	Agriculture urbaine dans le quartier Gagarine	199 548
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Maintien de la qualité environnementale des alignements de voirie	89 636
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'un parc sur l'ancien domaine du Cardinal Richelieu	609 139
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Création d'un parc à vélos à assistance électrique	4 662
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Désimperméabilisation de la cour d'école maternelle du centre	9 209

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Aménagement des cours de l'école Paul Bert en îlot de fraîcheur	156 510
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Acquisition de 2 fourgonnettes électriques et 7 bornes de recharge	30 599
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Désimperméabilisation des sols des cours du groupe scolaire Saint Exupéry	82 830
Sevran	Sevran	Sécurisation et embellissement de la Halle Mandela	59 515
Sevran	Sevran	Acquisition de véhicules propres	47 870
Suresnes	Suresnes	Acquisition de 10 véhicules propres (2 voitures et 5 fourgonnettes électriques, une voiture hybride, et 2 fourgonnettes au gaz naturel)	97 537
Suresnes	Suresnes	Végétalisation du cimetière Voltaire	39 632
Suresnes	Suresnes	Rénovation de la cour d'école n°2 de l'école Pontillon en oasis	33 374
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Acquisition d'une voiture et de trois utilitaires électriques	49 018
Valenton	Syndicat Intercommunal Cimetière Crématorium Valenton	Requalification paysagère du cimetière Intercommunal de Valenton - Création d'un parc « Arborétum »	448 837
Vanves	Vanves	Requalification et végétalisation des allées principales du petit cimetière de Vanves	85 023
Villepinte	Villepinte	Acquisition d'une voiture hybride, d'un utilitaire électrique, de 5 véhicules électriques - Installation de huit bornes de rechargement	60 003
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Installation borne de recharge pour véhicules électriques	4 172
Vincennes	Vincennes	Mise en valeur des abords ouest du Château de Vincennes	106 000
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>7 445 068 €</b>

# Rénovation thermique

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Arcueil	Arcueil	Réhabilitation du centre technique municipal	1 000 000
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation de la toiture du Centre de Santé Irène Lézine	36 959
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Rénovation thermique du groupe scolaire Michelet	214 102
Aubervilliers	Aubervilliers	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école maternelle Pierre Brossolette	46 572
Bobigny	Bobigny	Rénovation énergétique de 9 sites communaux	237 560
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Remplacement des menuiseries extérieures du Gymnase Langevin Wallon et de l'école Casanova	34 069
Chatenay-Malabry	Chatenay-Malabry	Rénovation lourde du gymnase Jules Verne	300 000
Chaville	Chaville	Rénovation et amélioration énergétique de logements de fonction, et réfection et étanchéité de la toiture-terrasse de l'école maternelle « Les Jacinthes »	85 623
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Rénovation thermique de la façade Est et de la toiture de l'école élémentaire du Parc	52 500
Créteil	Créteil	Remplacement des façades de l'école maternelle du Jeu de Paume	203 837
Créteil	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Réfection de l'étanchéité, de l'isolation et de la mise en conformité des terrasses de la Maison des Arts et de la Culture (MAC)	563 756
Drancy	OPH de Drancy	« Résidence Max Jacob » - Construction de 55 logements collectifs sociaux et jardins partagés	1 000 000
Drancy	OPH de Drancy	Construction de 17 logements sociaux	795 418

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Isolation du pignon Ouest du Centre Municipal de Santé	13 422
Gagny	Gagny	Rénovation complète du gymnase Marcel Cerdan	193 122
Gennevilliers	Gennevilliers	Déconstruction et reconstruction du groupe scolaire Joliot Curie	1 000 000
Gennevilliers	Gennevilliers	Construction d'un équipement multifonctionnel culturel et intergénérationnel EMCI en extension de la Maison du Développement Culturel	687 828
Issy-les-Moulineaux	OPH Seine Ouest Habitat	Réhabilitation des résidences le Verseau et la Flèche	948 406
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Remplacement des chaudières de la maison de quartier Ivry-Port	40 676
Ivry-sur-Seine	Ivry-sur-Seine	Rénovation thermique de la toiture terrasse du réfectoire du groupe scolaire Maurice Thorez	38 920
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Rénovation d'un local en salle multi-activités	257 585
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Restructuration et rénovation de trois bâtiments publics scolaires	313 264
Le Blanc-Mesnil	Le Blanc-Mesnil	Construction d'un groupe scolaire de 34 classes et d'un gymnase	1 000 000
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Remplacement de chaudières à gaz par des chaudières à condensation gaz dans trois bâtiments communaux	43 930
L'Île-Saint-Denis	L'Île-Saint-Denis	Rénovation énergétique sur divers sites municipaux	10 148
Livry-Gargan	Livry-Gargan	Travaux d'amélioration énergétique de l'école élémentaire Bellevue	189 501
Malakoff	Malakoff	Extension, mise en accessibilité et rénovation énergétique de l'école élémentaire Paulette Nardal	790 256



LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Marnes-la-Coquette	Marnes-la-Coquette	Rénovation thermique de l'école Maurice Chevalier	52 000
Marnes-la-Coquette	Marnes-la-Coquette	Isolation thermique du presbytère	2 808
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Rénovation du système de chauffage de la mairie, de la salle des fêtes et de l'église	19 660
Montreuil	OPH Montreuillois	Réhabilitation thermique en site occupé du groupe « Beaumarchais Douy Delcupe » (142 logements) à Montreuil	1 000 000
Nanterre	Nanterre	Réhabilitation et Extension du Groupe Scolaire Maxime Gorki	168 912
Neuilly Plaisance	Neuilly Plaisance	Réhabilitation de l'école élémentaire des Cahouettes	145 847
Noisy-le-Grand	Noisy-le-Grand	Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Alexandre Dumas	52 100
Orly	Orly	Restructuration et extension de l'école Jean Moulin	881 698
Orly	Orly	Restructuration et extension de l'école maternelle Noyer Grenot	352 585
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Réhabilitation et restructuration de l'école Anatole France (Phases 1 et 2)	384 945
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Remplacement de chaudière au gymnase d'Amboile	20 447
Pantin	Pantin	Réhabilitation thermique du bâtiment « Les Bains Douches » pour accueillir une crèche parentale	357 777
Pantin	OPH Pantin Habitat	Rénovation du bâti et amélioration thermique de la résidence ZAC HOICHE	1 000 000
Paray-Vieille-Poste	Paray-Vieille-Poste	Restructuration de l'ancienne cuisine centrale en ALSH élémentaire	261 362
Périgny-sur-Yerres	EPT Grand Paris Sud Est Avenir	Réaménagement de la maison de la nature et de l'environnement	980 281

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation de chaudières dans 5 bâtiments communaux	104 021
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Rénovation de la toiture de la cuisine centrale de l'école Robespierre	40 622
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Rénovation thermique du centre culturel	243 814
Sevran	Sevran	Réhabilitation thermique de la chapelle de la Ferme de la Fossée	150 000
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique de 3 écoles (Cottages, Vaillant et Wilson), du gymnase du Belvédère et du centre sportif des Raguidelles	252 628
Vaucresson	Vaucresson	Rénovation, isolation et étanchéité d'une toiture de l'école maternelle des Grandes Fermes	10 006
Vincennes	Vincennes	Rénovation des façades de l'Hôtel de Ville	448 412
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>17 027 379 €</b>

## Développement économique

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Bondy	EPT Est Ensemble	Pépinière d'entreprises Bondy	831 567
Bonneuil-sur-Marne	EPT Paris Est Marne et Bois	Réalisation d'une éco-déchetterie à Bonneuil-sur-Marne	840 000
Romainville	Romainville	Pôle « transition alimentaire et solidaire » de la Cité Maraîchère	695 525
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>2 367 092 €</b>

# Aménagement

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Antony	Antony	Réaménagement de la place du marché	761 237
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Aménagement de places de stationnement pour vélos	32 707
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Création d'emplacements vélos sur la rue de Verdun	3 608
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Création d'une Micro-Folie	42 004
Aulnay-sous-Bois	Aulnay-sous-Bois	Création d'aménagements cyclables provisoires dans le cadre du déconfinement	16 603
Bondy	Bondy	Traitement des pistes cyclables dans le cadre du déconfinement	30 401
Bourg-la-Reine	Bourg-la-Reine	Mise en place d'une Micro-Folie	10 375
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Création d'une Micro-Folie mobile Art et Liberté	5 027
Clichy	Clichy	Mise en application de la première année du Plan Vélo Clichois	76 238
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Création d'une Micro-Folie	15 750
Créteil	EPT Grand Paris Sud Est avenir	Création d'une Micro-Folie mobile pour les communes du Plateau Briard	30 289
Épinay-sur-Seine	EPT Plaine commune	Voie Verte à Épinay-sur-Seine	157 158
Fontenay-aux-Roses	EPT Vallée Sud Grand Paris	Création de deux Micro-Folies (une mobile, une statique)	28 000
La Queue-en-Brie	La Queue-en-Brie	Création d'une liaison douce chemin de la Montagne	112 503
Levallois-Perret	Levallois-Perret	Aménagement de pistes cyclables temporaires	34 661

LOCALISATION	PERSONNE PUBLIQUE À FINANCER	OBJET	SUBVENTION (€)
Marolles-en-Brie	Marolles-en-Brie	Requalification de l'avenue Bruyères et création d'une continuité cyclable du rond-point des Bois au rond-point des Bagaudes	118 777
Pantin	Pantin	Aménagement de voies cyclables et de circulations douces et création d'aires de stationnement vélos à Pantin	400 000
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création de cheminement piéton pour l'accès au groupe scolaire Georges Sand	45 517
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Création d'un nœud de raccordement optique (NRO)	39 434
Suresnes	Suresnes	Déploiement des circulations cyclables	159 132
Vaucresson	Vaucresson	Enfouissement de réseaux de communication électronique de l'avenue Joffre (première tranche)	82 617
Vitry-sur-Seine	EPT Grand-Orly Seine Bièvre	Réseau numérique territorial commun	779 000
<b>TOTAL DU FINANCEMENT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS</b>			<b>2 981 038 €</b>

En 2020, le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) a permis le financement de

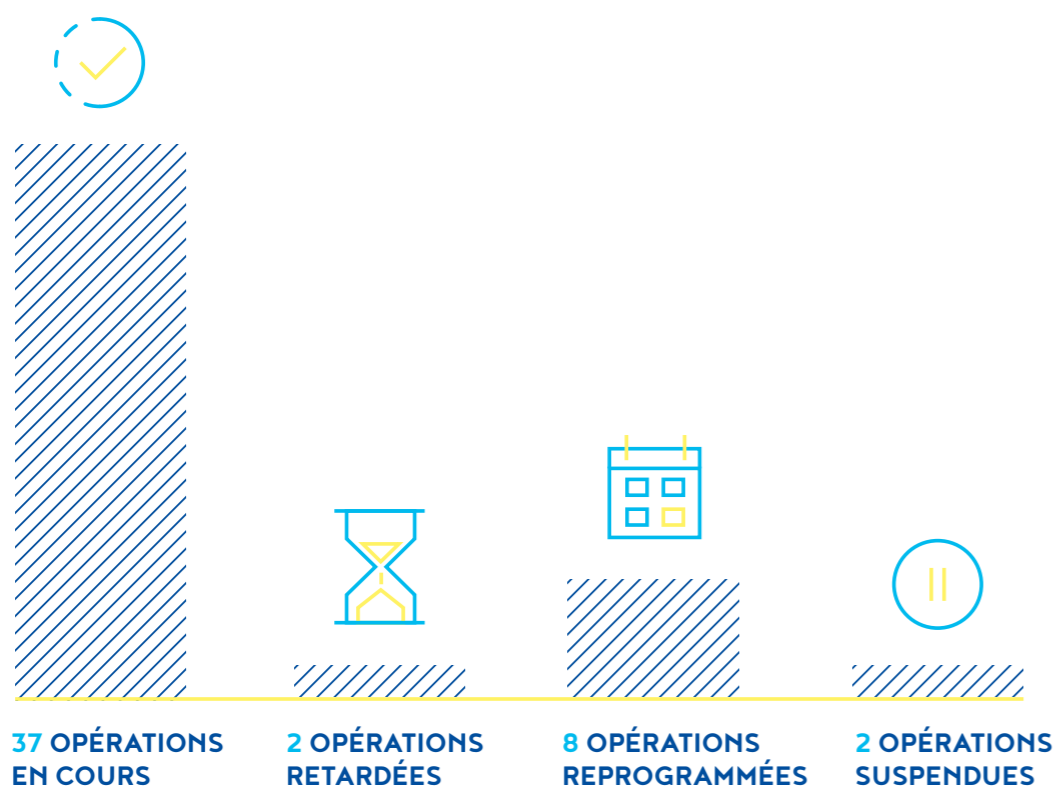
**151 projets**

pour un montant total de subventions allouées de

**29 820 577 €**



## ANNEXE : ÉTAT D'AVANCEMENT « INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » 1



ANNEXES : ÉTAT D'AVANCEMENT  
« INVENTONS LA MÉTROPOLE  
DU GRAND PARIS » 1&2

## 35 opérations en cours

### RÉALISATIONS

#### Livraison

Pierrefitte-Stains (Atland)

#### Travaux

Bondy - Noue Caillet (Pichet)

Noisy-le-Sec - Pont de Bondy / Triangle Ouest (Linkcity)

Vaujours - Centre-ville Fénelon (OGIC)

#### Travaux préalables

Villejuif - Terrains Bizet (Pichet)

Paris - 29 rue du Soleil (Des Clics et des Calques)

### MISE AU POINT

#### Permis de construire accordé et purgé

Argenteuil - Secteur gare (Bricqueville)

Morangis - Armée Leclerc (Paris Sud Aménagement)

Noisy-le-Sec - Plaine Ouest (Bouygues Immobilier)

Vaucresson - Terrain Yves du Manoir (Adim)



## MISE AU POINT

### Dépôt du permis de construire

Gennevilliers (Compagnie de Phalsbourg)

Paris - Porte de Saint-Ouen (BNP Paribas Immobilier)

Paris - ZAC Paul Bourget (Pichet)

Paris - Porte Brancion (Woodeum)

Sceaux - Place du Général de Gaulle (Nacarat)

### Signature de la promesse de vente

Charenton-le-Pont - Charenton-Bercy (UrbanEra / Bouygues Immobilier)

Clichy-sous-Bois - Terrains Leclair (Nexity)

Issy-les-Moulineaux (Icade)

La Courneuve - Babcock (Compagnie de Phalsbourg)

Le Kremlin-Bicêtre - Secteur gare (Altarea Cogedim)

Thiais/ Orly - secteurs 1 et 2 (Linkcity) - secteur 3

### Mise au point de la promesse de vente

Antony - Antonypole (Linkcity)

Arcueil - Ecotone (Compagnie de Phalsbourg)

Bagneux - Croizat-Fortin (Brémond / Lamotte)

Bagnolet - Marché à la ferraille (Vinci Immobilier)

Villeneuve-la-Garenne - Bongarde (Sogeprom)



## MISE AU POINT

### Signature du protocole d'engagement

Nanterre - Place de la Boule (OGIC)

Sevran - Terres d'eau (Linkcity)

Villiers-sur-Marne - Marne Europe (Compagnie de Phalsbourg)

Vitry-sur-Seine - Ardoines (Linkcity)

### Mise au point du projet et du montage

Clichy-sous-Bois/Montfermeil - Quartier du Plateau (Pichet)

Les Lilas - Fort de Romainville (CIBEX)

Romainville - rue de la commune de Paris (ALSEI)

Rueil-Malmaison - Jean Jaurès (Giboire)

Saint-Denis - Piscine municipale (Cultplace-Isatis 1)



## 2 opérations retardées

### OPÉRATIONS

Evry-Courcouronnes - Tour H (UrbanEra / Bouygues Immobilier)

Paris - Bercy-Charenton (Sogaris)

## 8 opérations reprogrammées

Initialisation d'un projet alternatif suite à la consultation IMGP

### OPÉRATIONS

Bobigny - Eco Parc Ouest (Pichet)

Cachan - Campus (Altarea Cogedim)

Clichy-la-Garenne - Maison du Peuple (Duval)

Lieusaint - Carré Sénart (Sopic)

## 2 opérations suspendues

### OPÉRATIONS

Gonesse - Triangle de Gonesse (Bopro Sustainable Investments)

Joinville-le-Pont - Terrains Bi-Métal (Eiffage)



### OPÉRATIONS

Pantin - terrains ASPP (Demathieu Bard Immobilier)

Rosny-sous-Bois - Métropolitain (Compagnie de Phalsbourg)

Saint-Denis - Pleyel (Sogelym Dixence Holding)

Vitry-sur-Seine - ZAC Cherioux (Linkcity)

## 7 opérations abandonnées

Aucune opération alternative développée sur le site à ce jour

### OPÉRATIONS

Evry - Genopôle (Linkcity)

Limeil-Brévannes - Cœur de ville (Quartus)

Montreuil - Le Mur à pêches (UrbanEra / Bouygues Immobilier)

Nogent-sur-Marne - Plaisance sur Marne (Sogeprom)

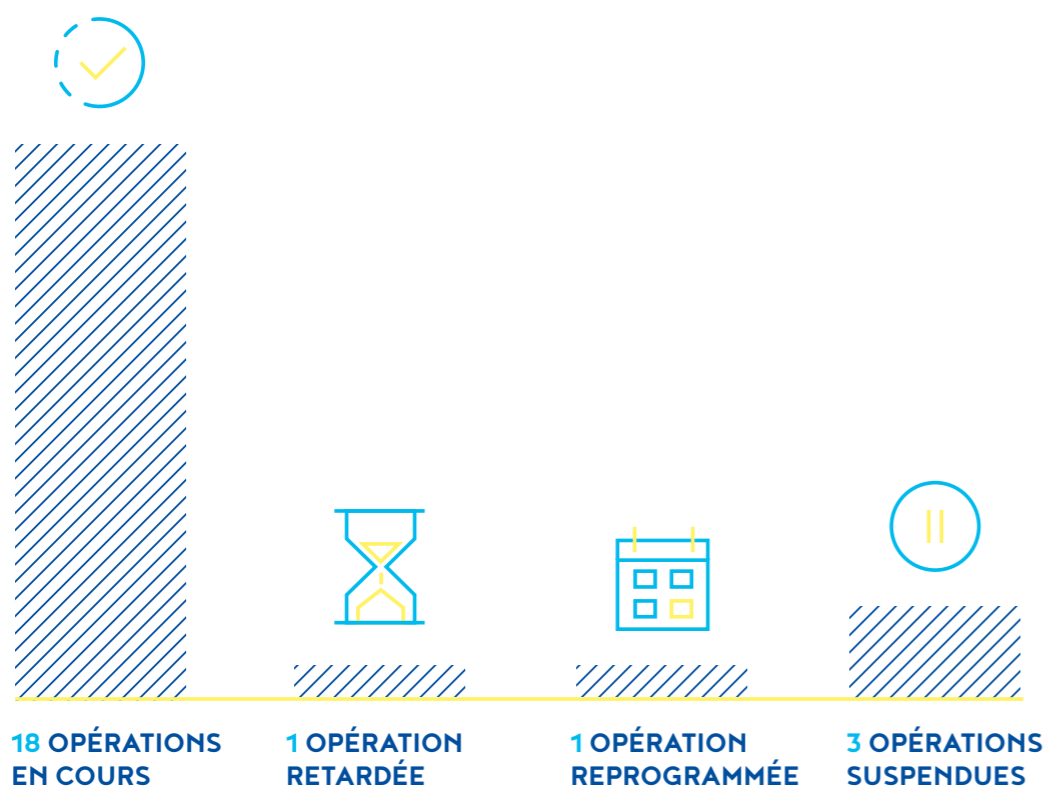
Saint-Ouen - Marché aux puces (Novaxia)

Santeny - Cœur de village en partage (Elytea)

Villejuif - Redoute des Hautes Bruyères (Pichet)



## ANNEXE : ÉTAT D'AVANCEMENT « INVENTONS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS » 2



ANNEXES : ÉTAT D'AVANCEMENT  
« INVENTONS LA MÉTROPOLE  
DU GRAND PARIS » 1&2

## 18 opérations en cours

### MISE AU POINT

#### Permis de construire accordé et purgé

Bondy - PRU 1 (Altearea Cogedim)

Rueil-Malmaison - Éco-quartier de l'Arsenal (Pitch Promotion)

#### Dépôt du permis de construire

Clichy-la-Garenne - Léon Blum (Pichet)

Saint-Ouen - Stade Bauer (Réalités)

#### Signature de la promesse de vente

Argenteuil - PAE Berges de Seine (Atland)

Nanterre - École d'Architecture (Eiffage)

Épinay-sur-Seine - Intégral (Espace 2)

Paris 15<sup>e</sup> - Quai d'Issy (Bouygues Immobilier)

Paris 18<sup>e</sup> - Porte de Clignancourt (Legendre)

#### Mise au point de la promesse de vente

Asnières-sur-Seine - Patinoire (Eiffage)

Bagnolet - Pôle Gallieni (Giboire)

Bourg-la-Reine - Le campus de la petite enfance (Altearea Cogedim)

Pantin - Candale-Méhul (Groupe Arc)

#### Signature du protocole d'engagement

Chelles - Castermant (Atland / Vinci Immobilier)



#### MISE AU POINT

#### Mise au point du projet et du montage

Le Bourget - Abbé Niort (Aventim)

Nanterre - CASH (Icade)

Noisy-le-Grand - Ecole Louis Lumière (BNP Paribas Immobilier)

Ville-d'Avray - Centre-ville (Demathieu Bard Immobilier)

## 1 opération retardée

#### OPÉRATION

Vitry-sur-Seine - ZAC Rouget de Lisle lot D (Vinci Immobilier)

## 1 opération reprogrammée

### Initialisation d'un projet alternatif suite à la consultation IMGP

#### OPÉRATION

Asnières-sur-Seine - Gare Lisch (Nacarat)

## 3 opérations suspendues

#### OPÉRATIONS

Corbeil-Essonnes - Ancien hôpital (Altarea Cogedim)

Le Bourget - Entonnement Est (Groupe Duval)

Villemomble - Ancien conservatoire (Pitch Promotion)

## GLOSSAIRE

#### Alec

Agence locale de l'énergie et du climat

#### ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie

#### AFB

Agence française pour la biodiversité

#### AIP

Appel à Initiative Privée

#### AMI

Appel à Manifestation d'Intérêt

#### AODE

Autorité organisatrice de la distribution d'énergie

#### Apur

Atelier parisien d'urbanisme

#### BRGM

Bureau des recherches géologiques et minières

#### CAO

Centre Aquatique Olympique

#### CCI

Chambre de commerce et d'industrie

#### CDC

Caisse des Dépôts et Consignations

#### Ciridd

Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable

#### CJUE

Cour de justice de l'Union européenne

#### CMA

Chambre de métiers de l'artisanat

#### CoDev

Comité de développement

#### Cress

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

#### DGF

Dotation globale de fonctionnement

#### EPCC

Établissement public de coopération culturelle

#### EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

#### EPT

Établissement public territorial

#### EPTB

Établissement Public Territorial de Bassin

#### ESS

Économie sociale et solidaire

#### FIM

Fonds d'Investissement Métropolitain

#### FIMACS

Fonds d'Intervention Métropolitain pour l'Artisanat, le Commerce et les Services

#### FINA

Fédération Internationale de Natation

#### FMIN

Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique

#### GEMAPI

Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

#### GPA

Grand Paris Aménagement

#### Ifsttar

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux

#### IMGP

Inventons la Métropole du Grand Paris

#### INEC

Institut National de l'Économie Circulaire

#### LPO

Ligue de Protection des Oiseaux

#### Mipim

Marché international annuel des professionnels de l'immobilier

#### ObsAR

Observatoire des achats Responsables

#### Olap

Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne

#### ONF

Office national des forêts

#### ORF

Observatoire régional du foncier

#### PADD

Projet d'aménagement et de développement durable

#### PCAEM

Plan Climat Air Énergie Métropolitain

#### PGRI

Plan de gestion des risques d'inondation

#### PLU

Plan local d'urbanisme

#### PLUI

Plan local d'urbanisme intercommunal

#### PMHH

Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement

#### PPA

Personnes Publiques Associées

#### PPBE

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

#### PPVE

Participation du Public par Voie Électronique

#### PREP

Parcours de la Rénovation Énergétique Performante

#### RTE

Réseau de Transport d'Électricité

#### SARE

Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

#### SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain

#### SDEM

Schéma Directeur Énergétique Métropolitain

#### SIGEIF

Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité

#### SMAM

Syndicat mixte d'aménagement du Morbras

#### SEDIF

Syndicat des eaux d'Île-de-France

#### SGP

Société du Grand Paris

#### SIAAP

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

#### SIFUREP

Syndicat intercommunal funéraires de la région parisienne

#### Sigeif

Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

#### SIMI

Salon de l'immobilier d'entreprise

#### SIPPEREC

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication

#### SMAN

Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique

#### SOLIDEO

Société de livraison des ouvrages olympiques

#### Syctom

Syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères de la région parisienne

#### ZAC

Zone d'aménagement concerté

#### ZFE

Zone à Faibles Émissions

# INDEX

Agriculture urbaine .....	44, 78, 79, 107, 108
Air .....	4, 26, 32, 63, 67, 68, 71, 74, 77, 79, 90
Assemblée des maires .....	25, 36
Attractivité économique .....	34, 50, 59, 57, 60
Biodiversité .....	26, 33, 44, 66, 78-81, 86
Bruit .....	20, 66, 82, 83
Centre Aquatique Olympique... 5, 13, 14, 16, 20, 47-49	
Conseil de développement (CODEV) .....	27, 36
Conférence des présidents des établissements de coopération intercommunale limitrophes.....	37
Conférence des présidents des territoires .....	25, 37
Culture... 11, 22, 34, 36, 41-43, 50-53, 59, 110, 111, 113	
Développement durable.....	56, 60, 79, 81
Économie circulaire .. 17, 22, 23, 26, 37, 44, 54-57, 60, 84	
Économie métropolitaine .....	4, 41, 60
Élus.....	16, 22, 25, 35, 36, 58, 78
Finances.....	26, 35, 76, 84, 102
Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) .....	5, 12, 52, 63, 69, 71, 78, 102
Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) ..	93, 96, 102
Guichet « Choose Paris Region » .....	22, 60
Habitat .....	11, 26, 35, 42, 67, 84, 90, 111, 112
Inondation.....	4, 11, 14, 26, 50, 64, 79, 85-90
Inventons la Métropole du Grand Paris (IMGP) ... 5, 13, 15, 16, 22, 27-46, 122-124	
Logistique métropolitaine.....	16, 27, 58, 69
Marchés publics .....	103
Milieux aquatiques.....	4, 11, 26, 64, 85-90
Mobilité... 5, 15, 18, 21, 23, 26, 32, 33, 41, 42, 44, 52, 54, 63, 65, 71, 72	
Nature en ville.....	26, 33, 63, 65, 78-81
Numérique..... 4, 26, 34, 41, 42, 44, 50, 52, 56, 58, 60, 72, 91-96, 102, 115	
Observatoire du très haut débit.....	80
Opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain ....	42
Partenaires.....	4, 14, 18-23, 47, 50, 58, 74, 81, 87
Rééquilibrage territorial.....	5, 11, 16, 44, 46, 61-65
Relance économique.....	5, 14, 16, 19, 40-42
Ressources humaines .....	96, 100, 101
Salons internationaux .....	54
Santé.... 4, 17, 18, 20, 32, 41, 42, 54, 62, 67, 110, 111	
Schéma de Cohérence territoriale .....	62
Schémas directeurs métropolitains .....	67, 74, 90, 125
Transition énergétique .....	5, 18, 46, 54, 66, 67, 74-77



---

**Métropole du Grand Paris**

15-19 avenue Pierre-Mendès-France  
75013 Paris - Tél. : 01 82 28 78 00

[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)

